

Flygtningenævnets baggrundsmateriale

Bilagsnr.:	664
Land:	Den Demokratiske Republik Congo
Kilde:	UN Security Council
Titel:	Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo
Udgivet:	23. december 2020
Optaget på baggrundsmaterialet:	25. maj 2021



Security Council

Distr.: General
23 December 2020

Original: English

Letter dated 23 December 2020 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council

The members of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, whose mandate was extended pursuant to Security Council resolution [2528 \(2020\)](#), have the honour to transmit herewith the Group's midterm report in accordance with paragraph 4 of that resolution.

The enclosed report was provided to the Security Council Committee established pursuant to resolution [1533 \(2004\)](#) concerning the Democratic Republic of the Congo on 23 November 2020 and was considered by the Committee on 3 December 2020.

The Group would appreciate if the present letter and the report were brought to the attention of the members of the Security Council and issued as a document of the Council.

(Signed) Virginie **Monchy**
Coordinator, Group of Experts on the
Democratic Republic of the Congo

(Signed) Nelson **Alusala**
Expert

(Signed) Mélanie **De Groof**
Expert

(Signed) Gora **Mbaye**
Expert

(Signed) Sophia **Pickles**
Expert

(Signed) Maia **Trujillo**
Expert



Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo

Summary

During the reporting period, the security situation in the eastern Democratic Republic of the Congo was characterized by pockets of intense violence. In this context, in early October 2020, President Félix Tshisekedi made a three-day visit to Goma, holding a series of consultations and chairing a mini-summit, including on security issues, with the Heads of States of Angola, Rwanda and Uganda.

In North Kivu, operations of the Forces armées de la République démocratique du Congo (Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo, FARDC) scattered the Allied Democratic Forces (ADF) into several mobile groups and extended the ADF area of operations. While supply chains were disrupted, ADF continued to attack FARDC and civilians. ADF demonstrated improved knowledge of improvised explosive device construction techniques. While Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL) claimed responsibility for many attacks in Beni territory, the Group of Experts was unable to establish any direct link between the two groups.

In Beni territory, some cultivation, harvest and sale of cocoa was linked to armed activity by ADF, Mai-Mai groups, unidentified armed assailants and some FARDC members. Many cocoa farmers struggled to access fields due to insecurity, and attacks on cocoa farmers rose during harvest periods. Cocoa, including from areas under armed control, was smuggled into Uganda during 2020, while many cocoa supply chains were opaque.

Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) split into two factions: one led by former NDC-R leader and sanctioned individual Guidon Shimiray Mwissa (CDi.033) and the other by his deputy, Gilbert Bwira Chuo. NDC-R continued to benefit from the diversion of government stocks, with several FARDC officers supplying them with weapons and ammunition. FARDC contributed to the NDC-R split, its restructuring and the strengthening of the Bwira faction as a proxy to track down the Guidon faction and fight other armed groups.

Criminal networks were involved in the smuggling of tin, tantalum and tungsten originating from mine sites under armed group occupation. Tantalum was the most confiscated of the three minerals at the Democratic Republic of the Congo-Rwanda border between January and September 2020.

In Ituri, the signing of ceasefire agreements beginning in mid-July 2020 by Lendu armed groups, commonly known as Coopérative pour le développement du Congo or CODECO, marked a relative lull in attacks in Djugu and Mahagi territories. At the time of drafting of the present report, western Djugu territory and northern Irumu territory were the most affected by violence, primarily due to the reluctance of some Lendu factions to adhere to the ceasefire process and activities of the recently created Force patriotique et intégrationniste du Congo armed group and the self-defence group Zaïre.

The Union des révolutionnaires pour la défense du peuple Congolais (URDPC/CODECO) and the Armée de libération du Congo (ALC/CODECO) used children, a sanctionable act. Some FARDC members deployed in Ituri committed exactions against Lendu civilians.

Combatants of Lendu factions conducted an increasing number of attacks on gold-trading hubs and mining areas in gold-rich Djugu and Irumu territories. Zaïre elements were also present in gold-mining areas, but rarely targeted gold or gold miners. Cross-border gold smuggling from Ituri into Uganda continued.

In southern Irumu territory, the number of attacks against civilians by armed groups coming from North Kivu, including ADF, increased with FARDC operations, leading to large population displacements and exacerbating tensions between communities. A September attack in Payi targeted Hutus, also referred to as Banyabwishas, in particular.

The process for the disarmament, demobilization and reintegration of the Force de résistance patriotique de l'Ituri resumed on 19 October 2020, after stalling following a 30 September 2020 clash with FARDC.

In South Kivu, the structure of Mai-Mai Yakutumba changed following the defection of deputy leader Alonda Bitu in August 2020. The armed group continued to finance its activities through the illegal exploitation of gold in the Misisi area and illicit logging, particularly of redwood, a species protected by the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. Raia Mutomboki factions of the Butachibera and Hamakombo groups were involved in the illegal taxation of local communities to access forests, particularly in Kalehe territory.

The Group of Experts is concerned by, and continues to investigate, the escalation of violence in the highlands of Fizi, Uvira and Mwenga territories by armed groups and the attribution of collective responsibility to communities for their attacks, as well as inflammatory speech.

Members of the Rwanda Defence Force were present and conducted operations in North Kivu from late 2019 to early October 2020 in violation of the sanctions regime. The Burundi National Defence Force and the Imbonerakure youth group launched incursions into South Kivu between November 2019 and July 2020, also in violation of the sanctions regime.

Two seizures of weaponry, in Kinshasa in October 2019 and Gbadolite in April 2020, showed the continued existence of internal trafficking networks, sometimes with cross-border spillovers.

Contents

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. North Kivu	6
A. Allied Democratic Forces	6
B. Involvement of armed groups and some members of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo in cocoa in Beni territory	8
C. Nduma défense du Congo-Rénové	9
D. Presence of the Rwanda Defence Force in the Democratic Republic of the Congo	11
E. Tin, tantalum and tungsten and supply chain challenges	12
III. Ituri	13
A. Force patriotique de résistance de l'Ituri	13
B. Violence against civilians in Djugu, Mahagi and northern Irumu territories	13
C. Armed involvement in gold	14
D. Violence against civilians in southern Irumu territory	15
IV. South Kivu	17
A. Mai-Mai Yakutumba	17
B. Incursions into the Democratic Republic of the Congo of members of the Burundian National Defence Force	18
C. Gold supply chain challenges	19
D. Involvement of armed groups in timber and charcoal	19
V. Seizures of weapons in Gbadolite and Kinshasa	20
VI. Recommendations	20
Annexes*	21

* The annexes are being circulated in the language of submission only and without formal editing.

I. Introduction

1. The members of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, whose mandate was extended pursuant to Security Council resolution [2528 \(2020\)](#), were appointed by the Secretary-General on 20 July 2020 (see [S/2020/726](#)).

2. The mid-term report of the Group is submitted pursuant to paragraph 4 of resolution [2528 \(2020\)](#). In accordance with the request made by the Security Council in paragraph 8 of its resolution [2360 \(2017\)](#), as reaffirmed in resolution [2528 \(2020\)](#), the Group continued to exchange information with the panels of experts on the Central African Republic and South Sudan.

Cooperation with the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo

3. The Group expresses its gratitude for the support and collaboration provided by the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUSCO) during the period under review.

Compliance with the Group's requests for information

4. Since its previous report ([S/2020/482](#)), the Group addressed a total of 49 official communications to Member States, international organizations and private entities. At the time of drafting the present report, the Group had received only 17 responses.

5. The Group underlines that the timely cooperation of Member States is a crucial element for fulfilling its mandate.

Methodology

6. The Group used the evidentiary standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions (see [S/2006/997](#)). It based its findings on documents and corroborated information by using at least three independent and reliable sources.

7. Given the nature of the conflict in the Democratic Republic of the Congo, few documents provide definitive proof of arms transfers, recruitment, command responsibility for grave human rights abuses and illegal exploitation of natural resources. The Group has therefore relied on eyewitness testimony from members of local communities, former combatants and current members of armed groups. The Group has also considered expert testimony by government officials and military officers of countries in the Great Lakes Region and other countries, as well as by United Nations sources.

8. The present report covers investigations conducted up to 19 November 2020. During the reporting period, the Group was unable to travel to the Democratic Republic of the Congo and the Great Lakes Region owing to the coronavirus disease (COVID-19) pandemic and related travel restrictions, and conducted its investigations remotely.

II. North Kivu

A. Allied Democratic Forces

Impact of operations of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo¹

9. The operation of the Forces armées de la République démocratique du Congo (Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo, FARDC) which began in October 2019 (see [S/2020/482](#), para. 32) in the framework of Sokola I affected the location and the supply networks of the sanctioned entity Allied Democratic Forces (ADF) (CDe.001). According to FARDC sources, from 29 October 2019 to the end of October 2020, more than 370 ADF combatants were killed and over 70 captured, including a wife of sanctioned individual Seka Baluku (CDi.036) on 22 October 2020 in Kainama.

10. ADF remained active and scattered mainly across Beni territory. FARDC maintained control over long-standing ADF camps which had been seized in early 2020 (see [S/2020/482](#), para. 33). ADF combatants were divided into at least three mobile groups, concentrated mainly in Rwenzori, around the Mbau-Kamango road, in northern Beni territory and up to southern Ituri, in Irumu territory, where combatants continually shifted around Mamove, Eringeti, Kainama and south Ituri (see annex 1). At the time of drafting, FARDC and MONUSCO sources confirmed an important ADF grouping around Kainama, including Seka Baluku. This mobility and fragmentation further increased the unpredictability of ADF movements and attacks and extended the armed group's area of operations. Lack of clarity on the precise locations of ADF was also due to the activities of other armed actors in the area (see para. 21).

11. ADF supply networks and activities faced important disruptions, leading to increased attacks and looting, particularly of food and medicine. Abducted civilians were often forced to carry looted goods (see para. 20 and [S/2019/469](#), paras. 100–101 and 113–115). Some abductees were released after a few days or weeks, at times against ransoms, while other abductees were kept and some of them forced to fight for ADF.²

Use of improvised explosive devices

12. During 2019 and 2020, there was an increase in recorded incidents involving the use of improvised explosive devices, especially in areas where ADF operated (see [S/2016/466](#), paras. 222–228).³ According to MONUSCO sources, FARDC and researchers, nearly every incident targeted FARDC members. As at 30 October 2020, the last recorded incident had taken place on 17 October, resulting in FARDC casualties after an explosion in Mayi Safi, Beni territory, and leaving three FARDC soldiers wounded. One week earlier, one FARDC soldier had been killed and two wounded due to the explosion of improvised explosive devices in Mapobu, Beni territory.

13. An October 2020 technical study by the United Nations Mine Action Service (UNMAS) of the improvised explosive device threat in the Democratic Republic of

¹ Sources: one ADF ex-combatant, a Mai-Mai leader, 13 civil society members, two victims of ADF attacks, two international organizations, 11 researchers, six FARDC officers, MONUSCO and diplomatic sources.

² Sources: civil society members, FARDC sources, researchers and audio recordings of victims.

³ See also [A/75/175](#), paras. 8, 16, 26, 28 and 45. UNMAS recorded one improvised explosive device incident in 2018, 14 in 2019 and 8 in 2020.

the Congo⁴ reported frequent observation of well-made directional and omnidirectional charges since 2019. This suggests “that despite some errors, the individual(s) responsible for construction have a good basic technical knowledge of how improvised explosive devices work” and “that an improvement in improvised explosive device construction techniques has taken place” (see also [S/2020/482](#), paras. 34 and 39). The Group reviewed photographs and witness statements that also described a well-documented capacity for making improvised explosive devices.

14. The study also assessed that tactics, techniques and procedures for the production and use of improvised explosive devices do “not blatantly demonstrate support from individuals or groups from terrorist groups affiliated with al Qaeda or the Islamic State”.⁵ Analysis of photographs of improvised explosive devices and components recovered by FARDC and MONUSCO between 2014 and 2020 showed only one marking on an improvised explosive device that could potentially, and only by interpreting it broadly, refer to Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL) (see annex 2).

Links with Islamic State in Iraq and the Levant

15. While ISIL continued to claim responsibility for attacks in the Democratic Republic of the Congo,⁶ the Group was unable to confirm any direct link or support between ISIL and ADF (see [S/2020/482](#), para. 42). Since April 2019,⁷ ISIL has issued over 90 communications in which it claimed responsibility for 75 incidents, mostly in Beni territory (see annex 3).

16. Many details provided in these claims inaccurately described locations, dates and the number and nature of casualties of attacks on the ground.⁸ The Group identified just 44 claims corresponding to attacks on the ground, although several of those still showed discrepancies with the data collected. The Group was unable to confirm the identity of all perpetrators of these attacks. While ISIL continued to claim responsibility for attacks usually attributed to ADF, information suggests that some could have been conducted by other actors.⁹ These inconsistencies demonstrate limited knowledge and control of ISIL over the operations and/or challenges in lines of communication between ISIL and ADF, if any. According to several sources,¹⁰ these claims could be considered as opportunistic given the military difficulties of ISIL elsewhere and its desire to extend its foothold globally, including in Central Africa, as shown by ISIL claims of responsibility for attacks in Mozambique (see annex 4).

17. The number of ISIL claims of responsibility in the Democratic Republic of the Congo increased in 2020, with responsibility claimed for 46 incidents as at 19 November, compared with 29 in 2019. It remains unclear on which basis ISIL claimed responsibility for certain attacks conducted in the Democratic Republic of the Congo and ignored others. The number of claims declined at the end of 2019 and beginning of 2020, which coincided with a relative decrease in the number of attacks in Beni territory and south Ituri. By contrast, there was a spike in ISIL statements in

⁴ Assessment report on the improvised explosive device threat in the Democratic Republic of the Congo (30 October 2020), available from the Committee’s secretariat.

⁵ Ibid.

⁶ ISIL claimed the attacks on behalf of Islamic State Central Africa Province, or Wilayat Wasat Ifriqiyah.

⁷ First ISIL claim of an attack in the Democratic Republic of the Congo (see [S/2019/974](#), para. 25).

⁸ See [S/2019/469](#), para. 34; [S/2019/974](#), para. 25; and [S/2020/482](#), para. 44.

⁹ Sources: two members of civil society, MONUSCO and diplomatic sources, and six researchers.

¹⁰ Sources: two members of civil society, MONUSCO and diplomatic sources, and four researchers, including specialists on ISIL.

May and June 2020, with responsibility claimed for more than 20 attacks, including the first one against civilians, on 13 May 2020. All ISIL statements issued prior to this date had claimed responsibility for attacks targeting FARDC and MONUSCO exclusively.¹¹ Since 13 May 2020, 9 of 37 claims of responsibility have focused on attacks targeting civilians, in particular Christians. The modus operandi and tactics of ADF have not significantly changed, however, since May 2020, nor since ISIL started claiming responsibility for attacks (see para. 14; and [S/2019/974](#), para. 25).

B. Involvement of armed groups and some members of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo in cocoa in Beni territory

18. Some cocoa cultivation, harvest and sale in Beni territory was linked to armed activity by ADF, Mai-Mai groups, unidentified armed assailants and some FARDC members, according to 40 sources, including cocoa farmers, traders, civil society representatives, FARDC members, State authorities and MONUSCO.

19. Against a backdrop of long-standing ADF farming activity throughout Beni territory (see [S/2019/469](#), annex 4 and [S/2011/738](#), para. 65), armed attacks on cocoa farmers intensified in 2020 during biannual cocoa harvesting periods. While fear of armed attack discouraged some farmers from accessing cocoa fields in the Rwenzori and Beni areas, others continued agricultural activities as a means of survival, despite risks. Two farmers and two traders reported that cocoa in abandoned fields was harvested by unidentified individuals around Bulongo and Halungupa, among other areas.

20. In Kainama, in the north of Beni territory, two cocoa farmers, one of whom was captured in his field by ADF in March 2020 and later released, have been unable to access their fields since July 2020 and mid-2018 respectively, due to the threat of ADF attack (see annex 5 for information on attacks around Kainama, Mayangose, Mamove and Oicha).

21. Nevertheless, farmers in Mavivi, Rwenzori and Kainama, a trader and a representative of a local authority in Beni town attributed attacks on cocoa farmers to Mai-Mai groups, civilian bandits or unidentified armed men “mimicking” ADF, occupying cocoa fields and stealing cocoa during harvest periods (see annex 6 for information on these attacks).

22. Some FARDC members imposed illegal taxes on cocoa farmers and engaged in the commercial cultivation and sale of cocoa, activities forbidden by the Congolese military code.¹² Six cocoa traders and two authorities confirmed that some FARDC members purchased and sold cocoa in Beni territory, either directly or via intermediaries. Since around September 2020, some FARDC members around Ndoma and Halungupa have imposed a tax called *fini la récréation* (“the break is over”) of between 2,000 and 5,000 Congolese francs¹³ per farmer each time the farmer leaves his or her cocoa fields.¹⁴ The same sources described how they had communicated information about FARDC taxation and trading to national authorities by letter or WhatsApp messages, and raised the issue repeatedly at local security meetings,

¹¹ Although corresponding incidents on the ground also included the killing of civilians.

¹² Article 20 of Law No. 13/005 of 15 January 2013 on the military status of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo (*Loi portant statut du militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo*) prohibits FARDC members from engaging in commercial activities either directly or via intermediaries, see www.legal-tools.org/doc/fc2e4c/pdf.

¹³ As at 30 September 2020, \$1 was equivalent to 1,955 Congolese francs. See <https://fiscal.treasury.gov/reports-statements/treasury-reporting-rates-exchange/current.html>.

¹⁴ Sources: audio recordings, two cocoa traders and two civil society members.

without effect. In their view, FARDC members' profiteering from cocoa farming discouraged them from concluding military operations against ADF. FARDC officers contacted by the Group at the time of drafting of the report declined to reply.

23. Large volumes of cocoa from Beni territory were smuggled into Uganda, either via road at Kasindi, North Kivu, or Mahagi, Ituri, by foot or motorbike along smaller informal border-crossing routes or by pirogue across Lake Albert at Kasenyi Port, or Kyavinyonge Port on Lake Edward.¹⁵ Per kilo, cocoa prices were up to \$6 higher in Uganda than in the Democratic Republic of the Congo (see annex 7).

24. Two cocoa traders said they did not buy from "red zones". Twelve eyewitnesses described ongoing cocoa purchases in Oicha, Kasindi, Kainama and Butembo markets and said that trade continued in some areas where there was fighting. A third trader buying throughout Beni territory expressed surprise that the volumes of harvested cocoa that he traded had increased in 2020, despite insecurity. Cocoa from northern parts of Beni territory was purchased by traders from Boga, Ituri. Six cocoa traders described how cocoa supply chains, along which intermediaries bought from rural depots that aggregated individual farmers' crops, made it difficult to know from where or from whom cocoa originated. They and a State authority noted that the failure of the authorities to document cocoa growers or production made it harder for buyers to discern information regarding chain of custody.

C. Nduma défense du Congo-Rénové¹⁶

Split

25. On 8 July 2020, Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) split into two factions (see annexes 8 and 9): one led by former NDC-R leader and sanctioned individual Guidon Shimiray Mwissa (CDi.033) and the other by the former NDC-R second in command, Gilbert Bwira Chuo (see [S/2020/482](#), annex 4). The split was the result of months of mounting tensions within NDC-R and Guidon's loss of support from key stakeholders, particularly within FARDC (see annex 10 on the reasons for the split).

26. In May and June 2020, meetings were held in Goma to discuss Guidon's overthrow and the restructuring of NDC-R among Bwira, Mapenzi Lwanche Likuhe, the former NDC-R administration and logistics officer (see [S/2020/482](#), para. 25), and some FARDC officers, including the late General Willy Yamba, then head of Sokola II operations, Colonel Justin Atua and Colonel Claude Rusimbi.¹⁷ Following these meetings, FARDC launched two attacks against NDC-R positions in Rutshuru and Masisi territories, even though historically FARDC had rarely attacked NDC-R (see [S/2020/482](#), para. 26). On the night of 8–9 July 2020, Bwira combatants, supported by FARDC troops (see para. 33), attacked Guidon at the NDC-R headquarters in Pinga (see [S/2019/974](#), para. 12), where he was present with about 20 combatants.¹⁸ Alerted by a FARDC officer, Guidon escaped and regrouped in Walikale territory with loyal combatants.¹⁹

¹⁵ Sources: 16 individuals, including six traders and two authorities.

¹⁶ Sources: leadership of both factions, two NDC-R ex-combatants, 15 civil society members, individuals close to NDC-R, local authorities, four FARDC officers, MONUSCO and diplomatic sources.

¹⁷ Sources: an NDC-R ex-combatant, a FARDC officer, two members of civil society, MONUSCO sources and a communiqué from the Guidon faction leadership.

¹⁸ Sources: an NDC-R ex-combatant and four civil society and MONUSCO sources, and a communiqué from the Guidon faction leadership.

¹⁹ Sources: ex-NDC-R combatant, four civil society members and MONUSCO sources.

27. Reorganization of both factions was still ongoing at the time of writing (see annexes 11 and 12 on identified command structures).

Armed clashes

28. Since the split, clashes and reprisal attacks have continued.²⁰ While initially focused on control of Pinga and key areas along the Walikale and Masisi borders, since October 2020 the clashes have extended deeper into Walikale territory and resulted in reduced territorial control by the Guidon faction and the loss of several mining areas, including Matungu (see annex 13).

29. The ensuing vacuum in several areas and mining sites in Masisi, Rutshuru and southern Lubero territories allowed other armed groups, including the Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)-Forces combattantes abacunguzi (FOCA), Collectif des mouvements pour le changement/Forces de défense du peuple (CMC/FDP), Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) and Mai-Mai Mazembe, to take control of certain positions, often violently. Clashes with some of these armed groups and both NDC-R factions have continued since the split, although less frequently during the reporting period.²¹

30. The clashes and heightened insecurity resulted in the killing of civilians, mass displacement and looting in Walikale, Masisi and Rutshuru territories (see annex 14).

Demobilization and disarmament of Nduma défense du Congo-Rénové combatants

31. In its 8 July 2020 communication, the Bwira faction “reiterate[d] its firm determination to lay down its arms and leave the bush as soon as possible” (see para. 25). Annex 15 provides additional information on the disarmament, demobilization and reintegration, challenges related thereto and weaponry.

Weapons supply and continued collaboration between Nduma défense du Congo-Rénové factions and some members of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo

32. The Group documented instances of weapons and ammunition being transferred from certain FARDC officers to NDC-R, consistent with previously reported practices (see [S/2019/974](#), paras. 66–73; [S/2019/469](#), paras. 58–62; and [S/2018/531](#), para. 78). Mapenzi, the Bwira faction administration and logistics officer, and other NDC-R leaders continued to travel between the NDC-R area of operations and Goma to obtain weapons and ammunition, both before and after the NDC-R split.

33. On 18 February and 25 June 2020, Mapenzi left Goma with several boxes of ammunition for AK-type assault rifles, PKM machine guns and rocket-propelled grenades.²² On 25 June 2020, Mapenzi was accompanied by Désiré Ngabo (see [S/2020/482](#), para. 27). Three sources close to NDC-R, CMC/FDP leadership, a Bwira faction ex-combatant and members of civil society told the Group that, on the night of 8–9 July 2020, Bwira had taken weapons and ammunition from the FARDC battalion position in Pinga in anticipation of the attack carried out against Guidon-controlled positions the next day.²³ According to eyewitnesses, weapons and ammunition were often transported in FARDC vehicles.

²⁰ The Bwira faction denied active operations against Guidon.

²¹ See [S/2020/482](#), paras. 17–19.

²² Sources: Guidon faction and CMC/FDP leadership, MONUSCO sources, Bwira faction ex-combatants, and researchers.

²³ Ibid.

34. According to over 20 testimonies from various sources, including three with first-hand knowledge, NDC-R factions' leadership, CMC/FDP leadership, FARDC officers, MONUSCO and civil society sources, General Innocent Gahizi,²⁴ deputy FARDC commander of the 34th military region for intelligence and operations until July 2020, had instructed FARDC units based in Masisi, Rutshuru and Walikale territories, notably in Kitshanga, Nyabiondo and Pinga, to supply weaponry to NDC-R since 2018. This has continued after the NDC-R split, as some FARDC members used Bwira faction combatants as a proxy to track down the Guidon faction and fight against the CMC/FDP-APCLS coalition in Masisi territory and the Front des patriotes pour la paix-Armée du peuple (FPP-AP) in southern Lubero territory.²⁵ Whereas Colonel Kasuku Dumu, former commander of the FARDC 3411th Regiment, supplied weaponry to Guidon before the NDC-R split, the new 3411th Regiment commander, Colonel Charles Sebutama, was cooperating closely with the Bwira faction at the time of drafting (see annex 16).²⁶ Colonel Dumu denied any collaboration with NDC-R. The other FARDC officers declined to speak to the Group over the phone or the Group could not reach them (see also para. 39).

35. The transfer of weapons and ammunition from FARDC to an armed group is a violation of the arms embargo.

D. Presence of the Rwanda Defence Force in the Democratic Republic of the Congo

36. The Group reviewed documentary and photographic evidence and aerial footage, and spoke to 20 sources about the presence of, and military operations conducted by, the Rwanda Defence Force (RDF) in the Democratic Republic of the Congo from late 2019 to early October 2020 in North Kivu.

37. In a letter dated 22 April 2020, the FARDC Chief of Staff denounced the presence of RDF members in the Democratic Republic of the Congo to the Commander of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) Expanded Joint Verification Mechanism (see annex 17). The letter referred to a violation of the Rwanda-Democratic Republic of the Congo border by RDF members who had set up a camp in Kabara, Nyiragongo territory, North Kivu, earlier that month. The presence of RDF in Nyiragongo, Rutshuru and Masisi territories was confirmed by defence and security officers, MONUSCO sources, FDLR ex-combatants, members of civil society and researchers. Among other instances, on 2 October 2020, 60 RDF members carrying 18 PKM machine guns and four rocket-propelled grenade launchers were observed on Mount Rugomba, in Rutshuru territory. RDF members entered the Democratic Republic of the Congo territory around Kabara.²⁷

38. Two FDLR ex-combatants explained that following their arrest in Goma in February 2019 by FARDC, they had been transferred to the demobilization centre in Mutobo, Rwanda (see [S/2013/433](#), para. 37; and [S/2014/42](#), para. 94), where RDF officers approached them for a mission in Giseguru, Rutshuru territory. The October 2019 mission consisted of guiding RDF members to FDLR camps.

39. The Group obtained a photograph showing a person identified as FARDC Colonel Claude Rusimbi with 13 RDF members taken around May 2020. On the

²⁴ See [S/2012/348](#), para. 70.

²⁵ Sources: CMC/FDP leadership, a Bwira faction ex-combatant, members of civil society and researchers.

²⁶ Ibid.

²⁷ Sources: military and security sources, FDLR and CMC/FDP leadership and MONUSCO sources.

instructions of General Gahizi, Colonel Rusimbi was in charge of liaising between FARDC and the RDF unit charged with operations in the Democratic Republic of the Congo, according to an FARDC officer, researchers and military, security, MONUSCO and civil society sources.

40. In a letter to the Group in response to its queries, the Government of Rwanda stated that there were no Rwandan troops on the territory of the Democratic Republic of the Congo and reiterated that there had neither been any RDF joint operations with FARDC nor any other support offered to it or to NDC-R. The authorities of the Democratic Republic of the Congo had not replied to the Group at the time of drafting.

41. The support and active involvement of RDF members in military operations against armed groups in the Democratic Republic of the Congo without notification of the Committee, in accordance with paragraph 5 of resolution 1807 (2008), as renewed by paragraph 1 of resolution 2293 (2016) and paragraph 1 of resolution 2528 (2020), constitutes a violation of the sanctions regime.

E. Tin, tantalum and tungsten and supply chain challenges

42. Armed groups and criminal networks continued to illegally trade in tin, tantalum and tungsten from mine sites in Masisi territory. In May and June 2020, NDC-R armed combatants taxed coltan and cassiterite mine sites in Kibanda, Rubonga (see S/2019/974, para. 44) and Mabo²⁸ that had been identified as free from armed control according to government lists (see S/2019/974, annex 7).²⁹ Untagged tantalum mined from these sites was smuggled to Goma via the same route and means identified earlier by the Group (see S/2019/469, para. 151) and subsequently smuggled into Rwanda (see S/2020/482, para. 106). Rwandan authorities charged with mineral fraud prevention stated that they had not recorded any case of mineral smuggling related to the Democratic Republic of the Congo since the beginning of 2020 (see S/2020/482, para. 106).

43. An unregistered *négociant*, a Ministry of Mines official and a member of the Commission nationale de lutte contre la fraude minière (CNLFM) in North Kivu confirmed that, during the COVID-19 pandemic lockdown (March to August 2020), the flow of untagged tantalum and tin from Masisi territory had increased and that the closure of international borders had exacerbated smuggling. Between January and October 2020, official CNLFM data on untagged minerals confiscated from criminal networks in North Kivu recorded monthly cases of mineral fraud, the majority of which involved tantalum (see annex 18).

44. Supply chain integrity continued to be jeopardized across North Kivu. Some diggers resorted to illegal mining for survival and sold untagged tantalum outside the supply chain³⁰ (see S/2020/482, paras. 93 and 95–97). In one example, three miners of the Coopérative des exploitants miniers de Masisi (COOPERAMMA) were shot by mining police (Polimine) officers for illegal entry into the Société minière de Bisunzu (SMB) concession in June 2019. A court decision issued on 26 October 2020 held that the Democratic Republic of the Congo and SMB were jointly responsible for payment of \$375,000 in compensation to the victims' families and a further \$600,000 in compensation to COOPERAMMA. In May 2020, following mediation by the provincial government, a six-month agreement was signed between SMB and COOPERAMMA (see annex 19).

²⁸ Sources: North Kivu mining authority, a Nyabiondo resident and civil society.

²⁹ The validation process continued to be slow and, as a consequence, armed groups sometimes occupied or reoccupied mines pending validation (see S/2020/482, para. 94).

³⁰ Sources: two COOPERAMMA members, a Polimine officer and a SAEMAPE official.

III. Ituri

A. Force patriotique de résistance de l'Ituri

45. On 30 September 2020, heavy clashes erupted between FARDC and the Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) (see [S/2015/797](#), paras. 35–48) in Geti, Irumu territory. FRPI attacked Geti and its surroundings, as well as one FARDC camp, the Karatsi disarmament camp and the Kazana demobilization camp. The Kazana demobilization camp was burned down and destroyed entirely. Eleven people were killed during the clashes, including three FARDC members, six FRPI combatants and two children, according to members of civil society, two researchers, one FARDC officer and MONUSCO sources. Consequently, the start of the disarmament process, which was a key element of the peace agreement signed by FRPI and the Government of the Democratic Republic of the Congo on 28 February 2020 (see annex 20) and planned for 30 September, stalled.

46. During a meeting held on 19 October with all parties, FRPI “Commander General” Mbadu Adirodu agreed to resume the process on 30 October even though the terms of integration into FARDC with ranks, amnesty and release of all prisoners had not yet been met. He requested the financial support owed by the Government since 20 June 2020.³¹ On 31 October, only 30 of the 1,138 identified FRPI combatants had handed over 10 weapons (five AK-type assault rifles, two light automatic weapons, two 12-calibre hunting rifles and one RPG-7) and ammunition. These FRPI ex-combatants were due to undergo identification, verification and orientation before joining community reintegration on 30 November.

B. Violence against civilians in Djugu, Mahagi and northern Irumu territories³²

Impact of armed groups and militias

47. Violence had displaced 1.6 million people within Ituri by 6 October 2020, according to UNICEF estimates,³³ with children continuing to be affected (see [S/2019/974](#), para. 79) and being used by armed groups. From mid-July 2020, after a significant deterioration of the humanitarian and security situation in Djugu and Mahagi territories since March, six Lendu factions,³⁴ commonly known as CODECO,³⁵ signed unilateral ceasefire agreements with a presidential delegation (see annexes 21–28 for information regarding each faction and URDPC/CODECO weaponry). This led to a relative lull in attacks.

48. Western Djugu territory and northern Irumu territory were the most affected by the violence at the time of drafting (see paras. 52–55). This was mainly due to the reluctance of some factions, including one in Nyangaray, Djugu territory, led by a

³¹ Sources: two individuals involved in the peace process, an NGO representative and MONUSCO sources.

³² Sources: documentary evidence, photographs, audio and video recordings and interviews with over 30 sources, including members or representatives of the Hema, Ndo Okebo, Lendu, Bira, Mambisa, Alur and Nyali-Kilo communities, URDPC/CODECO leadership, two researchers, one provincial government representative, two international organizations and MONUSCO sources.

³³ www.unicef.org/press-releases/unrelenting-violence-continues-impact-children-ituri-eastern-drc.

³⁴ Union des révolutionnaires pour la défense du peuple Congolais (URDPC/CODECO), Armée de libération du Congo (ALC/CODECO), Gutsi assailants, Forces de défense contre la balkanization du Congo (FDBC), Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple Congolais (ARDPC), and one individual in Mahagi territory.

³⁵ Coopérative pour le développement du Congo.

certain Tuwo, to join the ceasefire process, as well as to the Armée de libération du Congo (ALC/CODECO) self-exclusion from that process and to the rise and activities of the majority-Bira Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), which conducted attacks against Congolese security forces and civilians (see annex 29).

49. The activities of the self-defence group Zaïre or Zaïrois also contributed to insecurity. While its organization and structure remained unclear, most sources said that it was composed of Hemas by majority and based in Dala, Mbijo, Mongbwalu and Iga-Barrière, in Djugu territory, Berunda in Mahagi territory and Shari in Irumu territory. Zaïre elements, carrying weapons, erected roadblocks, notably at Dala, where they imposed taxes and checked electoral cards and ethnicity during the reporting period, according to seven sources, including two eyewitnesses (see annex 30). Six sources referred to collaboration with FARDC members who used Zaïre as scouts.

Use of children by the Union des révolutionnaires pour la défense du peuple Congolais and the Armée de libération du Congo factions of the Coopérative pour le développement du Congo (CODECO)

50. URDPC/CODECO and ALC/CODECO used children during the reporting period, a sanctionable act under paragraph 7 (d) of resolution 2293 (2016), reaffirmed by paragraph 2 of resolution 2528 (2020). The evidence demonstrates the presence of children within URDPC/CODECO,³⁶ some carrying AK-type assault rifles, ammunition and bladed weapons (see annex 31). One source with first-hand knowledge of the group said that URDPC/CODECO used children as combatants. A video recording of the entry of ALC/CODECO into Bunia on 4 September 2020 shows children among the combatants (see annex 32). URDPC/CODECO leadership denied any participation of children in combat or in URDPC/CODECO and ALC/CODECO activities.

Exactions by some members of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo

51. The Group received several reports of exactions by some FARDC members deployed in Ituri, especially targeting Lendus (see S/2019/974, paras. 93–95, 98–99 and annex 32). One case occurred on 25 June 2020 in the Lendu village of Gudjo/Ngaludza, Djugu territory. Troops of the 3308th Regiment, second battalion, led by Major Patrick, also known as Sandoka, summarily executed 13 Lendu civilians, raped two and looted the village, according to the report of a local investigating commission, one of its investigators, a researcher who investigated the case, FARDC and MONUSCO sources. Two sources stated that a FARDC officer had confirmed the killing of civilians to them. The military prosecution was investigating the case at the time of drafting. Major Patrick declined to speak with the Group.

C. Armed involvement in gold

Armed assailants

52. From early 2020, armed groups attacked gold trading towns and taxed artisanal miners in gold-rich Djugu and Irumu territories, according to 23 sources, including representatives of local authorities, businesspeople, artisanal miners and MONUSCO sources. Interviewees noted that combatants in Lendu factions and Zaïre elements were also artisanal gold miners, which was the main economic activity in those areas.

53. Since late 2019, combatants of Lendu factions have conducted an increasing number of attacks on gold-trading hubs and mining areas. Digene, a gold trading hub

³⁶ Sources: two eyewitnesses, photographs, video recordings, international organizations and MONUSCO sources.

in Banyali Kilo sector, Djugu territory, was attacked on 28 February and 4 October 2020 by armed combatants described by interviewees as “Lendu” or “Ngudjolo’s men” (see annex 33 on attacks on gold-trading hubs, during which significant quantities of gold were often stolen).

54. Zaïre elements were present in gold-mining areas in Djugu territory during 2020 but did not target gold or gold miners. Sources described how Zaïre elements protected “their own people” working in gold mines and did not attack gold-rich zones. No interviewees cited FPIC engagement in gold mining or taxation, although three authorities described at least three attacks on semi-industrial gold-mining activities owned by Chinese investors in Irumu territory as conducted by FPIC “in collaboration” with local armed bandits.

55. A local authority and four individuals involved in gold trading said that at least 17 violent attacks targeting gold *négociants* since July 2020 at Mongbwalu, Djugu territory’s largest gold mining hub (see [S/2012/843](#), annex 56; and [S/2014/42](#), annex 67), had been committed by “unidentified attackers” or “criminals” (see annex 34 for information on the attacks).

Members of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo

56. Three representatives of local authorities described illegal taxation and ownership of gold mines by members of the 1301st Regiment of FARDC at Mongbwalu. The same sources estimated that between 15,000 and 20,000 artisanal gold diggers worked at Mongbwalu’s sites during 2020. Two gold traders and two authorities confirmed that the majority of gold sold in Bunia during 2020 came from Djugu territory, much of it from Mongbwalu.

57. Four other individuals with knowledge of gold trading in Ituri, one of them an eyewitness, described how FARDC members provided off-budget security to unidentified semi-industrial gold mining companies in Irumu and Djugu territories (see [S/2019/974](#), para. 48). Eight individuals noted that gold produced by these companies had disappeared without formal export via proper channels (see annex 35). Communities gathered at an August 2020 round table in Komanda (see para. 62) called on the provincial government to halt illegal and illicit exploitation of gold by Chinese nationals (see annex 36). A FARDC spokesperson stated that FARDC members stationed on the periphery of some mine sites protected miners against armed attack and were not involved in mining activities.

58. A combination of insecurity and the COVID-19 pandemic had prevented State mining authorities from accessing artisanal gold-mining sites in Irumu and Djugu territories since March 2020 and official gold exports remained low (see annex 37).

59. In addition to the gold refinery under construction in Bukavu (see para. 80), construction of the Equinoxe gold refinery in Bunia³⁷ (see [S/2020/482](#), para. 68) had not begun at the time of drafting. The Group encourages gold-refining projects to fully implement the due diligence laws of the Democratic Republic of the Congo in their operations.

D. Violence against civilians in southern Irumu territory

60. In southern Irumu territory, the number of attacks against civilians from all communities by armed groups coming from North Kivu, including ADF, increased with FARDC operations (see paras. 9–11; and [S/2020/482](#), para. 137), leading to a large displacement of population and exacerbating tensions between communities. At

³⁷ Represented by Somin Trans Sarl, subsidiary of Phoenix Precious Metals DMCC.

least one attack targeted Hutu, also referred to as Banyabwisha, migrants in particular.³⁸

Stigmatization of Hutus/Banyabwishas

61. Since at least the 2000s, Hutu/Banyabwisha migrants have bought uncleared land from local chiefs in south Irumu territory for agriculture, on which they later artisanally mined gold.³⁹ Almost all sources described a strong anti-Hutu/Banyabwisha sentiment among many members of local communities,⁴⁰ who often accused them of having links to ADF and of being “Rwandans who should return home” (see annexes 38–40, including the message of the Catholic Bishop of Bunia).

62. On 16 June 2020, the provincial government issued a decree creating a commission to localize, identify and count the “migrating population[s] called ‘Banyabwisha’ and ‘Bakonjo’” in Ituri and to assess their relationships with local communities (see annex 41). During an August 2020 round table on peace in Komanda that brought together native communities, representatives of the provincial government and provincial deputies, the native communities called on the national and provincial authorities and UNHCR to “identify ... disarm and ... repatriate” the “Hutus-Rwandans calling themselves Banyabwisha” in Ituri (see annex 42).

8 September 2020 attack

63. On 8 September 2020, at least 10 Hutu/Banyabwisha men and women were killed in Payi Payi in Walese Vonkutu chefferie. A Nyali Tchabi chief, who had sold land to Hutu/Banyabwisha migrants, and his wife were also killed that day in neighbouring Belu village, in Banyali Tchabi chefferie (see annex 43).

64. According to three Hutu/Banyabwisha internally displaced persons, including an eyewitness, international organizations and MONUSCO sources, before killing them, the assailants demanded from their Hutu/Banyabwisha victims the purchase contracts for the land they had bought in the area and destroyed these documents (see annex 44). The eyewitness explained that she was asked for her Ituri land purchase contract, but that the assailants did not want those pertaining to Masisi territory. Several sources, including from the Nyali Tchabi and Hutu/Banyabwisha communities, explained that this attack also differed from earlier ADF attacks in south Ituri in terms of locations and modus operandi, which had included abductions and looting (see para. 11).

65. Seven Hutu/Banyabwisha internally displaced persons explained that the attacks conducted between 8 and 11 July 2020 (see annex 45) had followed the same patterns as the one on 8 September. The Group could not confirm that information.

66. At least two violent incidents by Hutus/Banyawishas against Nyalis Tchabi followed the 8 September attack and part of a Hutu/Banyabwisha internally displaced persons camp was burned down, causing at least one death. A period of calm ensued, which was continuing at the time of drafting, but the level of mistrust and fear between communities has remained high, preventing populations from returning home or accessing their fields. Discussions between Nyalis Tchabi and Hutus/Banyabwishas were nascent at the time of drafting.

³⁸ Sources: documentary evidence, photographs, video recordings and interviews with two Nyali Tchabi representatives, nine Hutu/Banyabwisha internally displaced persons and/or civilians, a representative of the provincial authorities, one local religious authority, a researcher, international organizations, and diplomatic and MONUSCO sources.

³⁹ One Hutu/Banyabwisha internally displaced person reported being chased away because of the gold.

⁴⁰ The Nyali Tchabi, Lese, Bira, Hema, Lendu Bindi and Twa are considered native communities, but Nande are also well-established in the area.

IV. South Kivu

A. Mai-Mai Yakutumba

Structure and allies

67. The structure of the leadership of Mai-Mai Yakutumba, led by William Amuri Yakutumba and operating in Fizi territory, South Kivu, and in Maniema and Tanganyika provinces (see [S/2018/531](#), paras. 47–50), changed after the defection of his deputy, Alonda Bitu, also known as Alida, in August 2020, according to three researchers, two FARDC officers and MONUSCO sources. At the time of drafting, “Colonel” Bavon was in charge of operations and investigations, “Colonel” Hercule Musa was responsible for administration and logistics and Dalton Mwila was the spokesperson. Albert Alqaida and Hercule Musa were among the principal commanders in Fizi territory.

68. Yakutumba’s principal allies remained Babuyu Mundis of Mai-Mai Apa Na Pale, Omari Brown of Mai-Mai Brown, Mulumba Marehumu and Assani Mbakani of Biloze Bishambuke. Sheikh Hassani of Mai-Mai Malaika (see [S/2020/482](#), para. 49; and [S/2018/531](#), annex 3), who was an ally and died in September 2020, was replaced by his brother Kabala Muzaifu. The group continued to have links to Burundian armed groups Forces nationales de libération and Résistance pour un État de droit (RED-Tabara) (see [S/2017/672/Rev.1](#), para. 45).

69. The “Union des groupes armés Mai-Mai et Biloze Bishambuke oeuvrant dans les moyens et hauts plateaux de Fizi, Mwenga/Itombwe et Uvira”, led by Yakutumba, refused to participate in the September 2020 Murhesa II meeting between the Government of the Democratic Republic of the Congo and around 70 armed groups or to sign the final declaration (see annex 46), whose objective was disarmament, demobilization, reintegration and community reconciliation (see annex 47). The declaration faltered shortly thereafter.

Involvement in natural resources

Gold

70. Mai-Mai Yakutumba continued to finance its activities through trading in gold (see [S/2020/482](#), paras. 69–72). The Group documented a case in January 2020 in which Mines Propres SARL (see [S/2020/482](#), paras. 71, 80 and 89), a gold-exporting house in Bukavu, exported 11.071 kg of gold to Tasha Gold and Jewels Trading LLC in Dubai, United Arab Emirates, using a RwandAir flight, according to official mineral valuation and export information (see annex 48). According to a Fizi assayer, a truck driver and a *négociant* familiar with the case, 6.5 kg of this gold was traded by Mai-Mai Yakutumba representatives (see annex 49). RwandAir stated, among other things, that it had no record of the shipment being declared or transported from Kamembe Airport or transiting through Kigali International Airport, and reiterated its procedures for transporting valuable cargo, including gold (see [S/2020/482](#), annex 23). Tasha Gold and Jewels LLC confirmed that it had received 11.071 kg of gold but had not provided information on the due diligence checks by the time of drafting.

71. The assayer explained that Mines Propres was the intended recipient of the gold and had tasked an FARDC truck driver with carrying the gold to Bukavu. The assayer, a gold-transporting agent and a local *négociant* confirmed that most of the gold traded by Mai-Mai Yakutumba came from artisanal gold mines in Kachanga hill mine sites (see [S/2019/974](#), paras. 39–42; and [S/2020/482](#), paras. 69–72), as well as Miba and Nyange mines, all located in the outskirts of Misisi town, Fizi territory.

72. The sources added that, because of armed robbers targeting gold dealers along the Misisi-Uvira-Bukavu road since mid-2019, Bukavu gold dealers preferred to pay an illegal fee to some FARDC members to transport gold in FARDC trucks on routine operations between Misisi and Bukavu. This trend increased with the COVID-19 lockdown. A Misisi-based local administrator, an FARDC officer and a local gold miner acknowledged that some FARDC members of the 3407th Regiment, 33rd Military Region, had facilitated the transport of gold, including for Mai-Mai Yakutumba and personal gain.

Timber and charcoal

73. Mai-Mai Yakutumba controlled the charcoal and timber trade and imposed taxes on the population. On 22 October 2020, 17 Mai-Mai Yakutumba armed combatants invaded Katenga village in Ubwari Peninsula, Fizi territory, to collect a monthly tax of 3,000 Congolese francs per adult for firewood, timber and charcoal.

74. Two government sources and a Bukavu-based environmental activist stated that redwood trees in the natural forest reserves of Ngandja, Lwama-Kivu and Itombwe were under threat due to illegal logging by criminal networks who paid the Mai-Mai Yakutumba to access the forests. Redwood (also known as rosewood or *Pterocarpus tinctorius*) falls under appendix II of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora,⁴¹ which requires controlled harvesting through licensing.

75. Five timber traders from Bukavu and Uvira paid Yakutumba representatives \$10–15 per plank measuring 20–30 feet of redwood and then sold the wood to exporters for \$3–5 per foot as of February 2020, making a profit of upwards of \$50 per plank. These sources and a South Kivu civil society report noted that redwood from South Kivu that financed Mai-Mai Yakutumba was exported through the ports of Mushibaki and Kalundu on Lake Tanganyika and Kavimvira into Burundi, and the port of Kalemie, in Tanganyika province, into Zambia.

B. Incursions into the Democratic Republic of the Congo of members of the Burundian National Defence Force

76. The Group found that members of the Burundian National Defence Force (FDN) and the Imbonerakure youth group made incursions into Fizi and Uvira territories between November 2019 and July 2020, as previously documented by the Group (see [S/2019/974](#), para. 74; [S/2019/469](#), paras. 66–79; [S/2017/672/Rev.1](#), paras. 144 and 148–150; and [S/2015/19](#), paras. 83–89). This presence of foreign armed forces in the Democratic Republic of the Congo constitutes a violation of the sanctions regime in accordance with paragraph 1 of resolution [1807 \(2008\)](#), as renewed by paragraph 1 of resolution [2293 \(2016\)](#) and paragraph 1 of resolution [2528 \(2020\)](#).

77. FDN incursions into the territory of the Democratic Republic of the Congo are referenced in the letter dated 22 April 2020 of the FARDC Chief of Staff to the Commander of the ICGLR Expanded Joint Verification Mechanism. The letter mentions three incursions, by land or by water, between 13 and 15 April 2020 in localities in Fizi and Uvira territories (see annex 17). The Group was further informed by MONUSCO, diplomatic and FARDC sources and two local residents that, in 2019

⁴¹ In 2016, the Conference of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora placed the entire *Dalbergia* genus of rosewood in its appendix II under controlled trade in sustainable volumes. See www.salvaleforeste.it/en/blog/75-news-en/goodnews/4229-cites-redwood-under-strict-control.html, www.cites.org/eng/app/appendices.php and www.cites.org/sites/default/files/eng/app/2019/E-Appendices-2019-11-26.pdf.

and 2020, members of FDN and the Imbonerakure youth group had conducted incursions in South Kivu.

78. In acknowledgement of shared challenges, on 4 and 5 October 2020, in Bujumbura, the Governments of Burundi and the Democratic Republic of the Congo agreed to establish a memorandum of understanding on the reinforcement and maintenance of peace and security along their common border and to put in place a joint operational plan to neutralize negative forces and other armed groups destabilizing both countries, including through coordinated border patrols (see annex 50).

79. In response to the Group's letter asking for information on specific incursions by members of FDN and Imbonerakure, the Burundian authorities stated that FDN operates within its national borders, in accordance with the principles of sovereignty, territorial integrity and non-interference, and that Burundi deploys troops abroad only within the framework of the African Union and United Nations peacekeeping operations. The authorities of the Democratic Republic of the Congo had not replied to the Group's inquiry on these incursions at the time of drafting.

C. Gold supply chain challenges

80. Three mining authorities confirmed that cross-border gold smuggling between South Kivu (see [S/2020/482](#), annex 45) and Burundi and Rwanda had increased during the COVID-19 lockdown. Two authorities explained that this was because, while gold production continued, border closures reduced the value of dollars hand-carried into the Democratic Republic of the Congo for illicit gold transactions. According to official mining data, 30.6 kg of gold were officially exported from South Kivu between January and October 2020, while official gold production was 7.1557 kg between January and September 2020 according to mining authority data (see annex 51). The Congo Gold Raffinerie (see [S/2020/482](#), para. 68 and annex 41), described by a senior mining authority as a positive development that could properly channel the artisanal gold of the Democratic Republic of the Congo away from illicit cross-border trade, remained under construction (see annex 52).

D. Involvement of armed groups in timber and charcoal

81. Timber, particularly redwood (see para. 74), and charcoal served as sources of finance for Raia Mutomboki factions of the Butachibera and Hamakombo groups, operating in the forests around the Bunyakiri area, Kalehe territory. The Butachibera group comprised around 120 combatants and the Hamakombo group about 150, according to two local leaders and a FARDC soldier in Bunyakiri.

82. Since December 2019, these armed groups have imposed taxes of between 200 and 500 Congolese francs per person per day for charcoal burners to access the forests, while those harvesting timber were taxed between 5,000 and 10,000 francs.⁴² On 24 and 26 June 2020, Butachibera combatants entered Mihongwe village, outside Bunyakiri town, and forcefully collected taxes from charcoal dealers who feared going to the forest. On 16 September 2020, Hamakombo combatants attacked and looted a truck loaded with timber and charcoal on the Fumya-Bunyakiri road for failing to pay illegal taxes. A 21 July 2020 ministerial letter to the Governor of South Kivu called for a multipartite provincial team to address illegal logging of redwood (see annex 53), sanctions for which are foreseen in the Forest Code (see annex 54).

⁴² Sources: a provincial forestry official, two Bunyakiri community members, a youth leader and two charcoal dealers.

V. Seizures of weapons in Gbadolite and Kinshasa

83. Seizures of weaponry in Kinshasa and Gbadolite, Nord-Ubangi province, in October 2019 and April 2020, respectively, are illustrative of internal trafficking networks, sometimes with cross-border spillovers into the Central African Republic. Civil society members and an arms trafficker reported that, on 28 and 30 April 2020, the FARDC 1137th Infantry Regiment at Gbadolite Airport seized ten 40 mm under-barrel grenade launchers and 1,490 rounds of 7.62x39 mm calibre ammunition (see annex 55, including for details on the seizures, individuals implicated and networks operating across the border between the Central African Republic and the Democratic Republic of the Congo).

VI. Recommendations

84. The Group makes the recommendations set out below.

Government of the Democratic Republic of the Congo

85. The Group recommends that the Government of the Democratic Republic of the Congo:

- (a) Undertake and/or support local mediation efforts, alongside international partners as appropriate, to appease tensions between communities in Irumu territory (see paras. 60–66);
- (b) Strengthen its technical and intelligence capacities to analyse specific armed attacks in Beni territory, in particular through the identification and documentation of perpetrators, with international partners as appropriate (see paras. 10 and 16);
- (c) Strengthen efforts and take urgent action to tackle support by FARDC members to NDC-R, in particular through the diversion of weapons and ammunition, which represents a long-term threat to peace in the country (see paras. 26 and 32–35);
- (d) Investigate and prosecute, as appropriate:
 - (i) Individuals supporting and/or collaborating with NDC-R and engaging in the supply of weapons and ammunition to NDC-R (see paras. 26 and 32–35);
 - (ii) Individuals, including FARDC members, responsible for serious humanitarian law and/or human rights violations in Ituri (see paras. 47–51 and 60–66).

To the Government of Rwanda

86. The Group recommends that the Government of Rwanda strengthen efforts to guarantee security at its borders with the Democratic Republic of the Congo and prevent members of its armed and security forces from entering the territory of the Democratic Republic of the Congo and/or providing support to FARDC unless notification is provided to the Committee in accordance with paragraph 5 of resolution [1807 \(2008\)](#), as renewed by paragraph 1 of resolution [2293 \(2016\)](#) and paragraph 1 of resolution [2528 \(2020\)](#) (see paras. 36–41).

To the Government of Burundi

87. The Group recommends that the Government of Burundi continue and strengthen efforts to guarantee security at its borders with the Democratic Republic of the Congo and prevent members of its armed and security forces from entering the territory of the Democratic Republic of the Congo unless notification is provided to the Committee in accordance with paragraph 5 of resolution [1807 \(2008\)](#), as renewed by paragraph 1 of resolution [2293 \(2016\)](#) and paragraph 1 of resolution [2528 \(2020\)](#) (see paras. 76–79).

Annexes

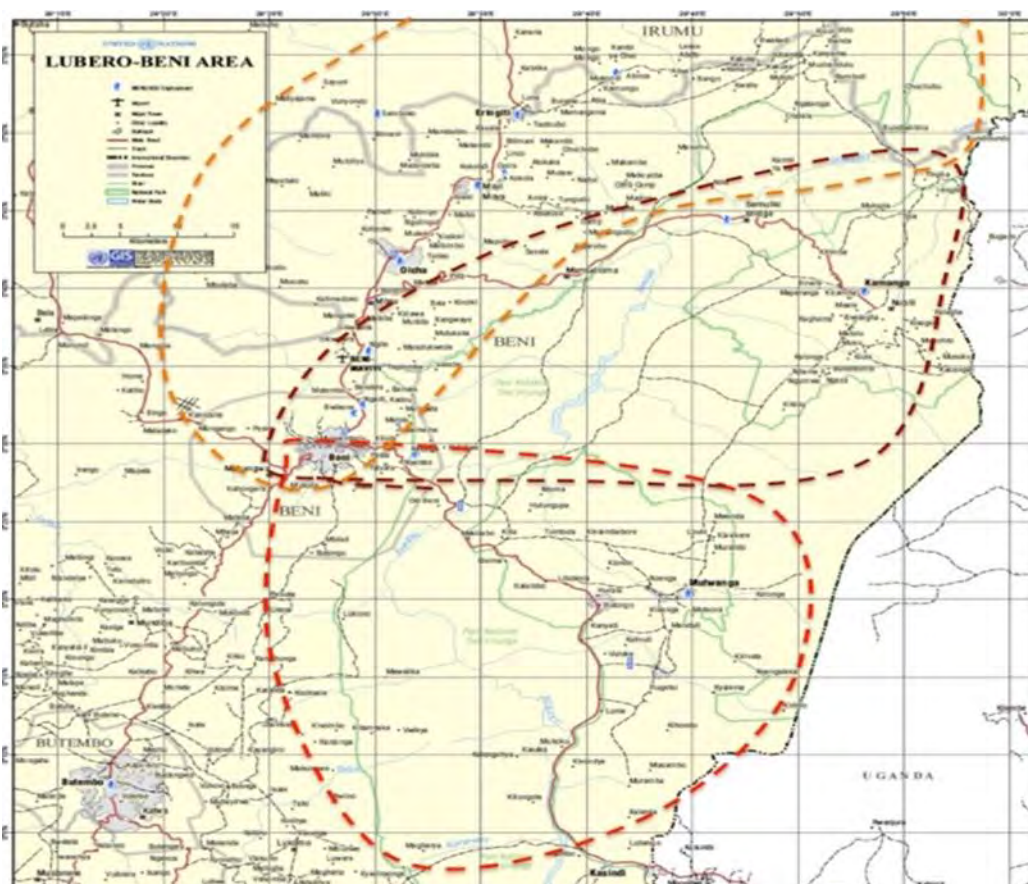
Annex 1

Map of ADF areas of operation

Carte des zones d'opération des ADF

ADF combatants were divided into at least three mobile groups, which mainly concentrated in Rwenzori sector (red outline on the map), around Semuliki River and the Mbau-Kamango road (burgundy outline), as well as north of Beni territory, where combatants continuously moved through Oicha, Mamove, Eringeti, Kainama, and south Ituri (orange outline). Given their mobility, this map provides an approximate visual of their areas of operation.

Les combattants des ADF étaient divisés en au moins trois groupes mobiles concentrés principalement dans le secteur de Rwenzori (tracé rouge sur la carte), autour de la route Mbau-Kamango et de la rivière Semuliki (tracé bordeaux) ainsi qu'au nord du territoire de Beni, où les combattants se déplaçaient continuellement autour de Oicha, Mamove, Eringeti, Kainama et du sud de l'Ituri (tracé orange). Compte tenu de leur mobilité, cette carte fournit un visuel approximatif de leurs zones d'opération.



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

Annex 2

Use of improvised explosive devices (IED) in ADF areas of operation

Utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) dans les zones d'opération ADF

From January to October 2020, the seven incidents involving IEDs recorded by UNMAS in ADF areas of operation were located along the Beni-Eringeti axis, as indicated on the map below.

Entre Janvier et octobre 2020, les sept incidents impliquant des EEI enregistrés par UNMAS ont eu lieu le long de l'axe Beni-Eringeti dans les zones d'opérations des ADF, tel qu'indiqué sur la carte ci-dessous.



Map provided by MONUSCO and edited by the Group based on information from the UNMAS assessment report,
 “The IED Threat in the DRC”, 30 October 2020

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe sur base d'informations du Rapport d'évaluation UNMAS,
 “The IED Threat in the DRC”, 30 octobre 2020

Photograph of IED charges recovered in Mayi Safi on 17 October 2020

Photographie de charges EEI trouvées à Mayi Safi le 17 octobre 2020



Provided to the Group by MONUSCO

Fournie au Groupe par la MONUSCO

Photograph of IEDs recovered in Kambi Ya Miba, along the Mbau-Kamango axis (see map below), on 14 November 2020. Two FARDC members were killed the same day by other IED charges.

Photographie d'EEIs trouvés à Kambi Ya Miba, le long de l'axe Mbau-Kamango (voir carte ci-dessous) le 14 novembre 2020. Deux membres des FARDC ont été tués le même jour par d'autres charges EEI.



Photograph provided to the Group by FARDC sources

Photographie fournie au Groupe par des sources FARDC



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

Photograph of an IED found in Ngite, Beni territory, on 7 June 2019, with the wording “Target => Made in Dawlah” or “Target => Made in Daulah” written by hand on a piece of paper and fixed with adhesive tape. “Al Dawla” means “State” in Arabic. It is thus only by extension that a possible reference to ISIL could be made.

Photographie d’un EEI trouvé à Ngite, territoire de Beni, le 7 juin 2019, avec les mots « Cible => Fait à Dawla/Daulah » écrits à la main sur un morceau de papier et accroché avec du ruban adhésif. « Al Dawla » signifie « État » en arabe et ce n’est donc qu’en interprétant très largement cette inscription qu’il serait possible d’en induire une référence à l’État Islamique sur l’IED.



Photograph provided to the Group by MONUSCO.
Analysis of the hand-writing: Gregory Robin in UNMAS assessment report,
“The IED Threat in the DRC”, 30 October 2020

Photographie fournie par la MONUSCO.
Analyse de l’inscription : Gregory Robin dans le Rapport d’évaluation UNMAS,
“The IED Threat in the DRC”, 30 octobre 2020

Annex 3

Group's methodology and analysis of the Islamic State of Iraq and the Levant (ISIL) claims of attacks in the Democratic Republic of the Congo

Méthodologie du Groupe pour analyser les revendications de l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) sur des attaques en République Démocratique du Congo

Based on information provided by UN, FARDC, civil society, researchers and diplomatic sources and public websites, the Group analysed 90 communications issued by ISIL between 18 April 2019⁴³ and 1 November 2020,⁴⁴ including through its Amaq news agency or its Al-Naba newsletter. These 90 communications claimed responsibility on behalf of the Islamic State Central Africa Province (ISCAP) for 75 incidents, 73 of which were in Beni territory and two in Ituri. Some of these communications provided information on the same incident, usually either with longer statements or illustrating photographs, such as weapons allegedly recovered, or bodies of FARDC soldiers allegedly killed during attacks (see below for an example of several communications related to one incident).

The Group analysed the 75 incidents claimed by ISIL against information provided by UN and FARDC sources, public websites and two other sources. Most of the claims contained inconsistencies with locations, dates, number and/or nature of casualties of attacks on the ground. In particular, 10 claims had such important inaccuracies regarding locations and dates of attacks that the Group could not confirm that they corresponded to possible incidents on the ground; and 21 others did not correspond to any event on the ground.

The Group found that the 44 remaining ISIL claims corresponded to attacks on the ground, despite some minor discrepancies and uncertainty regarding the perpetrators of the attacks, given the proliferation of armed actors in the region. Indeed, for at least five attacks, the Group has reviewed information⁴⁵ which suggests that the attacks could have been conducted by actors other than ADF, most of which were widely reported in the media, such as the attack against the Butembo Hospital in April 2019.⁴⁶ This can indicate an opportunistic approach by ISIL to claims.

These inconsistencies also show a limited knowledge and control of ISIL over military operations and/or challenges in lines of communication, if any, between ISIL and ADF. In addition, ADF's modus operandi or tactics have not significantly changed since ISIL's first claim in the DRC (see also annex 2), which can also indicate the lack of influence, involvement and/or substantial support by ISIL. However, the Group continues to investigate possible connections and support between ISIL and ADF, particularly in light of the information contained in a few claims which accurately matches details of attacks as well as the accompanying photographs of some of the attacks, which were not publicly available.

Sur la base des informations fournies par des sources onusiennes, des FARDC, de la société civile, et diplomatiques, de chercheurs et des sites internet publics, le Groupe a analysé 90 communications publiées par l'EIIL entre le 18 avril 2019⁴⁷ et le 1^{er} novembre 2020⁴⁸, notamment via son agence de presse Amaq ou sa newsletter Al-Naba. Ces 90 communications ont revendiqué au nom de la Province d'Afrique Centrale de l'État islamique la responsabilité de 75 incidents, dont 73 sur le territoire de Beni et deux en Ituri. Certaines de ces communications ont ainsi fourni des informations sur le même incident, généralement avec des déclarations plus longues ou des images illustratives, comme des armes qui auraient été prises ou des corps de soldats FARDC qui auraient été tués lors des attaques (voir ci-dessous un exemple de plusieurs communications liées à un incident).

⁴³ First ISIL claim of an attack in the DRC (see [S/2019/974](#), para. 25).

⁴⁴ Date of the last claim issued by ISIL as at 15 November 2020.

⁴⁵ Sources: two civil society, an FARDC officer, six researchers, MONUSCO and diplomatic sources.

⁴⁶ During which Dr. Richard Mouzoko, a Cameroonian national working as part of the Ebola response, was killed. The ISIL claim did not directly refer to it, but the information provided in the claim corresponds in most parts (location and date) to the attack against the Butembo Hospital.

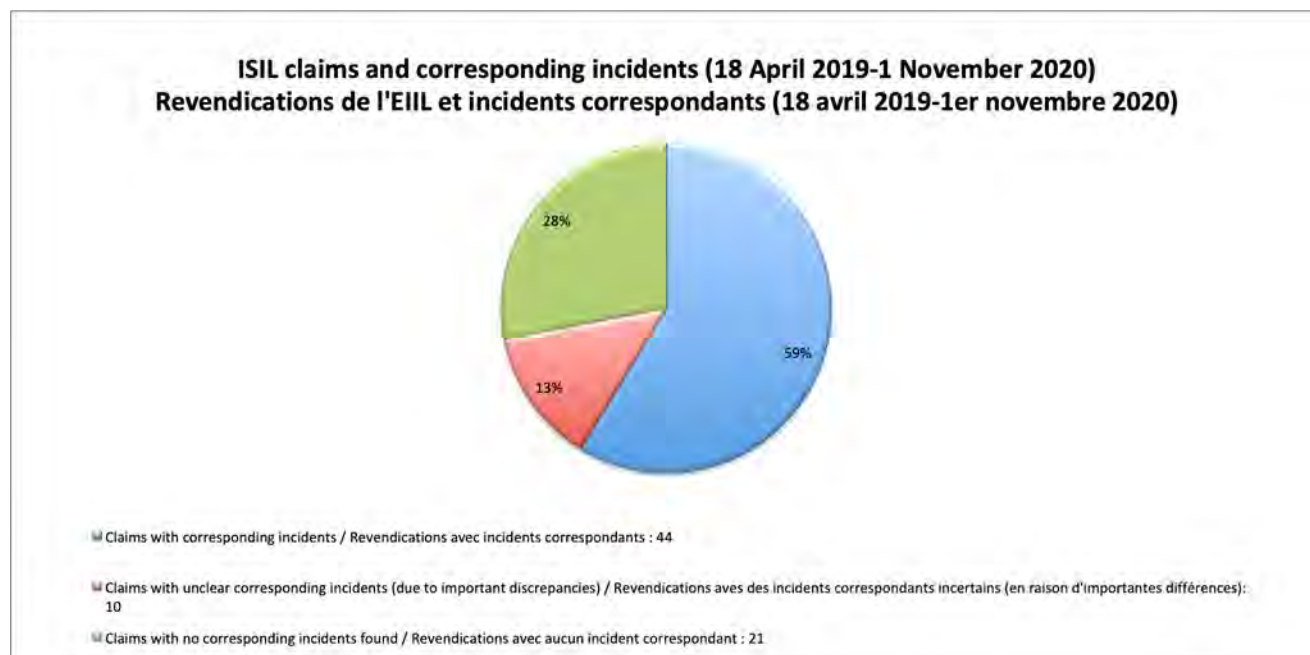
⁴⁷ Première revendication de l'EIIL d'une attaque en RDC (voir [S/2019/974](#), para. 25).

⁴⁸ Date de la dernière revendication publiée par l'EIIL à la date du 15 novembre 2020.

Le Groupe a comparé les 75 incidents revendiqués par l'EIIL aux informations fournies par des sources des Nations Unies et des FARDC, des sites internet publics et deux autres sources. La plupart des revendications contenaient des incohérences quant aux lieux, aux dates, au nombre et/ou à la nature des victimes d'attaques sur le terrain. En particulier, 10 revendications comportaient des imprécisions et des erreurs si importantes sur les lieux et les dates des attaques que le Groupe n'a pas pu confirmer pleinement qu'elles correspondaient à d'éventuels incidents sur le terrain; et 21 autres ne correspondaient à aucun événement sur le terrain.

Le Groupe a constaté que les 44 revendications restantes de l'EIIL correspondaient à des attaques sur le terrain, malgré quelques inconsistances mineures et des incertitudes concernant les auteurs des attaques, compte tenu de la prolifération d'acteurs armés dans la région. En effet, pour au moins cinq attaques, le Groupe a examiné des informations⁴⁹ suggérant qu'elles auraient pu être menées par d'autres acteurs que les ADF. La plupart de ces attaques avaient d'ailleurs été largement rapportées dans les médias, comme l'attaque contre l'hôpital de Butembo en avril 2019.⁵⁰ Cela peut indiquer une approche opportuniste de l'EIIL face aux revendications.

Ces incohérences montrent également une connaissance et un contrôle limités de l'EIIL sur les opérations et/ou des problèmes dans les lignes de communication entre l'EIIL et les ADF, si une telle communication existe. En outre, le mode opératoire ou les tactiques des ADF n'ont pas changé de manière significative depuis la première revendication de l'EIIL en RDC (voir aussi annexe 2), ce qui peut également indiquer un manque d'influence, d'implication et/ou de soutien substantiel de l'EIIL. Cependant, le Groupe continue d'enquêter sur les liens et le soutien possibles entre l'EIIL et les ADF, en particulier à la lumière des informations fournies dans quelques revendications qui correspondent exactement aux détails des attaques ainsi qu'aux images d'accompagnement de certaines des attaques, qui n'étaient pas disponibles publiquement.



⁴⁹ Sources : deux acteurs de la société civile, un officier des FARDC, six chercheurs et des sources de la MONUSCO et diplomatiques.

⁵⁰ Au cours de laquelle, le Dr. Richard Mouzoko, un camerounais qui travaillait dans le cadre de la Réponse Ebola, avait été tué. La revendication de l'EIIL n'y faisait pas directement référence, mais les informations fournies dans la revendication correspondent en grande partie (localisation et date) à ceux de l'attaque contre l'Hôpital de Butembo.

Example of a claim with a corresponding incident on the ground

Exemple d'une revendication avec incident correspondant sur le terrain

On 16 April 2019, armed elements attacked a FARDC camp in Bovata (10km north-west of Kamango).⁵¹ Two FARDC soldiers were killed and another wounded.

On 18 April 2019, ISIL issued a communiqué claiming the killing of three FARDC members and the wounding of five others during an attack in Bovata conducted by the "soldiers of the Caliphate". While the claim does not indicate the date of the attack, and the number of casualties is incorrect, the Group concluded that it corresponded to the 16 April attack given that the timeframe and localities matched.

Le 16 avril 2019, des éléments armés ont attaqué un camp des FARDC à Bovata (10 km au nord-ouest de Kamango).⁵²

Le 18 Avril 2019, l'EIL a publié un communiqué revendiquant avoir tué trois membres des FARDC et blessé cinq autres lors d'une attaque à Bovata menée par les « soldats du Califat ». Deux soldats des FARDC ont été tués et un autre blessé lors de cette attaque. Bien que la revendication n'indique pas la date de l'attaque et que le nombre de victimes soit incorrect, le Groupe a conclu que cela correspondait à l'attaque du 16 avril étant donné que la période et les localités concordaient.



⁵¹ Sources : information provided by UN and FARDC and found in public media sources.

⁵² Sources : information fournie par les Nations Unies et les trouvée dans les médias publics.

Example of a claim with unclear corresponding incident on the ground

Exemple d'une revendication avec un incident correspondant incertain sur le terrain

On 21 July 2020, ISIL issued a communiqué claiming an ambush against FARDC by “Soldiers of the Caliphate” in the village of “Manghoho”⁵³ in Beni area on 20 July 2020 resulting in the killing of FARDC members.

Le 21 juillet 2020, l'EIL a publié un communiqué revendiquant une embuscade contre les FARDC par des « Soldats du Califat » dans le village de « Manghoho »⁵⁴ dans la région de Beni le 20 juillet 2020, au cours de laquelle des membres des FARDC ont été tués.



On the night of 20-21 July 2019, the village of Mangoko, between Beni and Oicha, was attacked by armed elements, resulting in the killing of two civilians and an FARDC soldier, as well as the abduction of three children.⁵⁵ While the date of the attack corresponds to the date in the claim, and the locality “Mangoho” named in the claim is close to “Mangoko” where the attack actually took place, the inconsistencies in the nature and number of casualties did not allow the Group to conclude that the claim fully corresponded to the attack on the ground.

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2019, une attaque a été menée par des éléments armés contre le village de Mangoko, entre Beni et Oicha, au cours de laquelle deux civils et un soldat FARDC ont été tués, ainsi que trois enfants enlevés⁵⁶. Bien que la date de l'attaque corresponde à celle indiquée dans la revendication et que la localité « Mangoho » nommée dans la revendication soit proche du nom du village “Mangoko” où l'attaque a effectivement eu lieu, étant donné les incohérences dans la nature et le nombre de victimes, le Groupe n'a pas pu conclure que la revendication correspondait pleinement à l'attaque sur le terrain.

⁵³ Some translations of the claim also mentioned “Mongohu”.

⁵⁴ D'autres traductions de la revendication ont également mentionné « Mongohu ».

⁵⁵ Sources: UN, FARDC and public media sources.

⁵⁶ Sources: ONU, FARDC et médias publics.

Example of a claim with no corresponding incident found

Exemple d'une revendication sans aucun incident correspondant

On 5 February 2020, ISIL issued a communiqué claiming an attack against FARDC in the village of Gharabini, in the Butembo area, on 4 February 2020 during which two FARDC members were killed.

Le 5 février 2020, l'EIL a publié un communiqué revendiquant une attaque le 4 février 2020 contre les FARDC dans le village de Gharabini, dans la région de Butembo, au cours de laquelle deux FARDC ont été tués.



The Group was unable to find any corresponding incident which matched this claim in the information provided by UN and FARDC sources as well as in the media, notably as the village of Gharabini mentioned in the claim does not exist in the DRC.

Le Groupe n'a pas pu trouver d'incident correspondant à cette revendication dans les informations fournies par des sources onusiennes et des FARDC ainsi que dans les médias, d'autant que le village de Gharabini mentionné dans la revendication n'existe pas en RDC.

Example of several communications related to the same claim

Exemple de plusieurs communications liées à la même revendication

On 20 October 2020, a few hours after the attack on the Kangbaya prison in Beni, which led to the escape of more than 1,300 detainees, ISIL issued a first communiqué claiming responsibility for the attack against the prison as well as one against an FARDC base in Beni.

Le 20 octobre 2020, quelques heures après l'attaque de la prison de Kangbaya à Beni, qui a permis l'évasion de plus de 1300 détenus, l'EIIL a publié une première déclaration revendiquant la responsabilité de l'attaque de la prison ainsi que celle contre une base des FARDC à Beni.



On 21 October 2020, ISIL issued a second communiqué, providing further details on the attack, including context and number of casualties, which the Group has not yet been able to confirm.

Le 21 octobre 2020, l'EIIL a publié un deuxième communiqué, fournissant de plus amples détails sur l'attaque, y compris le contexte et le nombre de victimes, que le Groupe n'a pas encore été en mesure de confirmer.



On 22 October, ISIL issued a third communiqué on the attack through its Al-Naba newsletter, which repeated most of the information already provided on the attack in the first two communiqués and also reported the reaction of the Congolese authorities regarding the prison break.

Le 22 octobre, l'EIIL a publié un troisième communiqué sur l'attaque par le biais de son bulletin d'information Al-Naba, qui reprenait la plupart des informations déjà fournies sur l'attaque dans les deux premiers communiqués et faisait également état de la réaction des autorités congolaises concernant l'évasion de la prison.

الجهاديين مبنى السجن واشتبكوا مع حراسه حتى تمكنوا بغسل الله تعالى من اقتحامه وفكك أسر الثالث من أسرى المسلمين بخلقه. والله الحمد.

المجروح بحسب اعتراف العدو

واعترف العدو بالهجوم، وقال رئيس بلدية "بيني" إن "مجموعة كبيرة من الرجال المسلمين تمكنوا من اقتحام سجن كانجباي المركزي"، وأضاف "لسوء الحظ، تمكن المهاجمون من كسر البوابة بالمعدات الكهربية". وبحسب تصريحات المسؤول نفسه، فإن السجناء نجحوا في الفرار من السجن "بعد الهجوم المتزامن على سجن كانجباي وعلى المعسكر الذي يثلى حمايته".

وتسبب الهجوم بحالة من الضربة في أوساط الصليبيين والمتردين. بسبب حيمه والأعداد الكبيرة التي حررها المجاهدون من جهة، ومن جهة أخرى بسبب ارتباط الهجوم بخطاب المتحدث الرسمي الشيخ المهاجر أبي حمزة القرشي -حفظه الله- والذي دعا فيه إلى عدم الأسوار وفكك أسرى المسلمين بالقوة.

بشرى وذكرى للنصارى المجاهدين

على صعيد آخر، لاقى الهجوم فرحاً واستبشاراً كبيراً في أوساط المسلمين وأنصار المجاهدين الذين استقبلوا الخبر بالتكبير والتهليل. وتبادلوا التهنيتات والتذكيرات بنسبة الفضل لله تعالى وحده وشكره -سبحانه- على توفيق المجاهدين في هذا الهجوم، وهو ما أدت الدولة الإسلامية تؤكد عليه وتذكر به جنودها وأنصارها في كل مكان عند كل نصر أو نجاح جديد يحصده المجاهدون. فما النصر إلا من عند الله تعالى.

جنود الخلافة يفتتحون غزوة (لبوا النداء)

بتحرير مئات الأسرى من سجن في (الكونغو) وينفذون أولى عملياتهم داخل (تنزانيا)



سجن "كانجباي" المركزي الذي هاجمه المجاهدون في (بيني) شرقي الكونغو

تحرير المئات من أسرى المسلمين في الكونغو

بينما شهد صباح يوم الثلاثاء (٢٠ / ٢) ربيع الأول) هجوماً كبيراً لجنود الخلافة على سجن مركزي شرقي الكونغو، مع انطلاق غزوة (لبوا النداء) المباركة. أسفر عن تحرير مئات المسلمين من السجن بعد مهاجمة القوات السؤلة عن تأمينه. وبحسب المعلومات الواردة من الميدان، فإن جنود الخلافة هاجموا ثكنتين للجيش الكونغولي الصليبي قرب سجن (كانجباي) المركزي في منطقة (بيني) شرقي الكونغو، واشتبكوا معهم بالأسلحة المتنوعة، ما أدى لقتل ٧ عناصر وإصابة آخرين بجروح، فيما لا يزالون بالقرار. بينما هاجمت معازل أخرى من

المتنوعة، أسفرت عن مقتل وإصابة عدد من عناصرهم، وإحراق دبابة، والغتم المجاهدون أسلحة وذخائر متنوعة، والله الحمد.

قتلى وجرحى من الجيش الكونغولي

على صعيد آخر، هاجم المجاهدون في اليوم نفسه، ثكنة للجيش الكونغولي الصليبي، في قرية (بيني) بمنطقة (بيني) شرقي الكونغو، واشتبكوا معهم بالأسلحة المتنوعة، ما أدى لقتل وإصابة عدد منهم، والغتم المجاهدون أسلحة وذخائر متنوعة، وعادوا إلى مواقعهم سالمين، والله الحمد.

ولاية وسط إفريقية

الفتح جنود الخلافة في وسط إفريقية هذا الأسبوع باكورة عملات (غزوة لبوا النداء) بهجوم نوعي على سجن مركزي شرقي الكونغو أسفر عن تحرير مئات المسلمين ومقتل وإصابة عدد من عناصر الجيش الكونغولي وقوات تأمين السجن، ولاقى الهجوم اهتماماً إعلامياً كبيراً خصوصاً أنه جاء بعد يومين فقط على خطاب المتحدث الرسمي للدولة الإسلامية دعا فيه إلى عدم أسوار السجون وفكك أسرى المسلمين، لتأتي النتيجة -بحمد الله تعالى- فائقة التوقعات زماناً ومكاناً.

وفي تطور آخر هذا الأسبوع، أعلن جنود الخلافة عن أول هجماتهم داخل (تنزانيا) الصليبية، حيث أوقعوا عدداً من القتلى والجرحى في صفوف الجيش التنزاني وأحرقوا دبابة له بهجوم مسلح شرقي البلاد.

قتلى وإحراق دبابة للجيش التنزاني الصليبي

وفي التفاصيل، بتوفيق الله تعالى، هاجم جنود الخلافة في يوم الأربعاء (٢٧ / صفر) ثكنة للجيش التنزاني الصليبي، في قرية (كينيا) بمنطقة (مقوار) جنوب شرقي (تنزانيا)، حيث دارت اشتباكات بالأسلحة

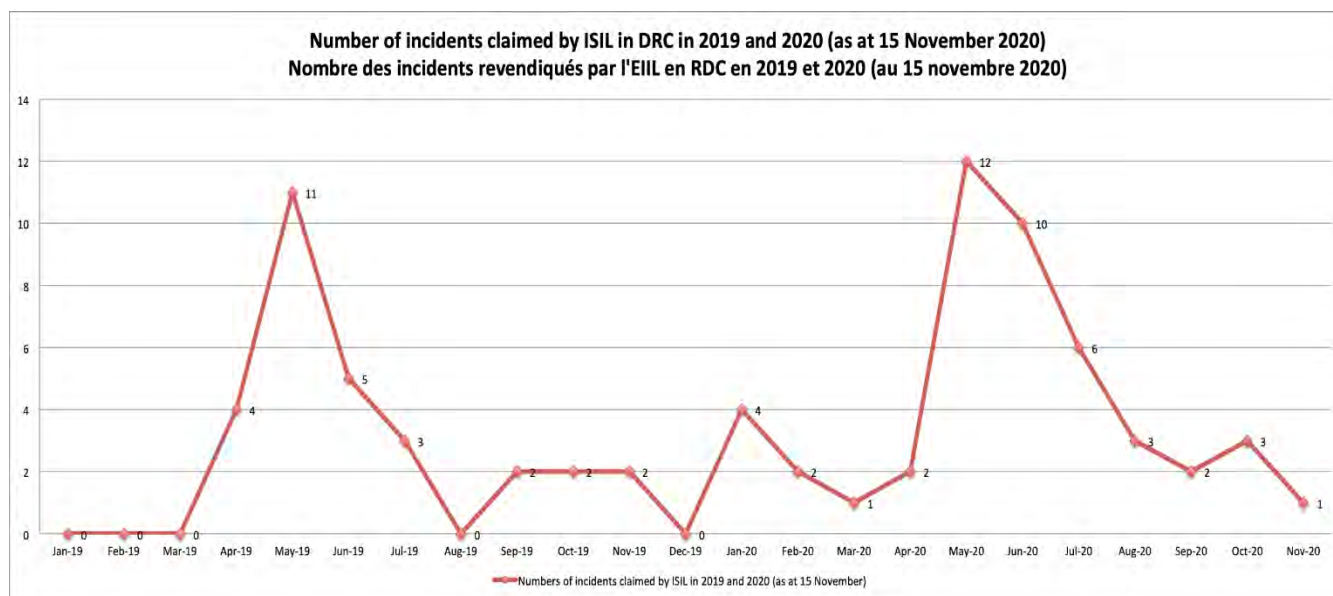
Trends in ISIL claims in the DRC

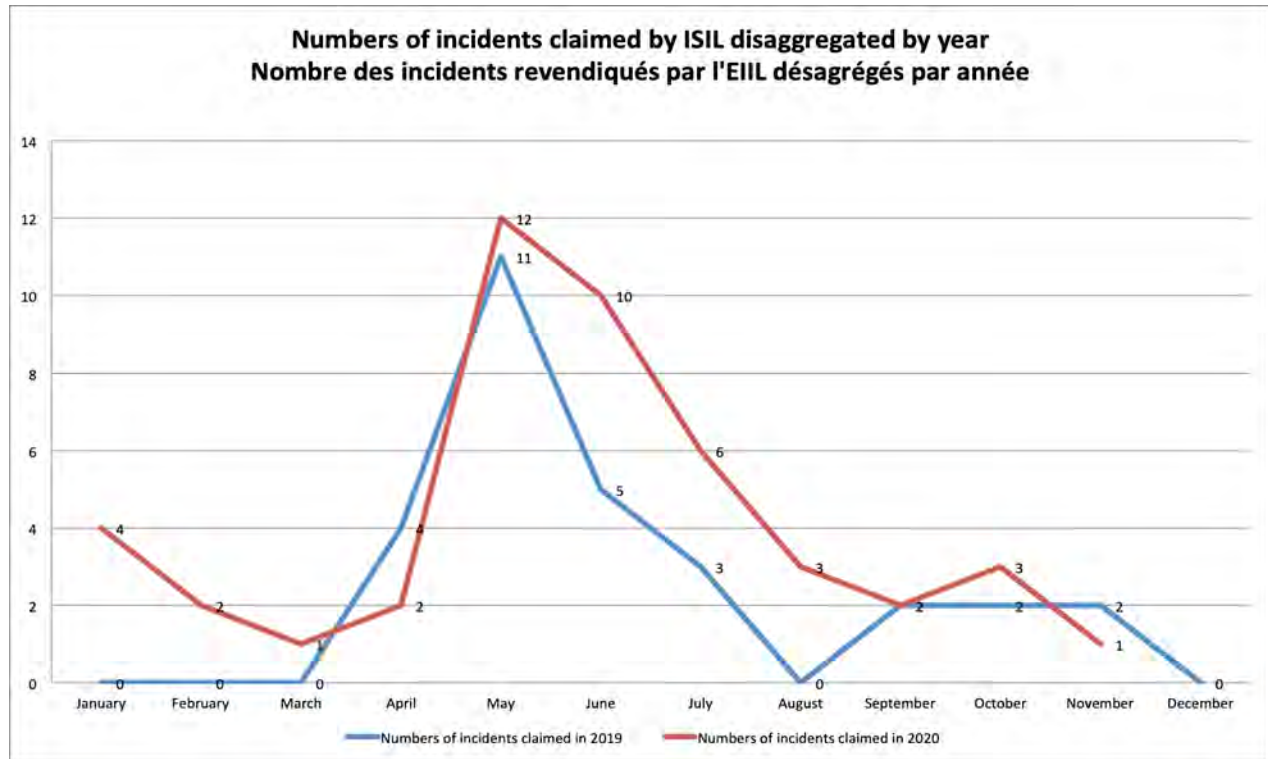
Évolution des revendications de l'EIIL en RDC

Graph 1 below illustrates the fluctuations in the number of claims issued by ISIL since April 2019. Although it remains unclear why and when ISIL decided to publish claims of attacks in the DRC, particularly given the high number of attacks conducted in Beni territory, a spike in ISIL claims in May 2019 and in May-June 2020 is clearly noticeable. Similarly, ISIL claims decreased towards the second half of both years. The variation in ISIL claims in the DRC therefore seems to have followed a similar pattern in 2019 and 2020, as illustrated in Graph 2.

Le graphique 1 ci-dessous illustre les fluctuations du nombre de revendications émises par l'EIIL depuis avril 2019. Bien qu'il ne soit toujours pas clair comment et quand l'EIIL a décidé de publier des revendications d'attaques en RDC, compte tenu notamment du nombre élevé d'attaques menées sur le territoire de Beni, un pic dans les revendications de l'EIIL en mai 2019 et en mai et juin 2020 est clairement perceptible. De même, les revendications de l'EIIL ont diminué vers la seconde moitié des deux années. La variation des revendications de l'EIIL en RDC semble donc suivre un schéma similaire en 2019 et 2020, comme l'illustre le graphique 2.

Graph 1/Graphique 1



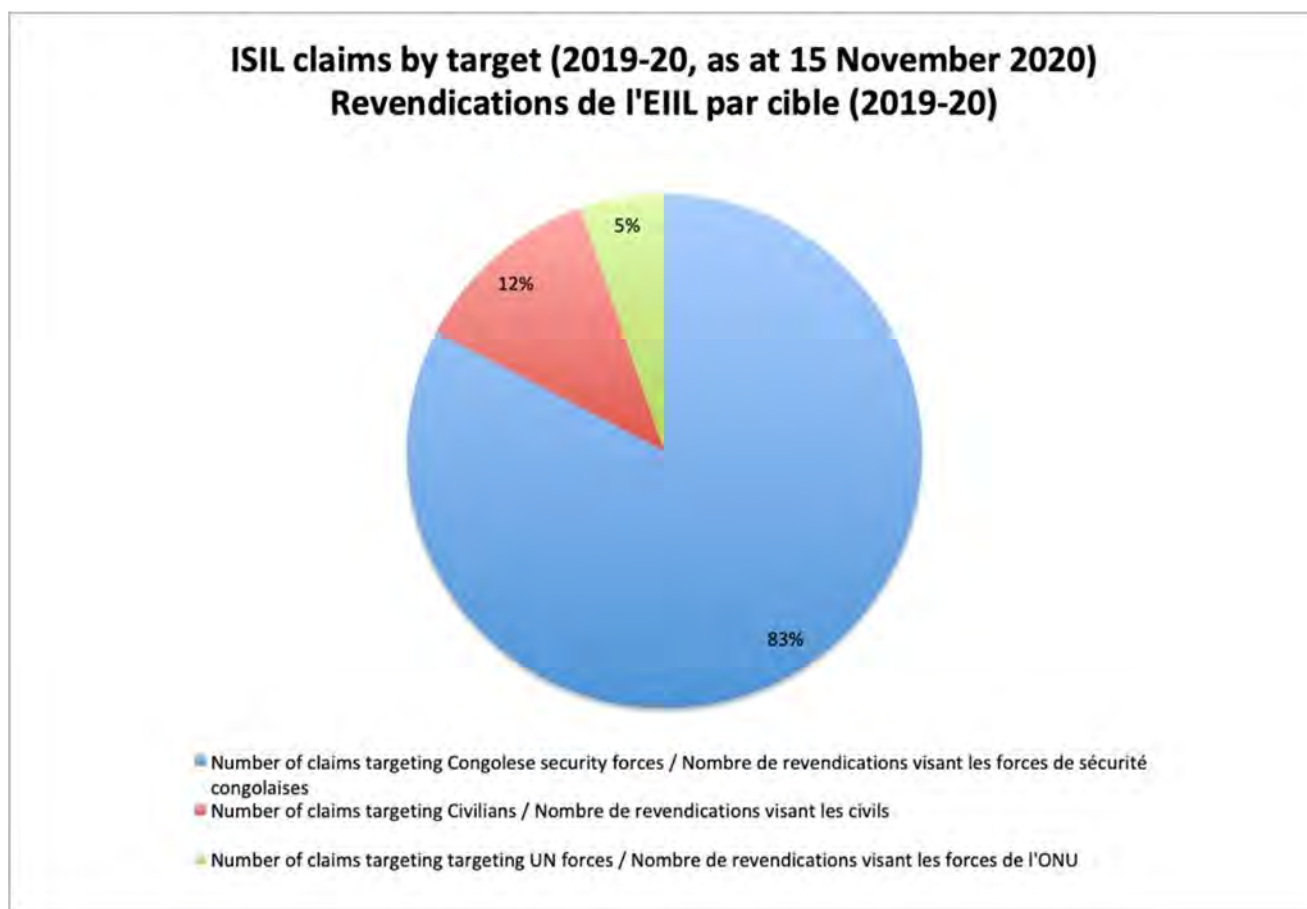
Graph 2/Graphique 2

Targets of attacks

Cibles des attaques

ISIL statements initially only claimed attacks targeting FARDC and MONUSCO forces, even though corresponding incidents on the ground also included the killing of civilians (see above the 21 July 2020 ISIL claim). Since May 2020, ISIL started claiming attacks which also targeted civilians, with a first claim on 13 May 2020 alleging the killing of 10 “Christians” close to Eringeti, Beni territory. Since then, ISIL claimed nine attacks targeting civilians (see graphic below).

Les communiqués de l'EIIL ne revendiquaient initialement que des attaques ayant visé les FARDC et les forces de la MONUSCO, bien que des incidents correspondant sur le terrain comprenaient également le meurtre de civils (voir ci-dessus la revendication de l'EIIL du 21 juillet 2020). Depuis mai 2020, l'EIIL a commencé à revendiquer des attaques ayant visé des civils, avec une première revendication le 13 mai 2020 faisant état du meurtre de 10 « chrétiens » près d'Eringeti, territoire de Beni. Depuis lors, l'EIIL a revendiqué neuf attaques visant des civils (voir graphique ci-dessous).

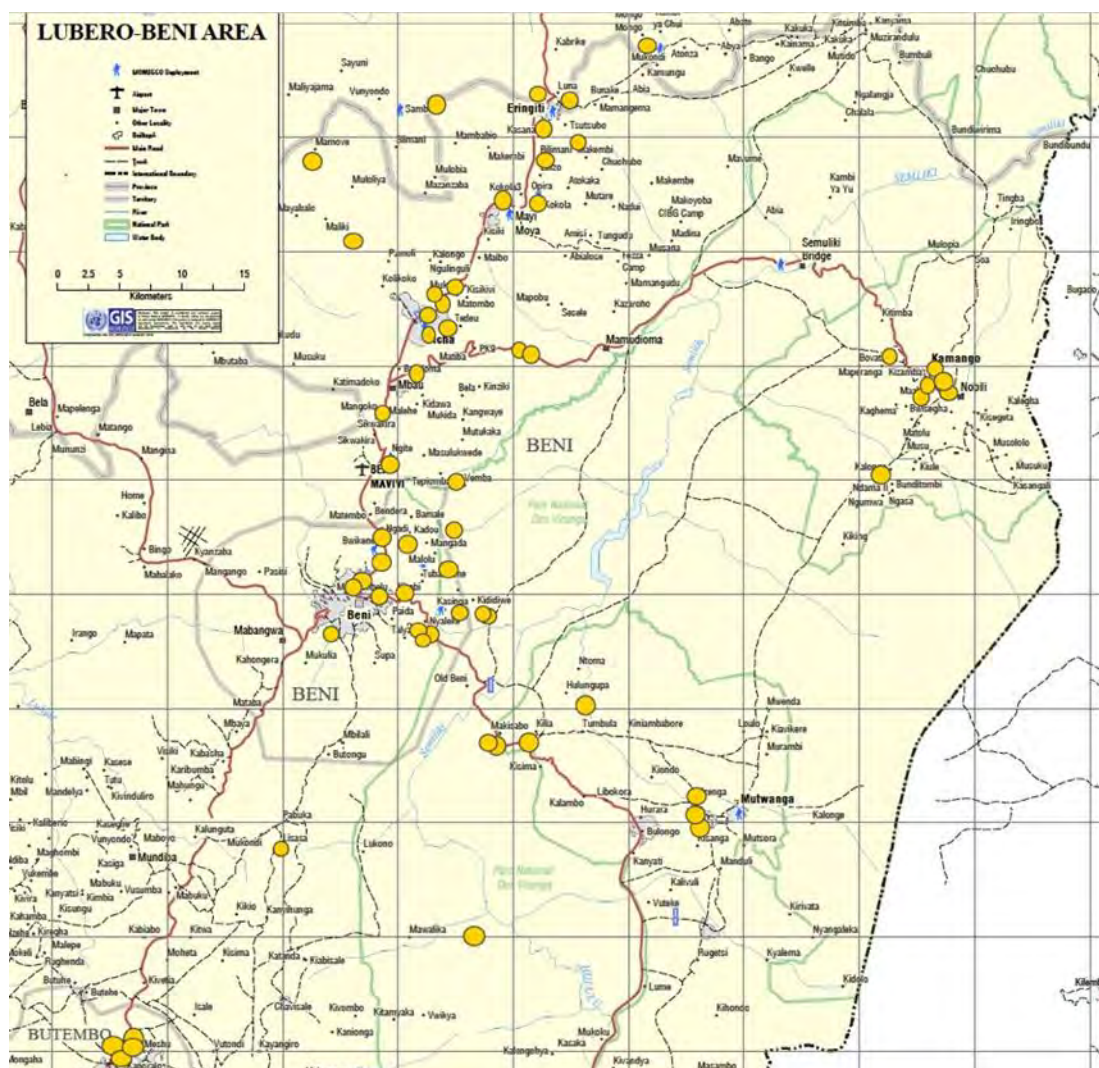


Map of locations of ISIL claimed attacks in Beni territory since 18 April 2019

Carte des localités où l'EIIL a revendiqué des attaques sur le territoire de Beni depuis le 18 avril 2019

The location of attacks claimed by ISIL (yellow dots on the map) that the Group was able to identify, were mainly inside areas known to be ADF areas of operation.

Les emplacements des attaques revendiquées par l'EIIL (points jaunes sur la carte), que le Groupe a pu identifier, se situaient principalement à l'intérieur de zones connues comme étant des zones d'opération des ADF.



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

In a second infographic, ISIL claimed 118 attacks conducted in the DRC, Mozambique and Tanzania between October 2019 and October 2020, which resulted in the killing or wounding of more than 941 persons.

Dans une deuxième infographie, l'EIIL a revendiqué 118 attaques menées en RDC, au Mozambique et en Tanzanie entre octobre 2019 et octobre 2020, au cours desquelles 941 personnes ont été tuées ou blessées.



Annex 5

ADF attacks on cocoa farmers around Kainama, Mayangose, Mamove and Oicha

Attaques des ADF contre les producteurs de cacao aux environs de Kainama, Mayangose, Mamove et Oicha

Kainama case study

The Group interviewed two cocoa farmers and a member of civil society with cocoa fields who all lived in Kainama locality in the Banande-Kainama groupement. The first cocoa farmer was captured with four fellow cocoa farmers by ADF during the March 2020 attack and held captive for eleven days during which he was forced to work as a porter. The second described to the Group the September 2020 abduction by ADF from their fields of six of his fellow cocoa farmers, all family members. A seventh family member, who was harvesting cocoa in the fields at the time of the attack, witnessed the abduction and escaped. The six other individuals have not been seen since the attack.

All three farmers told the Group that they feared returning to their cocoa fields because of the risk of another ADF attack. Two said that this directly impacted the population, who needed to go to their fields to harvest cocoa and other crops for sustenance and sale. One of the farmers did not know if anyone was harvesting his cocoa because he was too frightened to go to the fields. The other, who had farmed cocoa in the area for almost 30 years and who managed a team of 20 other farmers, was told by other farmers that his fields were still occupied by ADF, which had also continued to attack other farmers around his fields. This farmer and the member of civil society said that the cocoa around Kainama was being harvested by “someone”, not the population. One farmer said he thought that ADF were harvesting the cocoa, but had not seen this himself.

In normal times, the overall cocoa harvest in Kainama averages around five tonnes per week, sold by farmers at the local market, according to one of the interviewees. Another described how he would usually produce an average of two “pockets” of cocoa per week, totalling around 220 kilos. All three individuals described how traders from Boga, in Ituri, travelled to Kainama to purchase their cocoa. Although none of the interviewees had harvested cocoa themselves since at least July 2020, they all confirmed that cocoa sales at Kainama market continued throughout the 2020 second harvest period (around June to October). The most frequent buyer was a trader from Boga, whom the three interviewees named, and who continued to buy cocoa from Kainama market into October 2020. The Group spoke to the named trader, who confirmed that he had continued to purchase cocoa at Kainama despite insecurity. He paid 2,500 Congolese Francs (CDF)⁵⁷ per kilo and sold the cocoa at 4,500 to 5,000 CDF per kilo in Uganda. Normally, he would not export less than five tonnes per shipment to Uganda.

Mayangose, Mamove, Oicha

A Mayangose-based representative of 500 cocoa farmers described repeated ADF attacks on cocoa farmers in their fields during 2020. In the most recent ADF attack known to the individual at the time of drafting this report, on 24 October 2020, four farmers were beheaded by machete by ADF whilst undertaking cocoa harvesting in their fields near to Mutwanga, Rwenzori territory, in an attack confirmed by two local civil society representatives. The Mayangose cocoa farmer told the Group that in his view, the farmers had been executed because ADF wanted to harvest the cocoa, as this is how “Islamists support themselves.” He said that since the ADF attacks began, most local farmers could not access their fields and that the fields were occupied and harvested by “people who were not their owners”.

The Group reviewed three audio recordings of ADF captives, captured between January and March 2020 around Mamove and Oicha, who had been forced to farm cocoa and other crops for ADF whilst in captivity. Two cocoa traders, a farmer and a State authority described cocoa as a source of insecurity because it was targeted by ADF for sustenance or sale to generate funds.

⁵⁷ As at 30 September 2020, 1 US\$ was equivalent to 1,955 CDF. See <https://fiscal.treasury.gov/reports-statements/treasury-reporting-rates-exchange/current.html>.

Étude du cas de Kainama

Le Groupe a fait des entretiens avec deux cultivateurs de cacao et un représentant de la société civile ayant des champs de cacao vivant tous dans la localité de Kainama dans le groupement de Banande-Kainama. Le premier cultivateur a été capturé avec quatre autres producteurs de cacao par les ADF, pendant l'attaque de mars 2020, et retenu en captivité pendant onze jours au cours desquels il a été contraint de travailler comme porteur. Le deuxième a décrit au Groupe l'enlèvement en septembre 2020 de six de ses camarades producteurs de cacao, tous membres de sa famille, par les ADF dans leurs champs. Un septième membre de sa famille, qui était également dans les champs pour récolter du cacao au moment de l'attaque, a été témoin oculaire et s'est échappé. Les six autres individus n'ont pas été revus depuis l'attaque.

Les trois agriculteurs ont déclaré au Groupe qu'ils craignaient de retourner dans leurs champs de cacao en raison du risque d'une autre attaque des ADF. Deux d'entre eux ont déclaré que cela avait un impact direct sur la population, qui devait se rendre dans ses champs pour récolter le cacao et d'autres produits agricoles pour leur propre consommation et la vente. Un des cultivateurs ne savait pas si quelqu'un récoltait son cacao parce qu'il avait trop peur d'aller dans les champs pour vérifier. L'autre, qui avait cultivé du cacao dans la région pendant presque 30 ans et qui dirigeait une équipe de 20 autres agriculteurs, a décrit comment les ADF ont continué à occuper ses champs. Il le savait parce que d'autres agriculteurs qui avaient osé retourner dans leurs champs l'avait informé que les champs étaient toujours occupés par les ADF, qui continuaient à attaquer d'autres agriculteurs autour de ses champs. Cet agriculteur et un membre de la société civile ont déclaré que le cacao autour de Kainama était récolté par « quelqu'un » et non par la population. Un agriculteur a déclaré qu'il pensait que les ADF récoltaient le cacao, mais ne les avaient pas vu lui-même.

En temps normal, la récolte de cacao de Kainama est d'environ cinq tonnes par semaine, vendue par les agriculteurs sur le marché local, selon l'une des personnes interrogées. Un autre a décrit comment il produisait habituellement en moyenne deux « poches » de cacao par semaine, soit environ 220 kilos au total. Les trois personnes ont décrit comment des commerçants de Boga, en Ituri, se rendaient à Kainama pour acheter du cacao. Bien qu'aucune des personnes interrogées n'aient récolté de cacao elle-même depuis au moins le mois de juillet 2020, elles ont toutes confirmé que les ventes de cacao sur le marché de Kainama se sont poursuivies tout au long de la deuxième période de récolte de 2020 (entre juin et octobre). L'acheteur le plus fréquent était un commerçant qui venait de Boga, que les trois personnes interrogées ont nommé, et qui a continué d'acheter du cacao sur le marché de Kainama jusqu'en octobre 2020. Le Groupe a parlé avec ce commerçant, qui a confirmé qu'il continuait à acheter du cacao à Kainama malgré l'insécurité. Il a payé 2500 francs congolais (CDF)⁵⁸ par kilo à Kainama et vendait le cacao entre 4500 et 5000 CDF le kilo en Ouganda. En temps normal, il exportait pas moins de cinq tonnes par expédition vers l'Ouganda.

Mayangose, Mamove, Oicha

Un représentant de 500 producteurs de cacao basé à Mayangose a décrit les attaques répétées des ADF contre les producteurs de cacao dans les champs au cours de 2020. Lors de la dernière attaque des ADF dont l'individu avait connaissance au moment de la rédaction de ce rapport, le 24 octobre 2020, quatre agriculteurs ont été décapités par machette par les ADF alors qu'ils récoltaient du cacao dans leurs champs près de Mutwanga, territoire de Rwenzori. L'attaque a été confirmée par deux autres représentants de la société civile locale. Le producteur de cacao de Mayangose a déclaré au Groupe qu'à son avis, les agriculteurs avaient été exécutés parce que les ADF voulaient accéder au cacao, car c'est ainsi que « les islamistes se soutiennent ». Il a déclaré que depuis le début des attaques des ADF, la plupart des agriculteurs locaux ne pouvaient plus accéder à leurs champs, que les champs étaient occupés et le cacao récolté par « des gens qui n'étaient pas leurs propriétaires ».

Le Groupe a analysé trois enregistrements audio de personnes enlevées par les ADF entre janvier et mars 2020 autour de Mamove et Oicha, et qui avaient été forcés de cultiver du cacao et d'autres produits agricoles pour les ADF pendant leur captivité. Deux négociants de cacao, un agriculteur et une autorité étatique ont décrit le cacao comme une source d'insécurité car il était ciblé par les ADF pour la subsistance ou la vente afin de générer des fonds.

⁵⁸ Le 30 septembre 2020, 1 US\$ correspondait à 1,955 CDF. Voir <https://fiscal.treasury.gov/reports-statements/treasury-reporting-rates-exchange/current.html>.

Annex 6

Attacks on cocoa farmers by Mai-Mai groups, civilian bandits or unidentified armed men mimicking ADF

Attaques contre des producteurs de cacao par des groupes Maï-Maï, des bandits civils ou des hommes armés non identifiés imitant les ADF

A representative of over 2,000 cocoa farmers at Mavivi, where a usual weekly harvest would exceed five tonnes, said that throughout 2020 armed men “mimicking” ADF stole cocoa after having chased the population from their fields and that they sold the cocoa to “unidentified” middlemen. According to the representative, about 80 percent of the cocoa in his area had been harvested during the second 2020 harvest, but much of this had been harvested by various militias, including Mai-Mai Kandenga, armed men “mimicking” ADF and not by the local farmers.

A civil society representative in Kasindi described how some armed bandits in his area since August or September 2020 had been dressing as “Islamists”, wearing white robes and claiming to be “worse than ADF”, to frighten farmers into leaving cocoa fields so they could harvest and sell the crop. A cocoa trader who purchased cocoa throughout Beni territory described similar patterns, saying that armed men dressed “like ADF” threatened farmers, chased them from their fields and then stole and sold the harvest.

Three civil society representatives described how, according to farmers, unidentified armed attackers and/or ADF collaborated with businesspeople in Watalinga and Rwenzori to buy and then smuggle cocoa into Uganda for sale on their behalf. Three cocoa traders who bought cocoa from these areas and an FARDC source said the same.

Un représentant de plus de 2000 agriculteurs de cacao à Mavivi, où une récolte hebdomadaire normale dépasse cinq tonnes, a déclaré qu'en 2020, des hommes armés « imitant » les ADF ont volé du cacao après avoir chassé la population de leurs champs. Il a dit aussi qu'ils avaient vendu le cacao à des intermédiaires « non identifiés ». Selon le représentant, environ 80 pourcent du cacao de sa région avaient été récoltés lors de la deuxième récolte de 2020, mais une grande partie de cette récolte avait été effectuée par diverses milices, y compris les Maï-Maï Kandenga, des hommes armés « imitant » les ADF, et non par les agriculteurs locaux.

Un représentant de la société civile à Kasindi a décrit comment, depuis août ou septembre 2020, certains bandits armés de sa région s'étaient déguisés comme des « islamistes », s'habillant en robes blanches et prétendant être « pires que les ADF », pour faire peur aux agriculteurs afin qu'ils quittent les champs de cacao et qu'ils puissent récolter et vendre la récolte. Un commerçant de cacao qui a acheté du cacao dans le territoire entier de Beni a décrit la même chose, disant que des hommes armés habillés « comme les ADF » ont menacé les agriculteurs, les ont chassés de leurs champs, et puis ont volé et vendu la récolte.

Trois représentants de la société civile ont décrit comment, selon les agriculteurs, des assaillants armés non identifiés et/ou les ADF ont collaboré avec certains hommes d'affaires de Watalinga et de Rwenzori pour acheter puis faire passer du cacao en Ouganda pour le vendre pour leur compte. Trois négociants de cacao qui ont acheté du cacao dans ces régions et une source des FARDC ont dit la même chose.

Annex 7

Cocoa pricing and taxes

Prix et taxes sur le cacao

Although the DRC's national cocoa price is set centrally and updated on a weekly basis, and three cocoa traders with whom the Group spoke quoted a set national price, cocoa farmers across Beni territory and into southern Ituri province cited a range of current cocoa prices to the Group. These ranged from between 1,500 to 3,500 CDF per kilo. It was unclear at the time of drafting whether these price differences were linked to bean quality and humidity and/or to fluctuating prices offered for illicit cocoa sales. In any case, cross-border smuggling of cocoa into Uganda was frequently cited as a challenge for traders and farmers alike, and was usually linked to the availability of higher per kilo prices in Uganda and high taxes associated with export of cocoa from the DRC.

Seven members of the private sector exporting cocoa from Beni territory told the Group that high export taxes, over-centralised government oversight resulting in the failure of the central authorities to return funds to the provinces, and complicity of State authorities in cross-border smuggling activity were challenges, alongside insecurity across Beni territory.

The Group notes that Article 73 of DRC national law no.11/022 of 24 December 2011 *portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture*, excludes agricultural produce, including cocoa, from export taxes, although traders informed the Group that a series of decrees and circulars had since introduced taxes which are unevenly applied and burdensome.⁵⁹

Bien que le prix national du cacao en RDC soit fixé de manière centralisée et mis à jour chaque semaine et que trois négociants de cacao aient indiqué un prix national fixe, les producteurs de cacao du territoire de Beni et du sud de la province de l'Ituri ont mentionné au Groupe toute une gamme de prix actuels du cacao. Ceux-ci allaient de 1,500 à 3,500 CDF par kilo. Au moment de la rédaction du rapport, il n'était pas clair si ces différences de prix étaient liées à la qualité et l'humidité des fèves et/ou aux fluctuations des prix offerts pour les ventes illicites de cacao. Dans tous les cas, la contrebande transfrontalière de cacao en Ouganda était fréquemment citée comme un défi pour les commerçants et les agriculteurs, et était généralement liée à des prix d'achat par kilo supérieurs en Ouganda ainsi qu'à des taxes élevées à l'exportation, en provenance de la RDC.

Sept membres du secteur privé qui exportaient du cacao depuis le territoire de Beni ont déclaré au Groupe que des taxes à l'exportation élevées, une surveillance gouvernementale trop centralisée liée à l'échec de la rétrocession des fonds provinciaux et la complicité des autorités de l'État dans les activités de contrebande transfrontalière constituaient des défis, sans parler de l'insécurité dans le territoire de Beni.

Le Groupe note que l'article 73 de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, exonère les produits agricoles, y compris le cacao, des taxes à l'exportation, bien que les commerçants aient indiqué au Groupe qu'une série d'arrêtés et de circulaires avaient introduit des taxes, qui sont appliquées de manière inégale et écrasante.⁶⁰

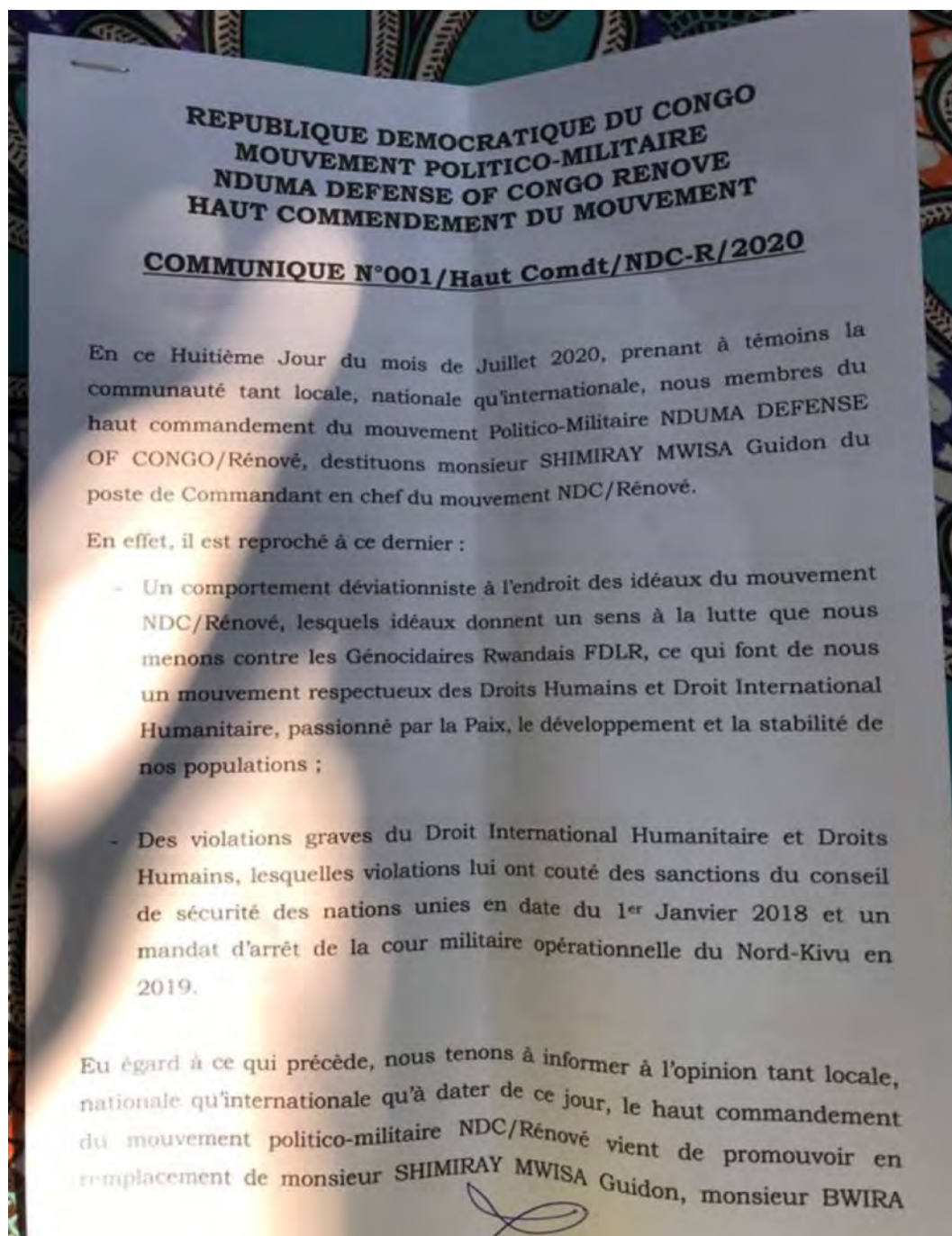
⁵⁹ <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Agriculture/RDC%20-%20Loi%20agriculture%20principes%20fondamentaux-%2024%2012%202011.pdf>

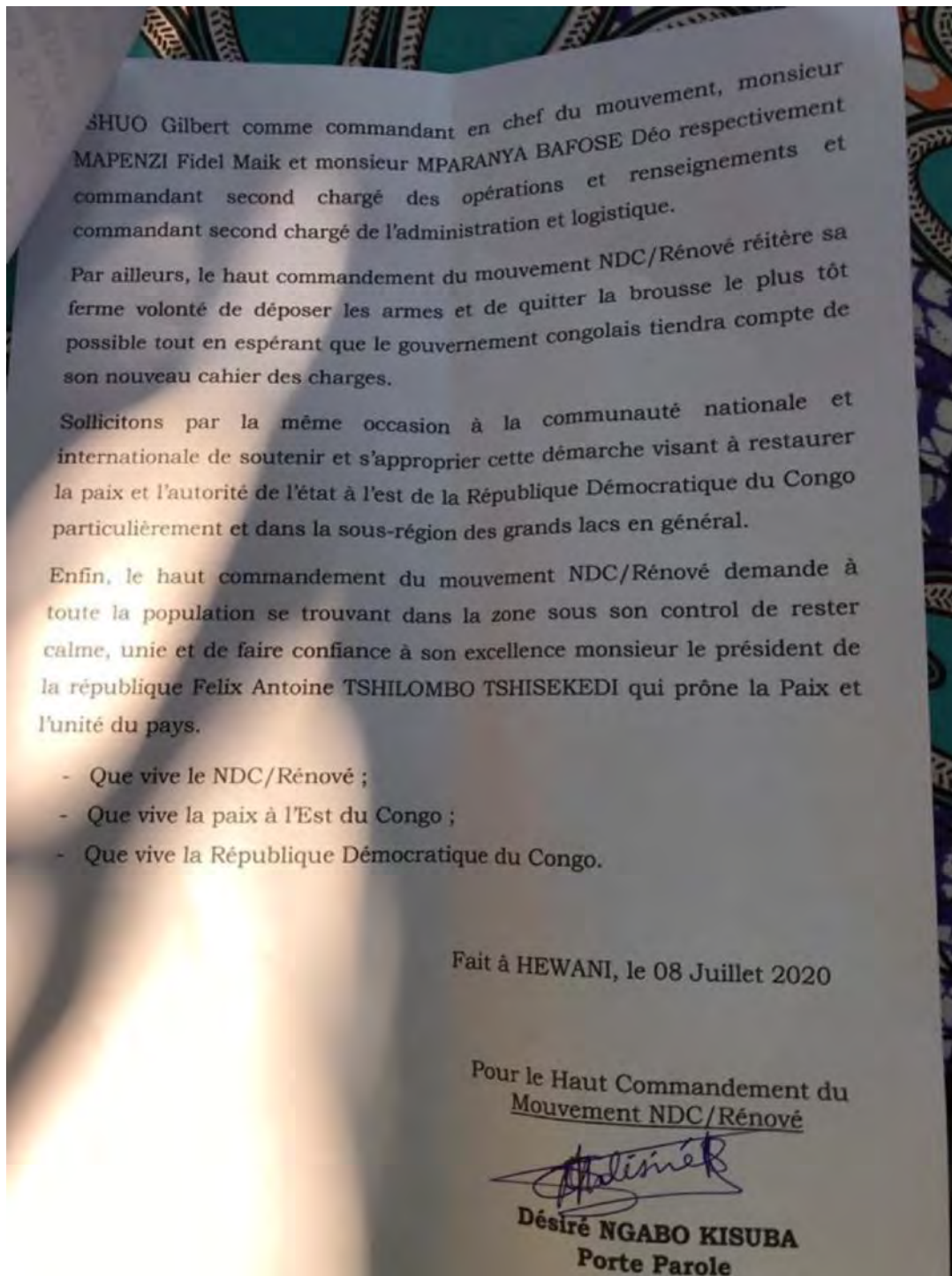
⁶⁰ Cf. <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Agriculture/RDC%20-%20Loi%20agriculture%20principes%20fondamentaux-%2024%2012%202011.pdf>

Annex 8

Declaration dated 8 July 2020 of the NDC-R Bwira faction removing Guidon as NDC-R leader

Déclaration du 8 juillet 2020 de la faction NDC-R Bwira révoquant Guidon en tant que chef du NDC-R





Document provided to the Group by civil society

Document fourni au Groupe par la société civile



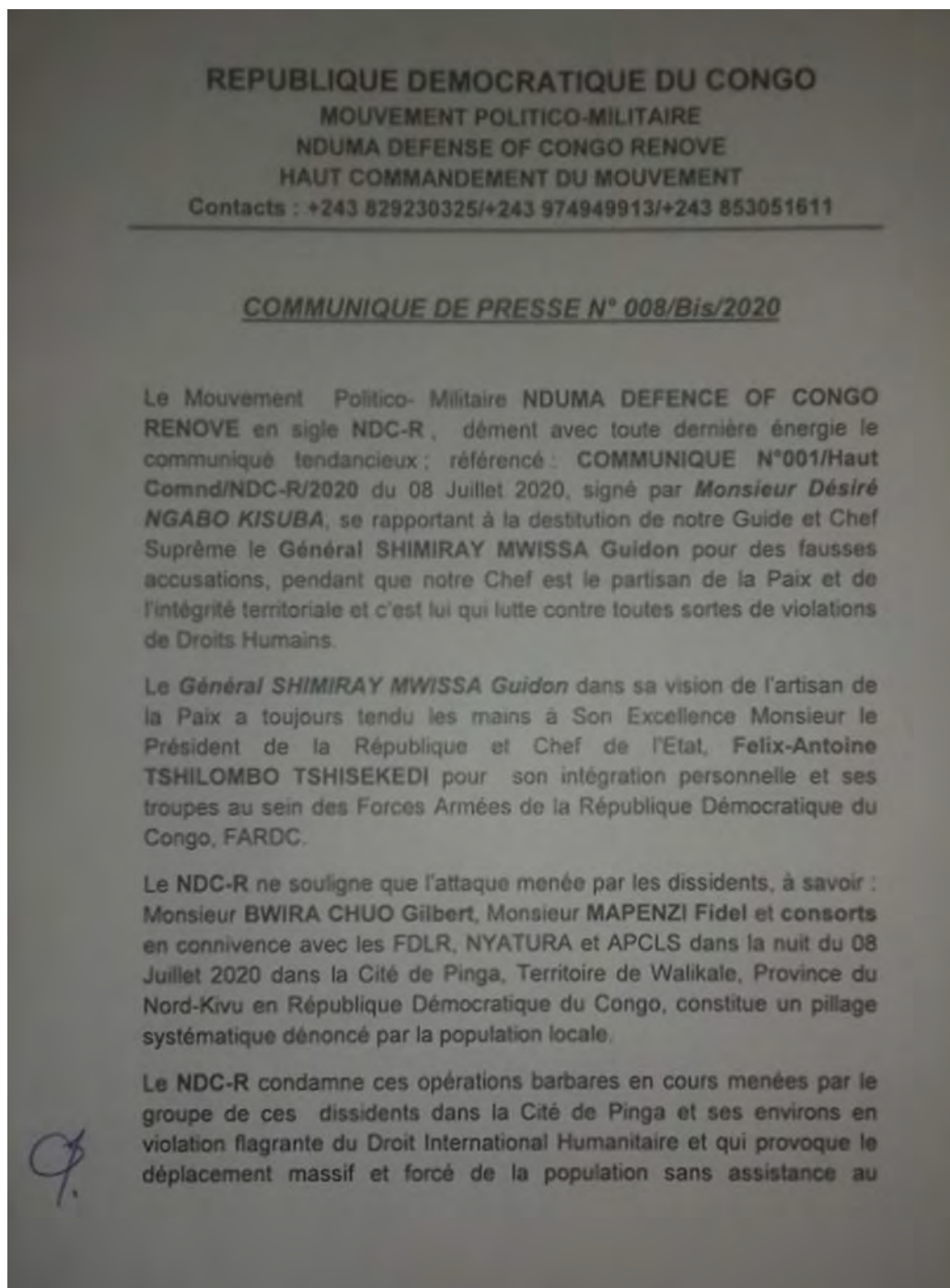
Screenshot of a video by the then NDC-R Spokesperson Désiré Ngabo Kisuba on 8 July 2020, reading the above declaration. Video recording provided to the Group by Bwira faction leadership.

Capture d'écran d'un enregistrement vidéo de l'ancien porte-Parole du NDC-R, Désiré Ngabo Kisuba, le 8 juillet 2020, lisant la déclaration ci-dessus. Vidéo fournie au Groupe par la direction de la faction Bwira.

Annex 9

NDC-R Guidon faction declaration of 10 July 2020, denouncing the 8 July 2020 declaration

Déclaration de la faction NDC-R Guidon le 10 juillet 2020, dénonçant la déclaration du 8 juillet 2020



moment où le monde entier prêche le confinement pour parer contre la propagation de la pandémie du Covid-19.

Le NDC-R reconnaît le Commandant **MPAKARANYE BAFOSE Deo** comme Chef EMG/OPS jusqu'à ce jour, et dénonce sa nomination frauduleuse par ces dissidents comme leur Commandant Second chargé de l'ADM/LOG.

Le NDC-R prend acte de l'auto-exclusion de ces dissidents, et désormais ils ne font plus partie de notre cher mouvement politico-militaire.

Les cadres et officiers du Haut Commandement de NDC-R réitèrent leur confiance et demeurent fidèles à leur Chef Suprême du mouvement NDC-R à l'occurrence le Général **SHIMIRAY MWISSA** Guidon.

Le NDC-R prend le gouvernement de la RDC et la communauté internationale à témoin sur les conséquences graves de l'insécurité multiformes que ces dissidents risquent de revirer dans la Cité de Pinga et ses environs si rien n'est fait pour déjouer les visés inavoués de ces derniers.

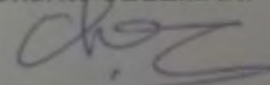
Que vive le NDC-R

Que vive la Paix à l'Est de la RDC

Que vive la République Démocratique du Congo

Fait à Musituni le 10 Juillet 2020

Charité SELEMANI



**Chargé de l'Information
et Porte-Parole de NDC-R**

Document provided to the Group by civil society

Document fourni au Groupe par la société civile

Annex 10

Background reasons for the NDC-R split

Motifs derrière la scission du NDC-R

The NDC-R split was the result of several months of mounting tensions within the group, particularly amongst its leadership. Guidon's loss of support of key stakeholders, particularly within FARDC, was also an essential factor behind his destitution.

The main reasons for the tensions and loss of support are linked to Guidon's inequitable sharing of internal resources, his loss of control over several mining sites (particularly in southern Lubero) and his failure to defeat the Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). In addition, Guidon's increasingly negative image due to United Nations sanctions (he was listed on 1 February 2018), the national arrest warrant against him (see [S/2019/974](#), para. 12), and the commission of abuses were also cited as reasons for the split, in particular as it could potentially complicate the NDC-R's integration prospects in FARDC in case of surrender by the armed group (see annex 8).

Regarding the sharing of resources, this has included the benefits collected from the control of several mining sites by NDC-R and the group's tax collection system, which was based on taxation of the population and the exploitation of minerals, as well as on the "monopoly" over the sale and taxation of certain goods, such as alcohol and cigarettes. Out of the 15 monopolies in several areas controlled by NDC-R, 13 belonged to Guidon and only two to Bwira. The Group was informed that combatants within NDC-R blamed Guidon for distributing some of these resources unequally among commanders, according to his own whims, and for using some of these resources so that only he and his relatives purchased properties and/or accumulate large amounts of money. This resentment was further reinforced when the salaries of the combatants were not paid for several months in 2019.

La scission du NDC-R est le résultat de plusieurs mois de tensions croissantes au sein groupe, en particulier parmi ses dirigeants. La perte de soutien par Guidon de certaines parties impliquées auprès du groupe, en particulier au sein des FARDC, a également été un facteur essentiel de sa destitution.

Les principales raisons des tensions et de la perte de soutien sont liées au partage inéquitable des ressources internes par Guidon, à sa perte de contrôle sur plusieurs sites miniers (en particulier dans le sud de Lubero) et à son échec pour vaincre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). En outre, l'image de plus en plus négative de Guidon en raison des sanctions des Nations Unies (il a été listé le 1^{er} février 2018), du mandat d'arrêt national contre lui (voir [S/2019/974](#), para. 12), et des abus commis ont également été cités comme motifs de la scission, en particulier car cela pouvait potentiellement compliquer les perspectives d'intégration du NDC-R dans les FARDC si le groupe armé décidait de se rendre (voir annexe 8).

Concernant le partage des ressources, cela incluait les bénéfices générés par le contrôle de plusieurs sites miniers par le NDC-R et le système de collecte des impôts du groupe, qui reposait sur la taxation de la population et l'exploitation des minerais, ainsi que sur le « monopole » de la vente et de la taxation de certains produits, tels que l'alcool et les cigarettes. Sur les 15 monopoles dans plusieurs zones contrôlées par le NDC-R, 13 appartenaient à Guidon et deux seulement à Bwira. Selon les informations reçues par le Groupe, des éléments au sein du NDC-R ont reproché à Guidon de répartir certaines de ces ressources de manière inégale entre les commandants, selon sa propre volonté, et d'en utiliser d'autres uniquement pour lui-même et ses proches pour acheter des propriétés et/ou accumuler de grosses sommes d'argent. Ce ressentiment s'est encore renforcé lorsque les salaires des combattants n'ont pas été payés pendant plusieurs mois en 2019.

Annex 11

NDC-R Guidon faction identified command and control structure

Structure de commandement et de contrôle identifiée pour la faction NDC-R Guidon

Guidon fought off attacks by FARDC and the Bwira faction and inflicted casualties on both. He was able to regain control of several positions, even if sometimes only temporarily, such as Pinga in mid-July and mid-September 2020. He also continued to receive strong support from his Nyanga community, including some politicians, particularly as he was further pushed into his native territory of Walikale where he was able to recruit, mainly within the youth.⁶¹

At the time of drafting, the Guidon faction was estimated to have decreased to between 200 and 300 combatants (NDC-R had around 5,000 combatants in early 2020 (see [S/2020/482](#), para. 20)). Guidon managed to retain a few of his former commanders, but the split resulted in considerable changes to the leadership structure (see [S/2020/482](#), annex 4).

Due to ongoing clashes, the reorganisation of the Guidon faction was still underway at the time of drafting. The Group was however able to identify the following command structure

Military branch:

- “Major-General” Guidon SHIMIRAY MWISSA: Division Commander and Head of the Military Branch (former NDC-R President and Commander-in-Chief)
- “Colonel” LOMINGO KAMALA: Deputy Division Commander, intelligence and operations (former NDC-R Brigade Commander)
- “Colonel” Kitenge BOSSE: Deputy Division, Commander, in charge of logistics and administration, and Protection Brigade Commander, (former NDC-R Sector Commander)
- “General” Deo BAFOSSE MPARANYI: Deputy Division Commander and Chief-of-Staff (former NDC-R Chief-of-Staff)
- “Colonel” Bauma SIBOLITE MOKILI: Brigade Commander (former NDC-R Sector Commander)

Police branch:

- Luc BINDU BANDU: Police Commander and Head of the Police Branch (as before the split)
- Murenga: Intelligence and operations (as before the split)
- Esaïe: Administration and logistics officer (as before the split)

Political and administrative branch (also led by Guidon):

- Beton UHUMO KATASA: Political Affairs Administrator (as before the split)
- Charité BISAPO SELEMANI: Spokesperson, External Affairs Coordinator and Political Advisor (former political advisor)
- Eustache Papy WAMAHMUDI: Executive Secretary (as before the split)

⁶¹ Sources: an FARDC officer, Bwira faction leadership, four civil society and MONUSCO sources

Guidon a résisté aux attaques des FARDC et de la faction Bwira et leur a infligé des pertes. Il a pu reprendre le contrôle de plusieurs positions, parfois seulement temporairement, comme à Pinga mi-juillet et mi-septembre 2020. Il a également continué de recevoir le soutien ferme de sa communauté Nyanga, y compris de certains politiciens, d'autant plus qu'il s'est davantage retranché dans son territoire natal de Walikale où il a pu recruter, principalement au sein de la jeunesse⁶².

Au moment de la rédaction du rapport, le nombre de combattants au sein de la faction Guidon était estimé être tombé entre 200 et 300 (le NDC-R comptait environ 5 000 combattants au début de l'année 2020 (voir S/2020/482, para. 20)). Guidon a réussi à conserver certains de ses anciens commandants, bien que la scission ait entraîné des changements considérables dans la structure de direction (voir S/2020/482, annexe 4).

En raison des affrontements en cours, la réorganisation de la faction Guidon était toujours en cours. Le Groupe a cependant pu identifier la structure de commandement suivante:

Branche militaire :

- « Major-General » Guidon SHIMIRAY MWISSA : Commandant de division et Chef du mouvement et de la branche militaire et politique (ancien Président et Commandant en chef général)
- « Colonel » LOMINGO KAMALA : Commandant adjoint de division, renseignement et opérations (ancien Commandant de Brigade)
- « Colonel » Kitenge BOSSE : Commandant adjoint de division, chargé de la logistique et administration; et Commandant de la brigade de protection (ancien Commandant de secteur)
- Deo BAFOSSE MPARANYI : Commandant adjoint de division et Chef d'état-major (ancien Chef d'état-major)
- « Colonel » Bauma SIBOLITE MOKILI : Commandant de la brigade (ancien Commandant de secteur)

Branche Policière

- Luc BINDU BANDU : Commandant de la police et chef du service de police (tel qu'avant la scission)
- Murenga : Intelligence et opérations (tel qu'avant la scission)
- Esaïe : Responsable administratif et logistique (tel qu'avant la scission)

Branche politique et administrative (également dirigée par Guidon)

- Beton UHUMO KATASA : Administrateur des affaires politiques (tel qu'avant la scission)
- Charité BISAPO SELEMANI : Porte-parole, coordinateur des affaires extérieures et conseiller politique (ancien conseiller politique)
- Eustache Papy WAMAHMUDI : Secrétaire exécutif (tel qu'avant la scission)

⁶² Sources : un officier FARDC, leadership de la faction Bwira, quatre sources de la société civile et MONUSCO.

Annex 12

NDC-R Bwira faction identified command and control structure

Structure de commandement et de contrôle identifiée pour la faction NDC-R Bwira

The Bwira faction remained with most of NDC-R combatants before the split, who were mainly based in Masisi and Walikale territories, although 500 surrendered in August 2020 (see report, para. 31).

At the time of drafting, the leadership was composed of three of the main NDC-R leaders before the split. Mapenzi reinforced his position in the Bwira faction, notably as he led the operations against Guidon and managed relationships with FARDC. The reorganisation of the Bwira faction was still ongoing at the time of drafting. The Group was however able to identify the following command structure:

Military Branch

- “General” Gilbert Bwira Chuo: Commander of the “Movement” and Head of the Military Branch (former Deputy Commander, Intelligence and Operations)
- “Colonel” Mapenzi Lwanche Likuhe, also known as Fidel Mapenzi: Deputy Commander, intelligence and operations (former Deputy Commander, Logistics and Administration)
- “Colonel” Philemon BAUMA also known as “Poyo” or “Mpoyo”: Second Deputy Commander, in charge of logistics and administration (former Sector Commander)
- “Colonel” Eugène NDILAME TALBOT: Chief-of-staff (former Sector Commander)

Political and Administrative Branch

- Désiré Ngabo Kisuba: Current President of the NDC-R Bwira faction (former Spokesperson)

La faction Bwira a conservé la plupart des combattants du NDC-R avant la scission, principalement basés dans les territoires de Masisi et Walikale, bien que 500 se soient rendus en août 2020 (voir rapport, para. 31).

Au moment de la rédaction du rapport, la direction était composée de trois des principaux dirigeants du NDC-R avant la scission. Selon plusieurs sources, Mapenzi a renforcé sa position dans la faction Bwira, notamment en menant les opérations contre Guidon et en gérant les relations avec les FARDC. La réorganisation de la faction Bwira était toujours en cours au moment de la rédaction du rapport. Le Groupe a cependant pu identifier la structure de commandement suivante:

Branche militaire

- « Général » Gilbert Bwira Chuo: Commandant du « Mouvement » et chef de la branche militaire (ancien Commandant adjoint, renseignement et opérations)
- « Colonel » Mapenzi Lwanche Likuhe, également connu sous le nom de Fidel Mapenzi: Commandant adjoint, renseignement et opérations (ancien Commandant adjoint, logistique et administration)
- « Colonel » Philémon BAUMA également connu sous le nom de « Poyo » ou « Mpoyo »: Second Commandant adjoint, logistique et administration (ancien Commandant de secteur)
- « Colonel » Eugène NDILAME TALBOT: Chef d'état-major (ancien Commandant de secteur)

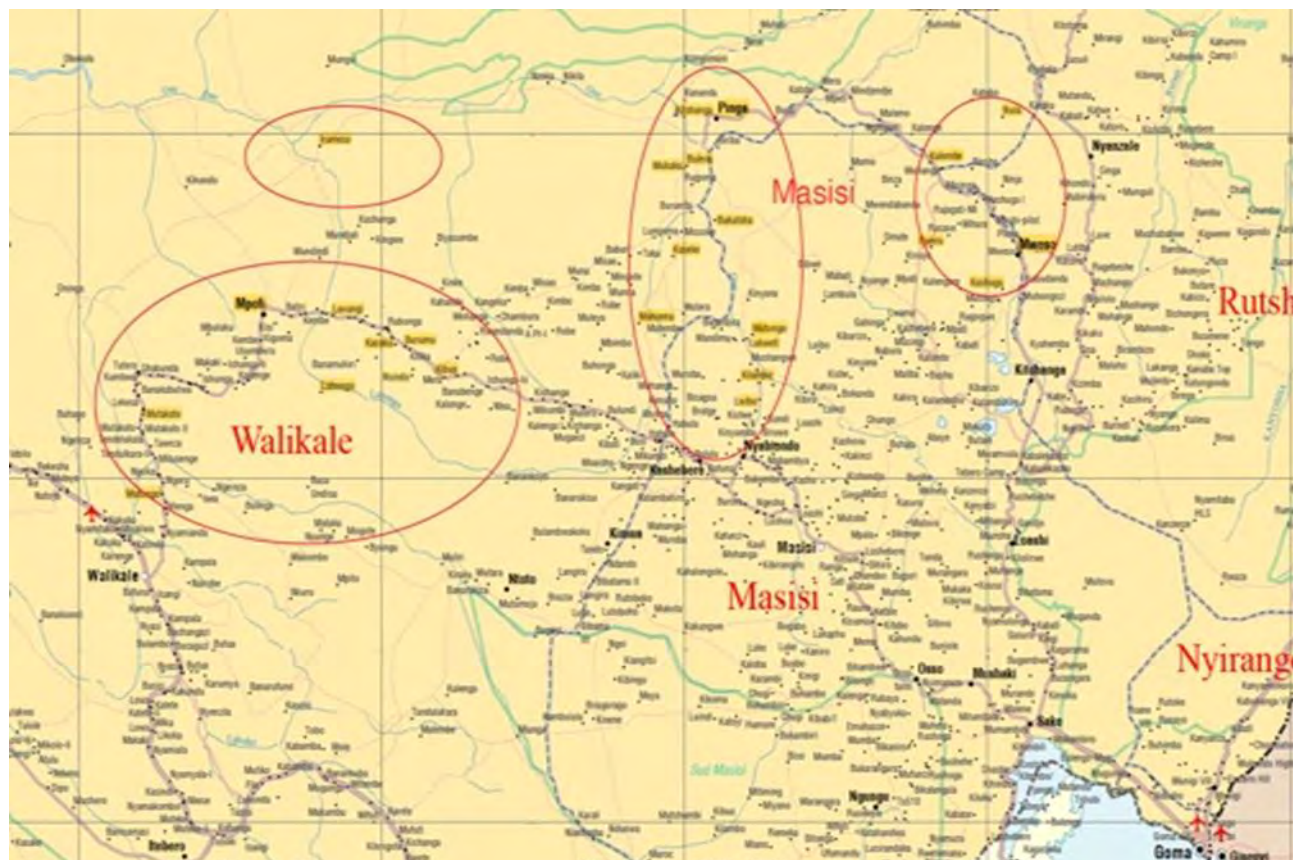
Branche politique et administrative

- Désiré Ngabo Kisuba: Président actuel du NDC-R Bwira faction (ancien porte-parole)

Annex 13

Map of the main clashes between NDC-R factions from 8 July to 15 November 2020 (localities and areas)

Carte des principaux affrontements entre les factions NDC-R du 8 juillet au 15 novembre 2020 (localités et zones)



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

Annex 14

Photographs of displaced population following clashes in Pinga between the two NDC-R factions

Photographies de populations déplacées suite aux affrontements à Pinga entre les deux factions du NDC-R



Photograph taken in July 2020 by civil society sources

Photographie prise en juillet 2020 par des sources de la société civile



Photograph taken in September 2020 by civil society sources

Photographie prise en septembre 2020 par des sources de la société civile

Annex 15

Demobilisation and disarmament of NDC-R combatants amidst ongoing armed clashes

Démobilisation et désarmement des combattants NDC-R sur fond d'affrontements

Since the 8 July 2020 communication, NDC-R surrenders have been numerous and were ongoing at the time of drafting this report, as confirmed to the Group by leaders of the Bwira faction, FARDC commanders, civil society and MONUSCO sources. On 17 August 2020, some 498 NDC-R combatants belonging to the Bwira faction surrendered to FARDC. During the demobilization ceremony in the village of Kashuga, Masisi territory, chaired by the FARDC Sukola II sector commander *ad interim*, the demobilized combatants handed over 92 weapons to FARDC (see photographs below). On 31 October 2020, the Bwira faction leadership reported to the Group that a total of 592 NDC-R combatants had surrendered to FARDC, a figure confirmed by the FARDC commander in Rumangabo, Rutshuru territory. At the time of drafting, the Group was awaiting the official lists of demobilized and disarmed combatants, especially in light of recent reports of ex-combatants leaving the cantonment site in Rumangabo.

The “President” of the Bwira faction, Désiré Ngabo Kisuba, pointed to the dire living conditions and the Government’s lack of proper assistance to the surrendered ex-combatants cantoned in Rumangabo as the main reasons preventing new official demobilizations and disarmament operations.

In early September 2020, MONUSCO inspected 71 of the 92 weapons handed over by NDC-R combatants in Kishuga, Kibumba, Kibuwa, Kitchanga, Masisi and Nyanzale, i.e. 70 AK-type assault rifles of various origins and one RPG-7B rocket launcher. According to information gathered from MONUSCO, FARDC sources and Bwira faction leaders, the precise location and custody of the remaining 19 weapons – including at least one PKM machine gun – remained unknown. The Group notes that at the demobilization ceremony, the NDC-R combatants did not surrender any rounds of ammunition.

Depuis le communiqué du 8 juillet 2020, les redditions des combattants NDC-R ont été nombreuses et étaient toujours en cours lors de la rédaction du présent rapport, selon des leaders de la faction Bwira, des commandants FARDC, la société civile et des sources de la MONUSCO. Le 17 août 2020, 498 combattants NDC-R de la faction Bwira se sont rendus aux FARDC. Lors de la cérémonie de démobilisation dans le village de Kashuga, territoire de Masisi, présidée par le commandant FARDC intérimaire Sukola II, les combattants démobilisés ont rendu 92 armes aux FARDC (voir photographies ci-dessous). Le 31 Octobre 2020, les dirigeants de la faction Bwira ont rapporté au Groupe qu’au total 592 combattants NDC-R s’étaient rendus aux FARDC. Ce chiffre a été confirmé par le commandant des FARDC à Rumangabo, territoire de Rutshuru. Lors de la rédaction du présent rapport, le Groupe attendait toujours de recevoir la liste officielle des combattants démobilisés et désarmés. Plusieurs rapports indiquaient que des ex-combattants avaient quitté le site de cantonnement à Rumangabo.

Le « Président » de la faction Bwira, Désiré Ngabo Kisuba, a pointé du doigt les conditions de vie déplorables et le manque d’assistance nécessaire de la part du Gouvernement aux ex-combattants cantonnés à Rumangabo comme raison principale de l’absence de nouvelles opérations officielles de désarmement et de démobilisation.

Début septembre 2020, la MONUSCO a inspecté 71 des 92 armes rendues par les combattants NDC-R à Kishuga, Kibumba, Kibuwa, Kitchanga, Masisi et Nyanzale, à savoir 70 fusils d’assaut de type AK de différentes origines et un lance-roquette RPG-7B. Selon les informations recueillies auprès de la MONUSCO, les FARDC et les dirigeants de la faction Bwira, tant la localisation des 19 autres armes rendues et l’entité qui les gardait – y compris au moins une mitrailleuse PKM – restaient à établir. Le Groupe souligne que lors de la cérémonie officielle, les combattants n’ont pas rendu de munitions.

Photographs of the hand-over of weapons by surrendering NDC-R combatants in Kashuga on 17 August 2020

Photographies de la remise des armes des combattants NDC-R à Kashuga le 17 Août 2020



Open Source/sources ouvertes: <https://lnterview.cd/nord-kivu-masisi-reddition-de-pres-485-combattants-du-groupe-rebelle-ndc-renove/> and <https://congolibere.com/rdc-nord-kivu-lun-des-principaux-mouvements-rebelles-armes-le-ndc-r-se-rend-a-larmee-congolaise-avec-485-combattants/> (last accessed on 10 November 2020/dernier accès le 10 novembre 2020)

Annex 16

Weapons supply and continued collaboration between NDC-R factions and some FARDC members – additional information

Livraisons d'armes et collaboration continue entre NDC-R et des membres FARDC – informations additionnelles

Since the split of NDC-R, several civilians – including one woman and three men in Luvungi, Walikale territory – were arrested while carrying several rounds of ammunition that had been provided to them by some FARDC members in Walikale territory. This ammunition was intended for the Guidon faction, as confirmed by FARDC and judicial authority sources.

Depuis la scission, plusieurs civils – y compris une femme et trois hommes à Luvungi, territoire de Walikale – ont été arrêtés avec des munitions en provenance de membres des FARDC dans le territoire de Walikale. Ces munitions étaient destinées à la faction de Guidon. Ces informations ont été confirmées par des membres des FARDC et des sources de l'appareil judiciaire.



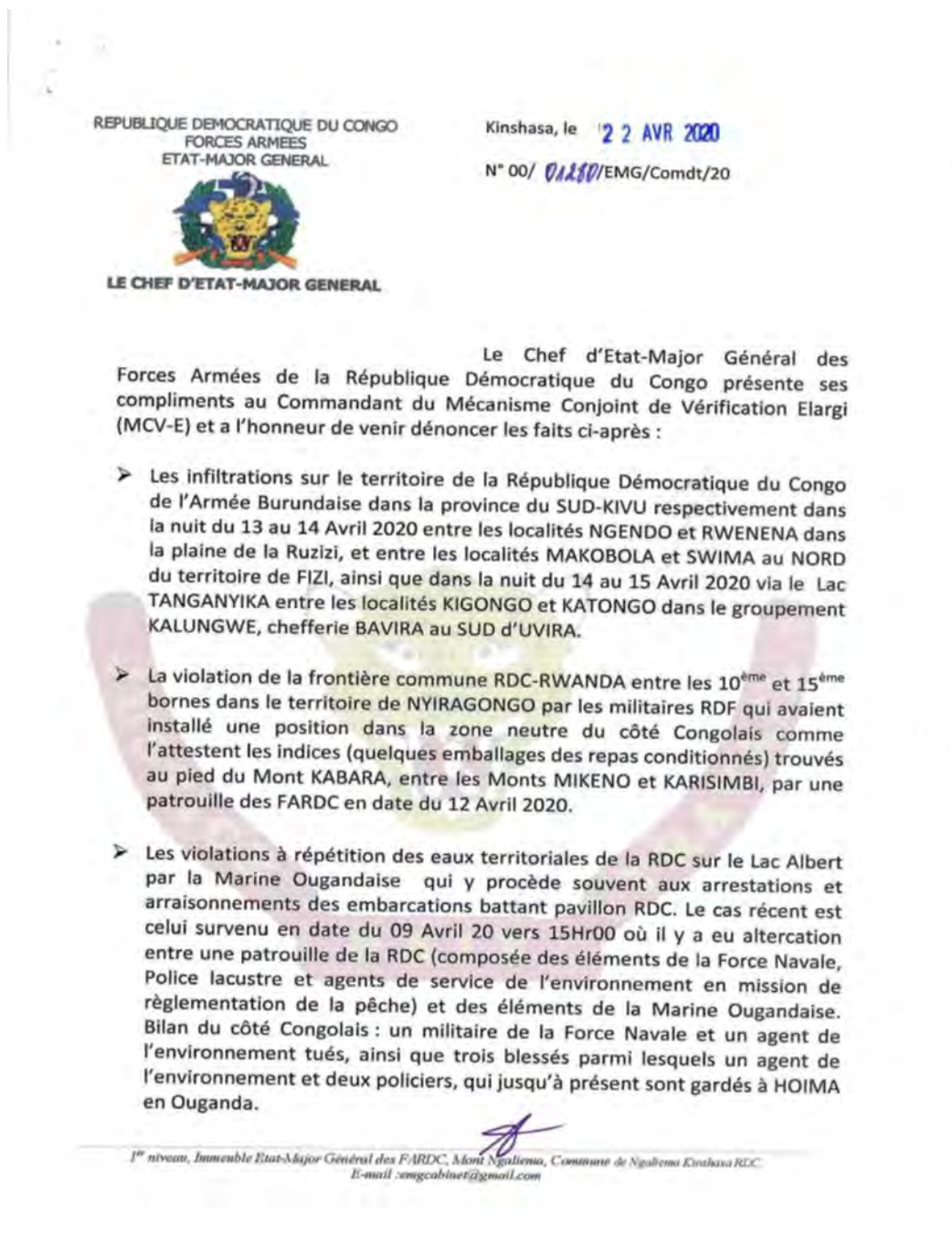
Photograph of Gilbert Bwira Chuo, leader of the NDC-R Bwira faction, posing with a PKM machine gun and provided to the Group by a researcher

Photographie de Gilbert Bwira Chuo, chef de la faction Bwira du NDCR, posant avec une mitrailleuse PKM, et fournie par un chercheur

Annex 17

Letter of the FARDC Chief of Staff to the Commander of the EJVM dated 22 April 2020

Lettre du Chef d'État-major des FARDC au Commandant du MCV-E en date du 22 avril 2020



Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo renouvelle sa parfaite considération au Commandant du Mécanisme Conjoint de Vérification-Elargi et lui saurait gré de diligenter une mission de vérification, sur le terrain, de toutes ces allégations ci-haut dénoncées.

Le Chef d'Etat- Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo

MBALA MUNSENSE Célestin
Général d'Armée

✓ A Monsieur le Commandant du Mécanisme
Conjoint de Vérification-Elargi (MCV-E),
à Goma/RDC

CC : - Ministre de la Défense Nationale et
Anciens Combattants
- Monsieur le Chef de la Maison Militaire
du Chef de l'Etat

Document provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Document fourni au Groupe par une connaissant cette question

Annex 18

Cases of untagged minerals confiscated from criminal networks by the National Commission for the Fight against Mining Fraud (CNLFM) between January and October 2020, the majority of which being tantalum

Cas de minerais non étiquetés confisqués des réseaux criminels par la Commission nationale de lutte contre la fraude minière (CNLFM) entre janvier et octobre 2020, la majorité étant du tantale

Coltan is the name given to the mineral ore while tantalum is its processed form of it.

Le coltan est le nom donné au minerais tandis que le tantale en est la forme transformée.

Month	Type of mineral and quantity confiscated	Observations
January 2020	121kg of tantalum	The tantalum was from two interceptions, one of 74kg and another of 47kg. The 74kg were released to the owner.
February 2020	1,035kg of tantalum	Of the 1,035kg of tantalum, a total of 820kg were released to five different owners in the following quantities: 192kg, 198kg, 175kg, 40kg, 215kg.
March 2020	214kg of tantalum	104Kg were released to the owner.
April 2020	82kg of tourmaline	The 82kg were released to the owner.
May 2020	62kg of tantalum, 79.5g of gold, 22.4kg of quartz	40.2kg of tantalum and 79.5g of gold were released to the owners.
June 2020	865kg of tantalum and 30.6kg of tourmaline mixed with wolframite	Was still in the custody of CNLFM at the time of drafting.
July 2020	18kg of tantalum and 119kg of tin	The 119kg of tin were released to the owner and the 18kg of tantalum were retained in the custody of CNLFM.

August 2020	2,548kg of tantalum	Was still within the custody of CNLFM at the time of drafting.
September 2020	264kg of tantalum and 106kg of iron	Was still within the custody of CNLFM at the time of drafting.
Totals:	Seized: Tantalum: 4,092kg Tin: 119kg Wolframite: 30.6kg (mixed with tourmaline)	

Mois	Type de minéraux et quantités confisquées	Observations
Janvier 2020	121kg de tantale	Le tantale provenait de deux interceptions, l'une de 74 kg et l'autre de 47kg. Les 74kg ont été remis au propriétaire.
Février 2020	1,035kg de tantale	Sur les 1035 kg de tantale, un total de 820 kg a été remis à cinq propriétaires différents dans les quantités suivantes: 192kg, 198kg, 175kg, 40kg, 215kg.
Mars 2020	214kg de tantale	104kg ont été remis au propriétaire.
Avril 2020	82kg de tourmaline	The 82kg ont été remis au propriétaire.
Mai 2020	62kg de tantale, 79,5g d'or, 22,4kg de quartz	40,2kg de tantale et 79,5g d'or ont été remis aux propriétaires.
Juin 2020	865kg de tantale et 30,6kg de tourmaline mélangés avec de la wolframite	Étaient toujours sous la garde de la CNLFM au moment de la rédaction du rapport.
Juillet 2020	18kg de tantale et 119kg d'étain	Les 119kg d'étain ont été remis au propriétaire et 18 kg de tantale ont été conservés sous la garde de la CNLFM.
Août 2020	2,548kg de tantale	Étaient toujours sous la garde de la CNLFM au moment de la rédaction du rapport.
Septembre 2020	264kg de coltan et 106kg de fer	Étaient toujours sous la garde de la CNLFM au moment de la rédaction du rapport.
Totaux:	Saisis: Tantale: 4,092kg Étain: 119kg Wolframite: 30,6kg (mélangée avec de la tourmaline)	

Annex 19

Six-month agreement signed between COOPERAMMA and SMB on 14 May 2020

Accord de six mois signé entre COOPERAMMA et SMB le 14 mai 2020

This agreement was in replacement of an earlier accord covering mining and trading activities between the two entities, that expired in September 2019 (see [S/2019/974](#), para. 47)

Cet accord remplace un accord antérieur couvrant les activités minières et commerciales entre les deux entités, qui avait expiré en septembre 2019 (voir [S/2019/974](#), para. 47)

COMMUNIQUE FINAL

Au regard des effets et conséquences du COVID-19 sur les activités minières en Province du Nord-Kivu et en prévision de la fin du moratoire de trois mois accordé aux deux parties le 15 février 2020 par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines, dont l'échéance est prévue au 15 mai 2020, il s'est tenu, à Goma, du 13 au 14 mai 2020, dans la salle de réunion du Gouvernorat de Province, une rencontre extraordinaire, réunissant la Société Minière de Bisunzu, SMB sarl et la Coopérative des Exploitants Artisanaux Miniers de Masisi, COOPERAMMA-CA autour de Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines et Finances du Nord-Kivu.

A l'ordre du jour, l'état des lieux de la situation socio-sécuritaire et des activités minières dans le périmètre couvert par le PE 4731 de la SMB sarl dans le Territoire de Masisi.

Après débat et délibération, de commun accord avec toutes les parties prenantes et pour privilégier le bon climat de cohabitation pacifique ainsi que pour renforcer le dialogue entre la SMB sarl et la COOPERAMMA-CA, les parties conviennent ce qui suit :

1. Etudier et adopter, sous l'encadrement de l'Autorité Provinciale, des mécanismes et modalités de collaboration entre elles, dans un délai de six mois. Pendant cette période, les activités minières se poursuivront dans le respect de la loi ;
2. Renforcer la traçabilité, la lutte contre la fraude et la contre-bande minières sous toutes leurs formes dans le périmètre couvert par le PE 4731 ;
3. Poursuivre le dialogue entre la SMB sarl et la COOPERAMMA-CA afin de promouvoir un climat de paix sociale dans le périmètre couvert par le PE 4731. En l'occurrence, les parties s'engagent à éviter toute communication susceptible de ternir l'image de la chaîne d'approvisionnement ;
4. Redynamiser et rendre opérationnel le Comité de Suivi des activités minières dans le périmètre couvert par le PE 4731.

Fait à Goma, le 14 mai 2020.

 Pour la SMB sarl
 Pour la COOPERAMMA-CA
 Pour le Ministère Provincial en charge des Mines
David KAMUKU *MUSUBATHO*

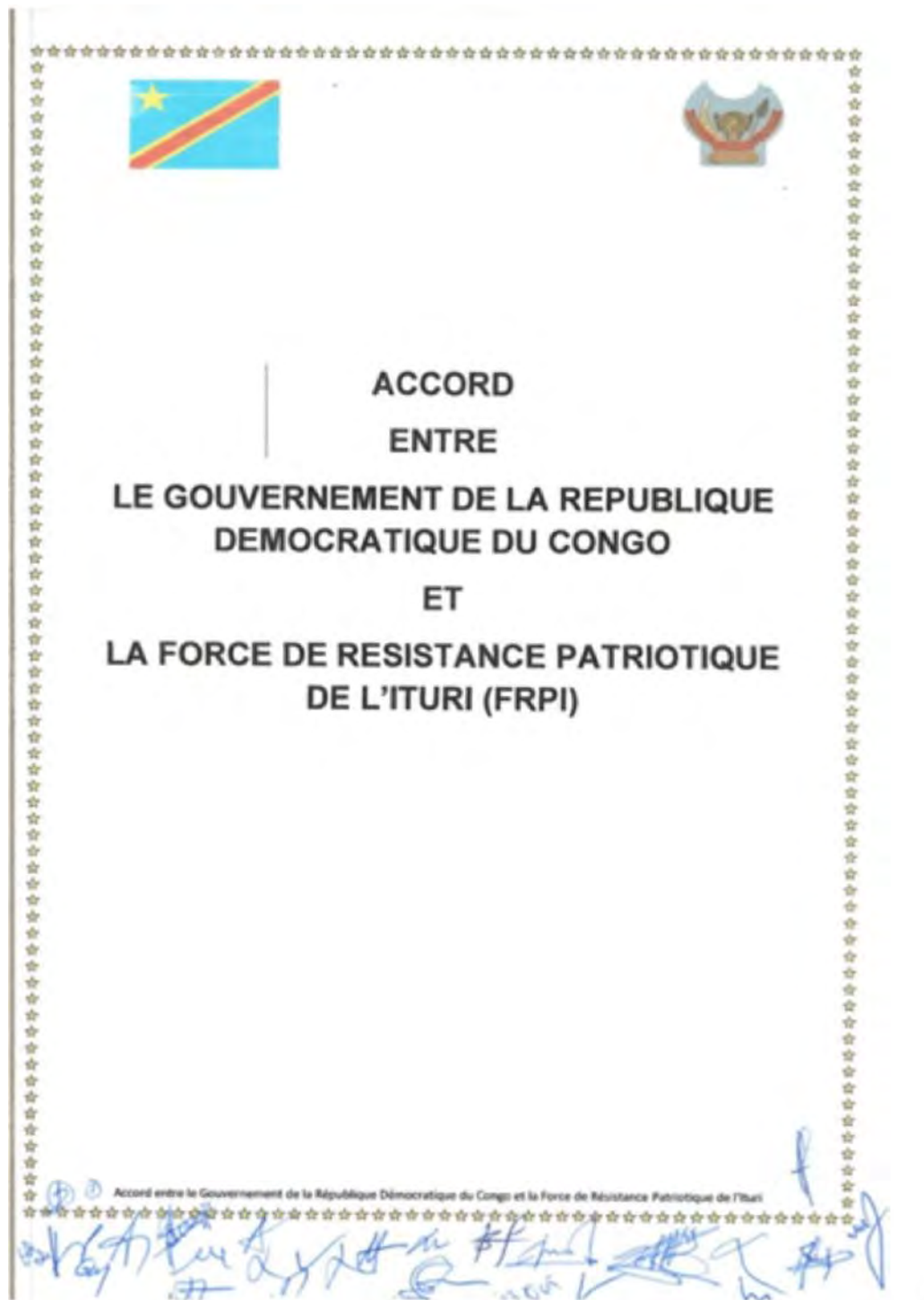
The Group contacted SMB for its views regarding the agreement as well the court decision of 26 October 2020 referred to in the report, but SMB had not responded by the time of drafting.

Le Groupe a contacté SMB pour connaître son opinion sur l'accord ainsi que sur la décision de justice du 26 octobre 2020 mentionnée dans le rapport, mais SMB n'avait pas répondu au moment de la rédaction du rapport.

Annex 20

Agreement between the Government of the Democratic Republic of the Congo and FRPI on 28 February 2020

Accord entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et la FRPI le 28 février 2020



PREAMBULE

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006;

Vu la Loi organique N°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces Armées;

Vu la Loi N°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo

Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948;

Vu la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de juin 1981 ;

Vu l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région signé à Addis Abeba le 24 février 2013;

Vu l'Ordonnance N°14/014 du 14 mai 2014, modifiant et complétant l'Ordonnance n°09/051 du 29 juin 2009 portant institution, organisation et fonctionnement d'un programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés, dénommé « STAREC »;

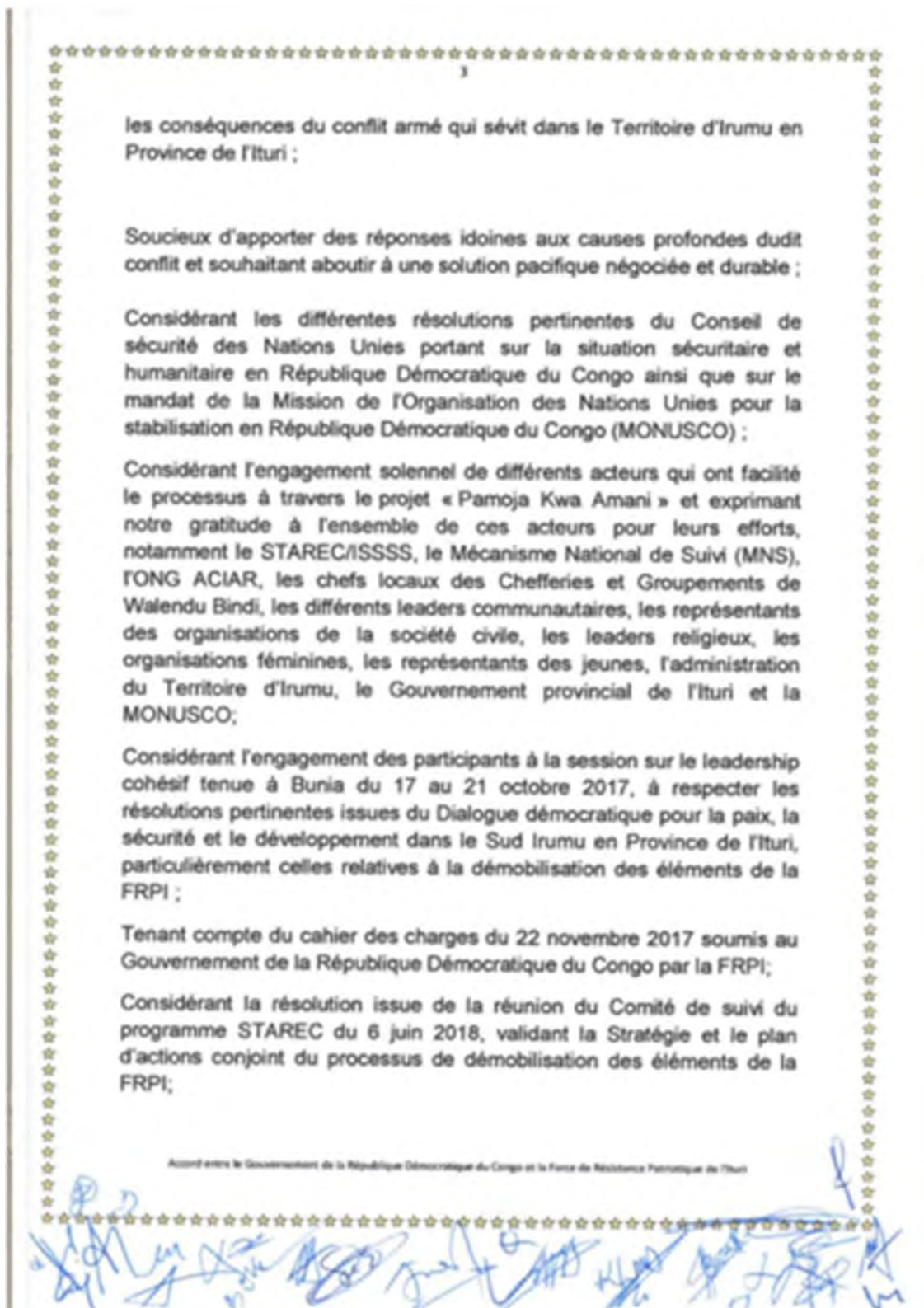
Vu l'Ordonnance N°19/056 du 20 mai 2019, portant nomination d'un Premier ministre;

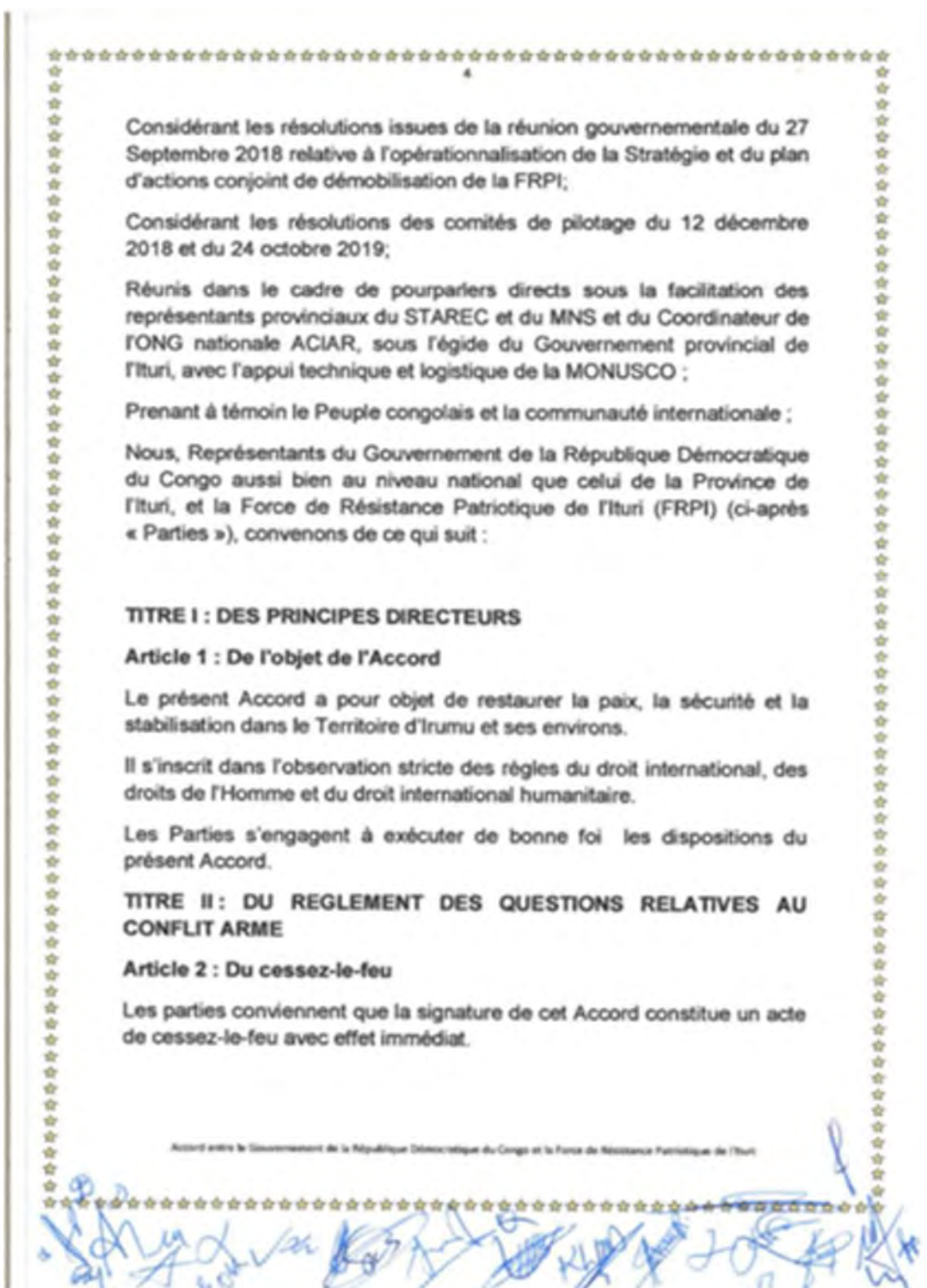
Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019, portant nomination des Vice-premiers ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-ministres;

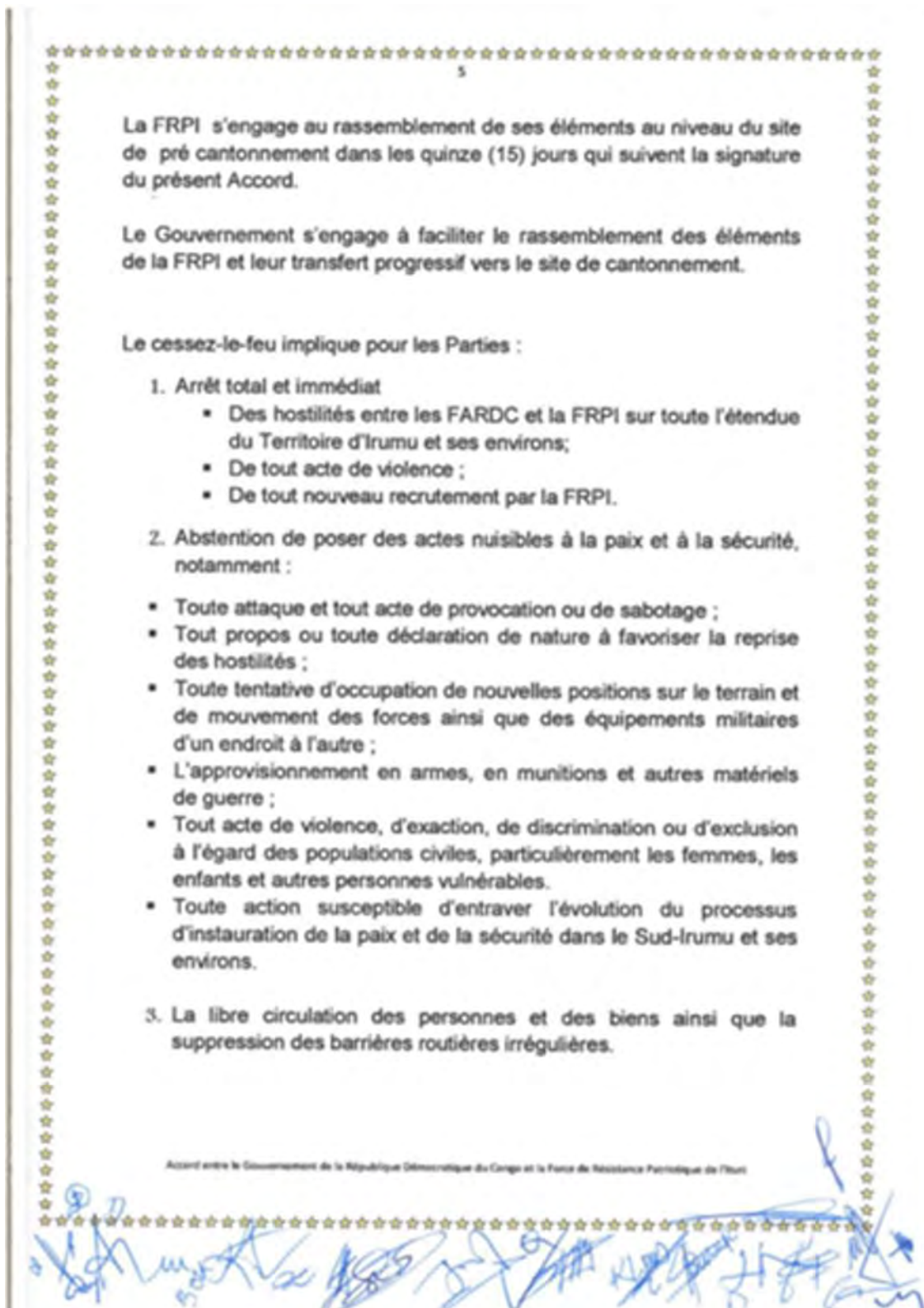
Vu le Décret N°04/092 du 16 octobre 2014 instituant le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion en République Démocratique du Congo

Ayant analysé de manière approfondie, dans le cadre du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC), les origines et

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Est







La FRPI rassure le gouvernement de la République de la non présence des enfants associés dans ses rangs, à la signature de l'accord et de sa disponibilité à toute vérification.

Article 3 : Du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration

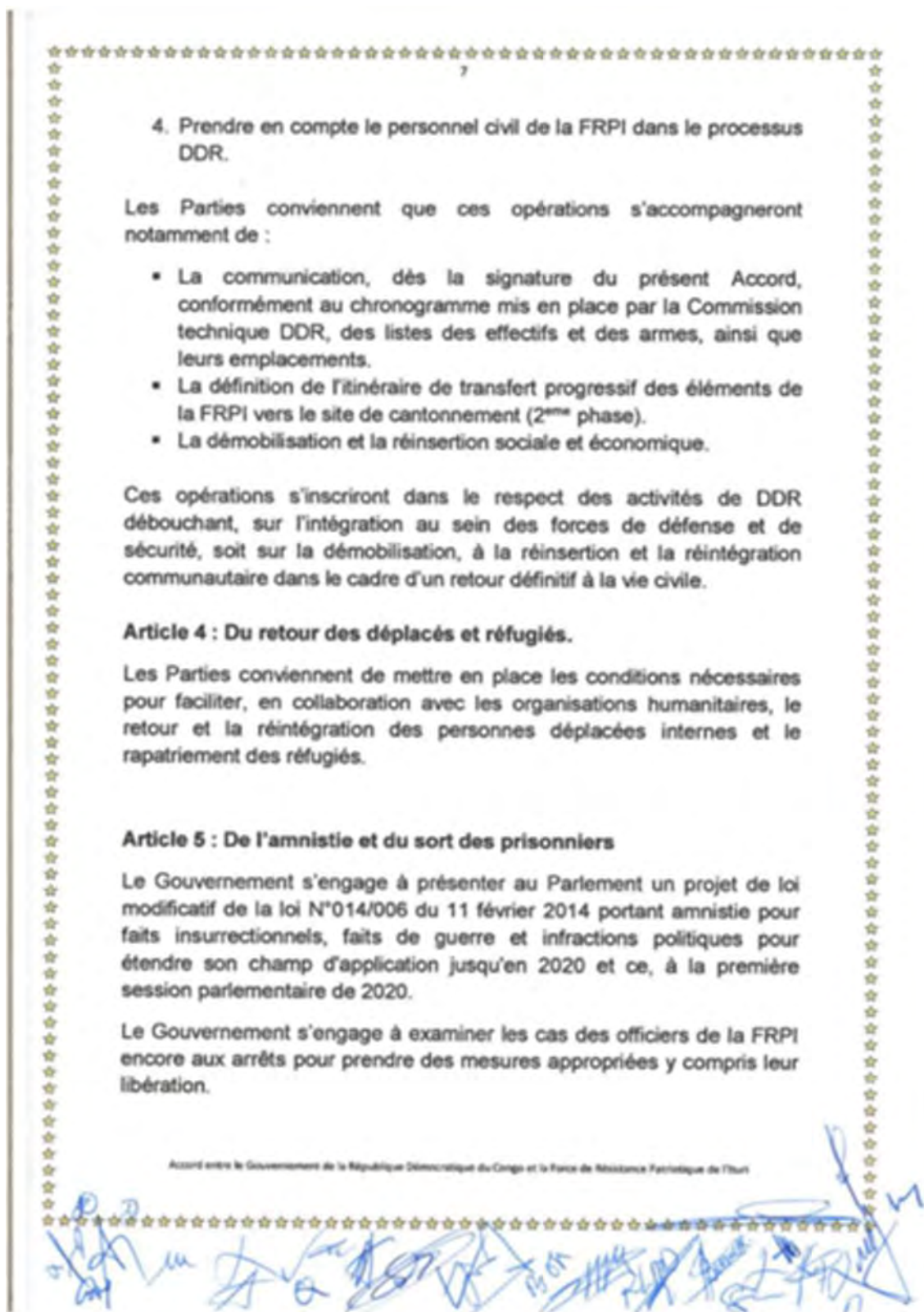
Dès la signature du présent Accord, la FRPI cesse d'exister comme groupe armé et s'engage au processus de transformation en parti politique conformément à la législation en la matière. Le gouvernement facilitera ce processus, notamment en ce qui concerne le dépôt des statuts de cette formation, préparés par les soins de la FRPI, et l'autorisation administrative, dans le respect des règles en vigueur.

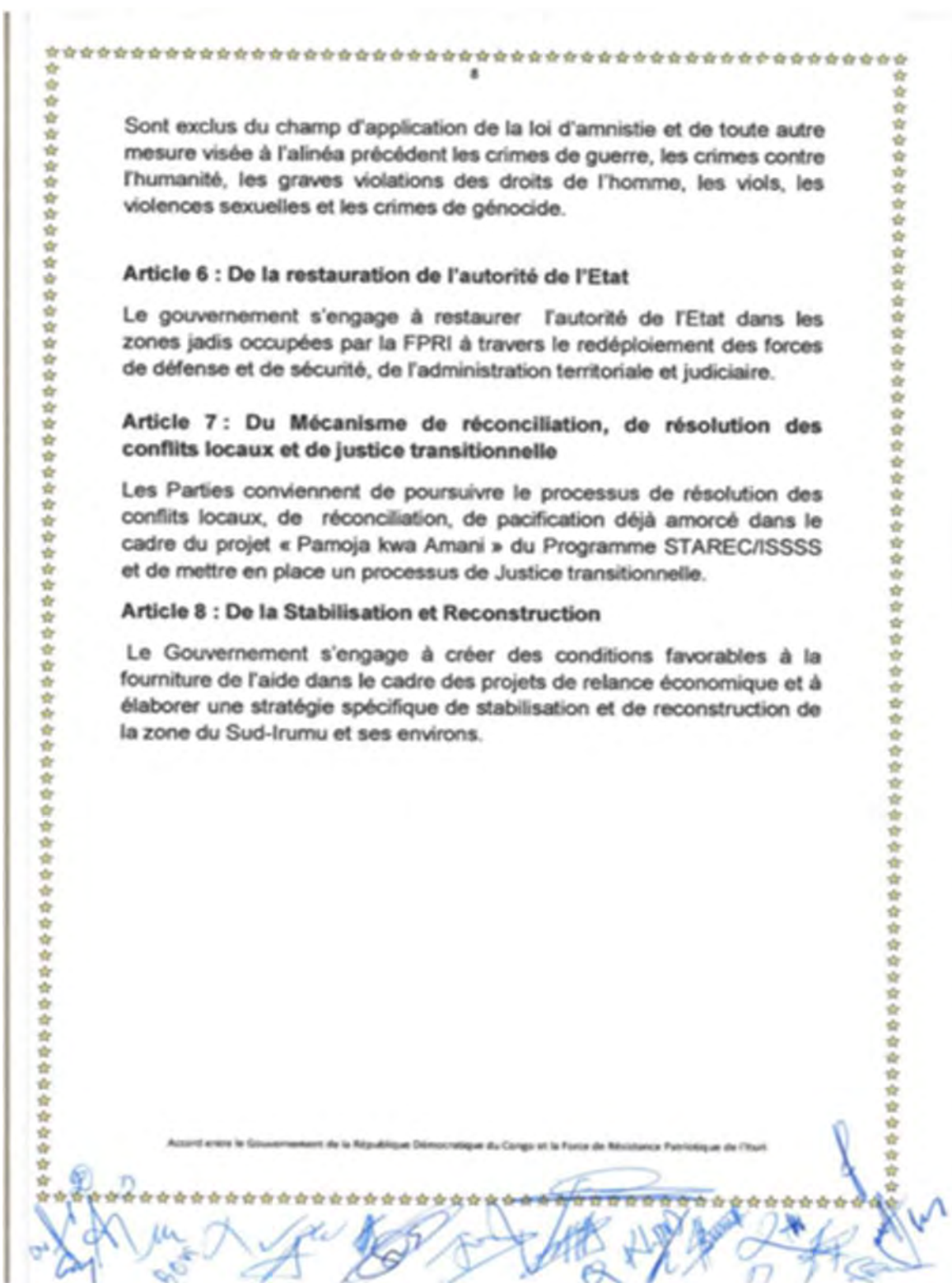
La FRPI s'engage à entrer dans le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration qui sera mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires, notamment la MONUSCO.

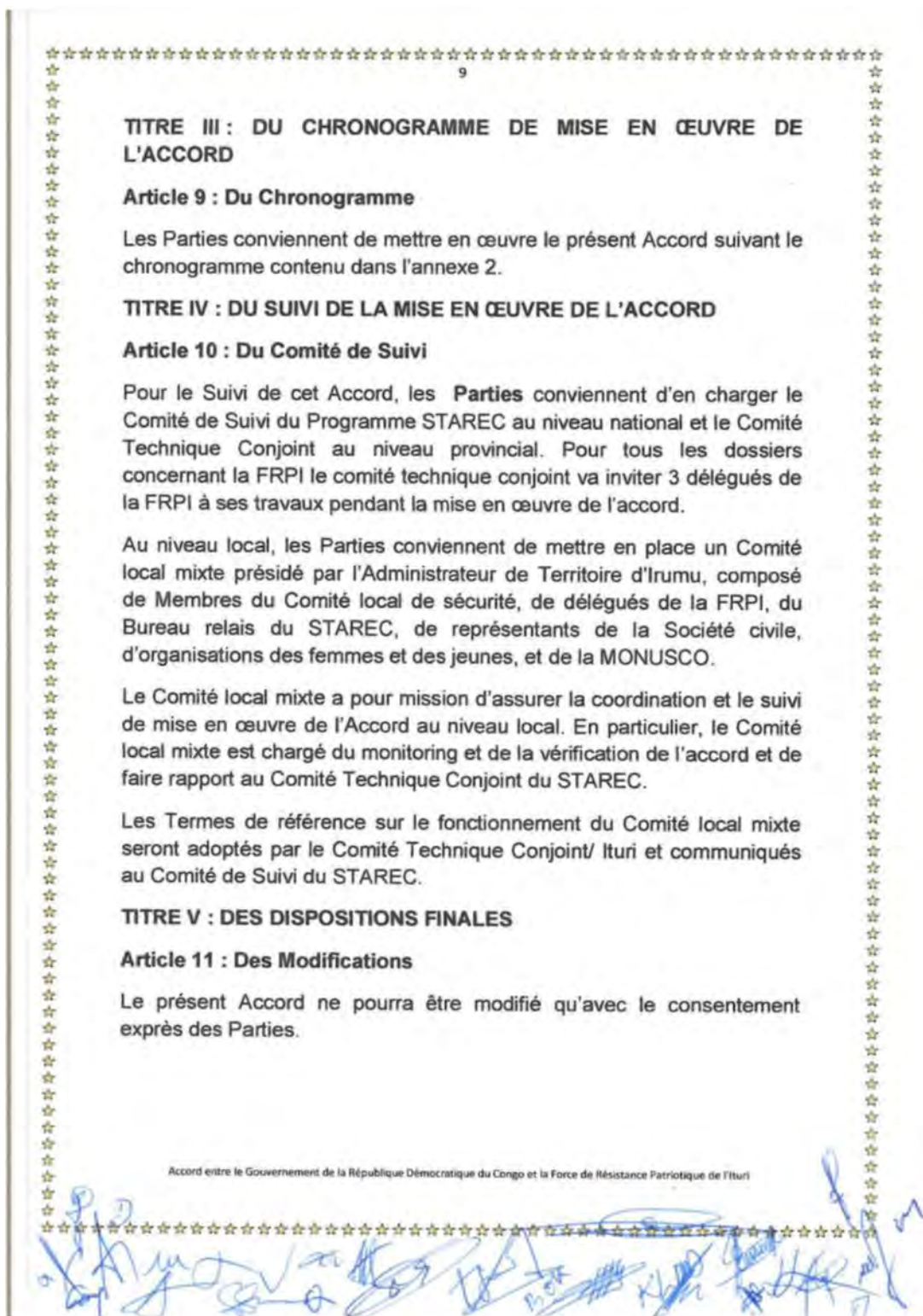
Le Gouvernement s'engage à :

1. Mettre en œuvre le processus de DDR en Ituri ;
2. Intégrer, dans les Forces de Défense (FDS), compte tenu des impératifs de la paix, les éléments de la FRPI, qui en feront la demande, et ce, après vérification au cas par cas, des effectifs et des compétences suivant les critères définis par la loi, en ce compris l'octroi des grades.
3. Prendre les dispositions appropriées pour les éléments de la FRPI, demandeurs d'intégration aux FDS, qui n'auront pas satisfait aux critères de compétences, sous forme de programme de formation spéciale, en vue de leur faciliter la satisfaction à ces critères.

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri







Article 12 : Des Annexes

Les Annexes font partie intégrante du présent Accord et ont la même valeur juridique que les autres dispositions du corps de ce texte. Il s'agit de :

Annexe 1 : Critères d'éligibilité et Principes opérationnels DDR ;

Annexe 2 : Chronogramme de mise en œuvre de l'Accord.

Annexe 3 : Liste des abréviations

Article 13 : De l'entrée en vigueur

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.

Fait à GETY, en quatre exemplaires originaux, le 28 février 2020

Pour le Gouvernement Central

Pr. Aimé NGOI-MUKENA Lusa-Diese
Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants

Par mandat du Gouvernement Central
JEAN BAKANISA S. Gouverneur de Province

Pour la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI)

Richard MBADHU ADIRODU, Chef d'Etat – Major de la FRPI

De concert avec :

1. KAKADO YAMBI Antoine

2. MBAFELE ADIRODU Dieudonné

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

3. MBODJIMA LUBBE Josué
4. MUNO MUNOBI ALBERT
5. ADJITSU MUGANGU DAVID
6. ANDROZO MITA Joël
7. OVEDO AVENGU Rolax
8. ADJIBA MAWARA SETH
9. ALEZU PFOMVO Gilbert
10. BAHATI MAYANI Eric
11. ADIRODU DODOVA Augustin

LES FACILITATEURS

1. Programme STAREC

- Alain KASHIMWI Assumani, Commandant National
2. Jean Marc NABU, chargé de mission STAREC/Ituri

2. ONG ACIAR

LES TEMOINS

Pour le MNS

Pour l'Assemblée Provinciale

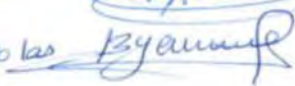
Pour le Gouvernement provincial de l'Ituri

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

Pour l'Administration du Territoire d'Irumu

Pour les Chefs Coutumiers

(Les chefs de chefferie et de Secteur, du Sud Irumu)

- 1.
2. ARIMARI TIMOCO Siméon 
3. LONEMA KAWA Jean 
4. ASIROKU KUNDABU RÔGER 
5. AVUTA-SOKITIL MICHEL 
6. BJALETU - FANDA Nicolas 
- 7.
- 8.

Pour les Notables

1. ASIROKU-MAWAZO Baudouin 
2. Prof. BORA PULUNYO Cyprien-Harico 
- 3.
- 4.
- 5.

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

Pour la Société Civile

Gabriel ANDROZO NYAMA
 Ir. Dieudonné HESSA NTEKAWA

Pour les confessions religieuses

1. Rv. Cam KII ZA ZABA Jacques
2. Rv. JACQUES BOZEMBI
3. Vén. John ZABA TAZA
4. A. Robert BURRA
- 5.
- 6.

**Pour La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation de la République Démocratique du Congo (MONUSCO)**

Mr. Cécile Perre, (C) de
 Bruce NOUNOU - Ituri

Annexe 1

Critères d'éligibilité et Principes opérationnels DDR

En conformité aux dispositions visées à l'Article 2 et à l'Annexe 2 du présent Accord, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, et la réintégration des éléments du groupe armé FRPI (Processus DDR), seront exécutés en province de l'Ituri, sous la responsabilité du Gouvernement de la RD Congo, avec l'appui des partenaires, dont la MONUSCO.

Le Processus DDR/R comprend :

- Le désarmement et la démobilisation dont l'objectif principal est l'amélioration de la sécurité dans le territoire d'Irumu et la création des conditions pour la restauration effective de l'autorité de l'Etat se fera au choix de l'élément soit à travers a) la récupération et la destruction de l'armement de la FRPI et b) la démobilisation et le retour à la vie civile des éléments du groupe armé FRPI. Cette étape débouche soit sur l'intégration des candidats éligibles dans les Forces de Défense et de Sécurité, soit sur la réintégration communautaire.
- La réinsertion des éléments du groupe armé FRPI par des projets de réduction de violence communautaire (CVR), visant à faciliter leur retour pacifique et celui de leurs familles au sein de leurs communautés respectives à travers une assistance à court terme.
- La réintégration des éléments du groupe armé FRPI.

S'agissant de l'éligibilité :

Seront pris en compte dans les différentes étapes du Processus DDR, selon leurs catégories, après identification et vérification par le Comité Technique Provincial DDR, sur la base de la liste nominative des éléments du groupe armé FRPI ainsi que la liste complète de son armement fourni par son Commandement, les catégories suivantes :

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

- Les éléments du groupe armé FRPI en tant qu'entité militaire non-étatique structurée, avec une chaîne de commandement, des unités, des effectifs, des fonctions combattantes, administrative et de soutien, et un armement.
- Les dépendants des éléments du groupe armé FRPI
- Les communautés de retour des éléments du groupe armé FRPI dans leurs différentes composantes, suivant les objectifs de chaque étape du Processus DDR/R.

Afin de s'assurer du succès du Processus DDR :

- Pour la question de ratio arme/membre de la FRPI ; les parties conviennent que la FRPI présente la liste définitive de ses éléments arrêtés à 998 personnes qui sont de facto éligibles pour le processus. Pour ce qui est de ratio les parties conviennent d'utiliser les normes nationales et internationales en la matière.
- Pour les éléments qui ne répondront pas à ces normes les experts du DDR vont trouver les éléments pour les intégrer.
- Le gouvernement s'engage à faciliter le transport des armes de la FRPI qui sont encore dans les différents sites.
- Les ratios arme/membre du groupe armé FRPI seront définis et appliqués pendant la phase de désarmement suivant les normes nationales et internationales en la matière:
- Dès la signature du présent Accord, le Gouvernement mettra en place un Comité Technique DDR chargé de produire, en liaison avec la FRPI et les partenaires, un plan d'opérations de désarmement et de démobilisation de la FRPI.
- Dans un délai de dix (10) jours suivant la signature du présent Accord, la FRPI, à travers son Commandant, fournira au Comité Technique DDRR les documents suivants : a) son ordre de bataille (i.e. organigramme et dispositions sur le terrain), b) la liste nominative de ses effectifs c) la composition et la localisation de son armement suivant les canevas fournis par le Comité Technique DDR.

Lu et approuvé pour être annexé à l'Accord

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

16

Annexe 2

Chronogramme de mise en œuvre de l'Accord

Période	Étapes/Actions	Responsables
1. Sortie des enfants associés à la FRPI		
Avant J	Assurance de la non présence des enfants associés à la FRPI dans ses rangs.	FRPI Agence de Protection de l'Enfant (DDR Enfants) Comité de suivi local mixte
2. Mobilisation des ressources		
Avant J	Disponibilité des ressources en appui au processus (pré cantonnement, cantonnement, Desarmement, Démobilisation, etc.)	Gouvernement central, province et partenaires
3. Cessez-le-feu		
J	Signature de l'Accord et Entrée en vigueur	
J	Communication des ordres formels de cessation des hostilités	FARDC FRPI
J	Mise en place du Comité de Suivi local de l'Accord	Gouvernement provincial
4. Pré cantonnement des éléments de la FRPI		
J à J+15	Rassemblement de tous les éléments de la FRPI au site d'Azita.	FRPI FARDC Comité de suivi local mixte
5. Loi d'amnistie et mesures judiciaires appropriées		
début-2020	Examen des cas des officiers FRPI aux arrêts	Ministères de la Justice, Défense, Intérieur, Droits Humains

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

17		
Mars 2020	Depôt et examen du projet de loi d'amnistie au Parlement à la Session parlementaire de mars 2020	Ministères Justice, Relation avec le Parlement
6. DDR		
J+10	Communication des éléments de planification (Ordre de bataille, liste nominative des éléments de la FRPI et liste complète de l'armement)	FRPI Comité technique DDR UEPNDDR Comité de suivi local mixte
Avant J à J+14	Elaboration et Validation du plan d'opération DDR	Comité technique DDR UEPNDDR Comité de suivi local mixte Min. Défense
Avant J à J+ 30	Aménagement du point de désarmement et du site de cantonnement	Min Défense Gouvernement Provincial MONUSCO
J+30 à J+90	Exécution des opérations DDR	Min. Défense Comité technique DDR UEPNDDR MONUSCO UNMAS Comité de suivi local mixte
J+1 mois à J+6 mois	Exécution de la phase de réinsertion	UEPNDDR MONUSCO Partenaires Comité technique DDR Comité de suivi local mixte

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

18

		mixte
J+6 mois à J+24 mois	Exécution de la phase de réintégration	UEPNDDR Partenaires STAREC Comité de suivi local mixte
7. Restauration de l'autorité de l'Etat		
En continu	Déploiement des Forces de Défense et de Sécurité, de l'Administration territoriale et judiciaire	Ministères de : - Intérieur - Justice - Défense
8. Réconciliation, Gestion de Conflits et Justice transitionnelle		
En cours	Poursuite du Programme « Pamoja kwa Amani »	STAREC
J+6 mois	Mise en place d'un programme de justice transitionnelle	Min Droits Humains STAREC Partenaires
9. Mécanisme de suivi de l'Accord		
A partir de J	Opérationnalisation du comité local mixte de suivi de l'Accord	CDS, CTC du STAREC et Comité local

Lu et approuvé pour être annexé à l'Accord

Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri

République Démocratique du Congo



Primature

Le Premier Ministre

MANDAT

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Attendu qu'au cours de sa 17^{ème} Réunion tenue en date du 10 janvier 2020, le Conseil des Ministres a adopté le projet d'Accord à conclure entre le Gouvernement de la République et la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri, « FRPI » en sigle ;

DONNE

Mandat à Monsieur Jean BAMANISA SAIDI, Gouverneur de la Province de l'Ituri, de signer, au nom et pour le compte du Gouvernement de la République, l'Accord avec la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri, lors de la cérémonie de signature prévue le 29 février 2020 à Gety, dans la Province de l'Ituri.

Fait à Kinshasa, le 27 février 2020

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA

N° 05, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
Tél. : (+243) 081 555 56 67 - Fax : (+243) 081 555 55 61 - B.P. 6931 Kin 1
E-mail : cabinet@primature.cd

Document provided to the Group by an NGO
Document fourni au Groupe par une ONG

Annex 21

Lendu armed factions that signed unilateral ceasefire agreements with the presidential delegation

Factions armées Lendu qui ont signé des actes d'engagement unilatéraux avec la délégation présidentielle

In an attempt to appease the security situation in Ituri, President Tshisekedi appointed a delegation composed of former warlords from Ituri. They have toured Djugu, Mahagi and Irumu territories since 3 July 2020 to negotiate with Lendu assailants. The delegation is led by sanctioned individual Floribert Ngabu Njabu (CDi.021) and includes sanctioned individuals Germain Katanga (CDi.006) and Matthieu Chui Ngudjolo (CDi.020), Goda Sukwa (former Front des nationalistes and intégrationnistes (FNI)), and Pichout Iribi (former Force de résistance patriotique pour l'intégrité du Congo (FRPI/C)). The delegation has signed a unilateral ceasefire agreement with six Lendu armed factions at the time of writing as summarized in the table below (see also annexes 22-27).

Afin d'apaiser la situation sécuritaire en Ituri, le Président Tshisekedi a nommé une délégation composée d'anciens seigneurs de guerre de l'Ituri. Ils ont fait le tour des territoires de Djugu, Mahagi et Irumu depuis le 3 juillet 2020 afin de négocier avec les assaillants Lendu. La délégation est dirigée par Floribert Ngabu Njabu, sous sanctions (CDi.021), et inclut Germain Katanga (CDi.006) et Matthieu Chui Ngudjolo (CDi.020), aussi sous sanctions, Goda Sukwa (ancien du Front des nationalistes and intégrationnistes (FNI)), and Pichout Iribi (ancien des Forces de résistance patriotique pour l'intégrité du Congo (FRPI/C)). La délégation avait signé des actes d'engagement unilatéraux avec six factions armées Lendu au moment de la rédaction de ce rapport tel que résumé dans le tableau ci-dessous (voir aussi annexes 22-27).

TABLEAU SYNOPSIS DE DIFFERENTS GROUPES RENCONTRES

IDENTIFICATION	DATE DE SIGNAT. DE L'ACTE	EFFECT. ESTIM.	LEADERS	ZONE DE LOCAL	SITUAT. PRISE EN CHARGE	SITUATION D.D	OBSERV.
1. ALC/CODECO	Le 15/7/2020	2 227	Justin MAKI GESI	KANBUTSO : W-Yatsi	Néant	Néant	
2. URDP/CODECO	Le 1 ^{er} 8/2020	15 326	BASA ET DESIRE	LOOJO : W-Pitsi	Néant	Néant	
3. COMB/KATANGA	Le 9/8/2020	1	YCHOMBE	KATANGA : W-Watsi	Néant	Néant	
4. AIDPC	Le 14/8/2020	300	RR'DJA ET NGABU	ALA : W-WPitsi	Néant	Néant	
5. COMB/GUTSI	Le 9/9/2020	-	NDROOZA	GUTSI : W-Djatsi	Néant	Néant	
6. FDBC	Le 9/9/2020	1 900	MUTAMBALA ET SYALONE	LIPRI : W-Djatsi	Néant	Néant	

Effectif estimatif : 19 754 éléments

Situation armes :

- AKA 47 : s 1 700
- PKM : s 45
- LR : s 25
- Mor 60 mm : s 08
- Plusieurs grenades type chinoise
- Plusieurs Motorola du type Kenwood
- Absence d'unité de commandement
- Rav. : rançon, pillage
- 75% d'hommes de moins de 30 ans.

Table provided by a source with first-hand knowledge of the work of the presidential delegation
Tableau fourni par une source ayant une connaissance directe du travail de la délégation présidentielle

Several sources, including URDPC/CODECO leadership and a source with first-hand knowledge of the work of the presidential delegation, referred to challenges related to the peace process, including the negotiations with respect to each faction's list of demands and the lack of funding for the pre-cantonment of the armed assailants (see articles 6-7 of the ceasefire agreements in annexes 22-26). The list of each faction contains demands regarding release of prisoners, amnesty, and integration within FARDC with rank. According to URDPC/CODECO and ALC/CODECO leadership, ALC/CODECO excluded itself from the process after declarations that CODECO combatants should not integrate into FARDC or be granted a general amnesty and due to lack of funding (on 17 November 2020, after a meeting with URDPC/CODECO, however, ALC/CODECO leader announced that his group was still part of the process). Several sources, including those from the Lendu population, referred to the predatory behavior of pre-cantonment combatants, which included taxation, theft of cows and violence. During his visit to Goma in October 2020, President Tshisekedi promised that USD 50 million would be allocated to the community demobilization.

The Group notes that proper handling of this process – which should provide clear integration and reintegration opportunities, adequate resources and safeguards to preserve accountability and combat impunity – is crucial. This is especially true in light of the failure of the December 2019-February 2020 pre-cantonment process in Kpandroma/Rethy, Djugu territory, which was followed by increased violence, and as factions have since gained momentum, organization and equipment (see annex 28). All ceasefire agreements foresee that disarmament, demobilization and social reinsertion will depend upon the results of the negotiations on the *cahier des charges* (see articles 8-9 in annexes 22-26). In addition, only the agreement with the Gutsi group specifically provides that the end of hostilities entails the end of attacks against the civilian population (see article 1 in annexes 22-26). The other agreements only refer to FARDC and PNC or have no specifications.

Sources assessed that between 10 and 20 Lendu armed factions were active in Ituri at the time of drafting, with URDPC/CODECO being the largest and one of the most influential.

Plusieurs sources, y compris le commandement de URDPC/CODECO et une source avec une connaissance directe du travail de la délégation présidentielle, ont mentionné des défis liés au processus de paix, y compris les négociations relatives au cahier des charges de chaque faction et le manque de fonds pour le pré-cantonnement des assaillants armés (voir articles 6-7 des accords de cessez-le-feu dans les annexes 22-26). Le cahier des charges de chacune des factions contient des demandes relatives à la remise en liberté des prisonniers, l'amnistie et l'intégration au sein des FARDC avec grades. D'après le commandement de URDPC/CODECO et ALC/CODECO, ALC/CODECO s'était auto-exclue du processus suite à des déclarations selon lesquelles les combattants de CODECO ne devraient pas intégrer les FARDC ou se voir octroyer une amnistie générale et en raison du manque de financement (le 17 novembre 2020, à l'issue d'une réunion avec URDPC/CODECO, le leader d'ALC/CODECO a cependant annoncé que son groupe faisait toujours partie du processus). Plusieurs sources, y compris au sein de la population Lendu, ont mentionné le comportement de prédation, qui incluait l'imposition de taxes, le vol de vaches et des violences, par les combattants pré-cantonnés. Au cours de sa visite à Goma en octobre 2020, le Président Tshisekedi a promis que 50 millions de dollars américains seraient alloués à la démobilisation communautaire.

Le Groupe note qu'une gestion appropriée de ce processus – qui doit clarifier les possibilités d'intégration et de réintégration et prévoir des ressources adéquates et des garanties suffisantes pour assurer le respect du principe de responsabilité et combattre l'impunité – est cruciale. C'est particulièrement vrai à la lumière de l'échec du processus de pré-cantonnement de décembre 2019 à février 2020 à Kpandroma/Rethy, dans le territoire de Djugu, qui a été suivi d'un regain de violence, et car les factions se sont depuis renforcées et ont gagné en organisation et équipement. Tous les accords de cessez-le-feu prévoient que le désarmement, la démobilisation et le réinsertion sociale dépendent des résultats des négociations sur le cahier des charges (voir articles 8-9 dans les annexes 22-26). De plus, seul l'accord avec le groupe de Gutsi prévoit spécifiquement que la fin des hostilités comprend la fin des attaques contre la population civile (voir article 1 dans les annexes 22-26). Les autres accords renvoient seulement aux FARDC et à la PNC ou ne comportent aucune spécification.

Les sources ont estimé qu'entre 10 et 20 factions armées Lendu étaient actives en Ituri au moment de la rédaction du rapport. URDPC/CODECO est la plus grande de ces factions et une des plus influentes.

URDPC/CODECO:

Full name: Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais

Leadership:

- Commander of the General Staff: Charité Nguna Kiza (replaced Innocent Ngudjolo Mapa (see [S/2019/974](#), para. 86) who was killed on 25 March 2020)
- Chargé of defense: Désiré Londroma Ndjukpa, also known as Désiré Lokana Lokanza
- Chargé of communication: Patrick Basa Zukpa Guershom
- Headquarters: Ndalo and Lodjo, Walendu Pitsi, Djugu territory

URDPC/CODECO signed the unilateral ceasefire agreement on 1 August 2020 (see annexes 23 and 27).

URDPC/CODECO leadership claimed control over most armed Lendu factions and considered itself as the leading group, although some factions challenged that authority. URDPC/CODECO leadership told the Group that following the signature of the ceasefire agreement, it instructed to its troops not to carry out attacks or exactions.

CODECO cult:

URDPC/CODECO combatants and supporters carried out religious rituals of CODECO cult, according to two sources with first-hand knowledge of URDPC/CODECO, a researcher, MONUSCO, photographs and video recordings. These sources described rituals mixing Christianity and animism, and worshiping their former leader Ngudjolo, who was killed on 25 March 2020. Not all Lendu armed factions adhered to this worship, however.

Nom complet : Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais

Leadership :

- Commandant de l'état-major : Charité Nguna Kiza (a remplacé Innocent Ngudjolo Mapa (see [S/2019/974](#), para. 86) qui a été tué le 25 mars 2020)
- Chargé de défense: Désiré Londroma Ndjukpa, alias Désiré Lokana Lokanza
- Chargé de communication: Patrick Basa Zukpa Guershom
- État-major: Ndalo et Lodjo, Walendu Pitsi, territoire de Djugu

URDPC/CODECO a signé l'acte d'engagement unilatéral le 1^{er} août 2020 (see annexes 23 et 27).

Le commandement URDPC/CODECO a revendiqué le contrôle sur la plupart des factions armées Lendu et se considérait comme le groupe dirigeant, bien que certaines factions aient remis en cause cette autorité. Le commandement URDPC/CODECO a informé le Groupe qu'il avait donné des instructions spécifiques à ses troupes de ne pas conduire d'attaques ou de commettre d'exactions, suite à la signature de l'accord de cessez-le-feu.

Culte CODECO :

Les combattants et les sympathisants de l'URDPC/CODECO pratiquaient les rituels religieux du culte CODECO, d'après deux sources avec une connaissance directe de URDPC/CODECO, un chercheur, MONUSCO, des photographies et des enregistrements vidéo. Ces sources ont décrit des rituels mêlant Christianisme et animisme, et louant leur ancien commandant Ngudjolo. Toutes les factions armées Lendu n'adhéraient cependant pas à ce culte.

CODECO celebration/célébration CODECO



Masumboko, Djugu territory/territoire de Djugu, September/septembre 2020

Screenshot from a video accessible on/capture d'écran d'un enregistrement vidéo accessible sur: <https://fr.news.yahoo.com/rdc-dex-chefs-guerre-%C3%A9missaires-153217461.html> (last accessed on 17 November 2020 / dernier accès le 17 novembre 2020 - AFP)



Wada, Djugu territory/territoire de Djugu, September/septembre 2020

Screenshot of a video recording provided to the Group by a source with first-hand knowledge of URDPC/CODECO

Capture d'écran d'un enregistrement vidéo fourni au Groupe par une source ayant une connaissance directe de URDPC/CODECO

ALC/CODECO:

Full name: Deuxième brigade Tazama de l'Armée de libération – CODECO

Leadership:

- Commander: Justin Maki Gesi, also known as “le petit loup de la montagne” (the little wolf of the mountain)
- A certain Chusta Douglas also signed the agreement.

ALC/CODECO operated in Walendu Tatsi and was pre-cantonned in Ezekere, Irumu territory.

ALC/CODECO was the first faction to sign the unilateral ceasefire agreement, on 15 July 2020 (see annex 22). On 4 September 2020, approximately 200 ALC/CODECO combatants, including children, entered Bunia town centre and demanded the release of inmates from Bunia's prison, thereby creating panic within the population (see annex 33). The faction then excluded itself from the peace process leading to several heavy clashes with FARDC, following which, on 17 November, its leader announced that his faction was still part of the process.

Nom complet: Deuxième brigade Tazama de l'Armée de libération – CODECO

Leadership :

- Commandant: Justin Maki Gesi, alias “le petit loup de la montagne”
- Un certain Chusta Douglas a aussi signé l'acte d'engagement.

ALC/CODECO opérait dans le Walendu Tatsi et était pré-cantonné à Ezekere dans le territoire de Irumu.

ALC/CODECO a été la première faction à signer l'acte d'engagement unilatéral, le 15 juillet 2020 (voir annexe 22). Le 4 septembre 2020, environ 200 combattants ALC/CODECO, y compris des enfants, sont entrés dans le centre de la ville de Bunia et ont demandé la libération de prisonniers de la prison de Bunia, créant la panique au sein de la population. La faction s'est ensuite auto-exclue du processus de paix ce qui a provoqué des affrontements sérieux avec les FARDC, à la suite desquels, le 17 novembre, son leader a annoncé que la faction faisait toujours partie du processus.

Gutsi group:**Leadership:**

- Commander: Ndrodza Konaju Germain
- A certain Dhera Bura also signed the agreement.

Gutsi group signed the unilateral ceasefire agreement on 9 September 2020 (see annex 25).

Gutsi group operated in Gutsi area, Walendu Djatsi, west of Djugu territory in the mining region leading towards Mongbwalu. Gutsi group was considered independent from URDPC/CODECO.

Leadership :

- Commandant: Ndrodza Konaju Germain
- Un certain Dhera Bura a aussi signé l'acte d'engagement.

Le groupe de Gutsi a signé l'acte d'engagement unilatéral le 9 septembre 2020 (voir annexe 25).

Le groupe de Gutsi opérait dans la région de Gutsi, Walendu Djatsi, à l'ouest du territoire de Djugu dans la région minière en allant vers Mongbwalu. Le groupe de Gutsi était considéré comme indépendant de URDPC/CODECO.

FDBC:

Full name: Forces de défense contre la balkanisation du Congo

Leadership:

- Chief of the General Staff: Chui Mutambala
- Spokesperson: Stalone Beby
- Deputy Chief of the General Staff: Awilo Nichunga

FDBC operated in Walendu Djatsi

FDBC signed the unilateral ceasefire agreement on 9 September 2020 (see annex 26).

Nom complet: Forces de défense contre la balkanisation du Congo

Leadership :

- Chef d'état-major : Chui Mutambala
- Porte-parole : Stalone Beby
- Chef d'état-major adjoint : Awilo Nichunga

FDBC opérait dans le Walendu Djatsi.

FDBC a signé l'acte d'engagement unilatéral le 9 septembre 2020 (voir annexe 25).

ARDPC

Full name: Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais

Leadership:

- Ngabu Ngawi Olivier, also known as Songa Mbele
- Rr'dja Kpalo Deogratace

Headquarters: Ala, Walendu Pitsi, Djugu territory

ARDPC signed the unilateral ceasefire agreement on 14 August 2020 (see annex 24).

Nom complet: Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais

Leadership :

- Ngabu Ngawi Olivier, alias Songa Mbele
- Rr'dja Kpalo Deogratace

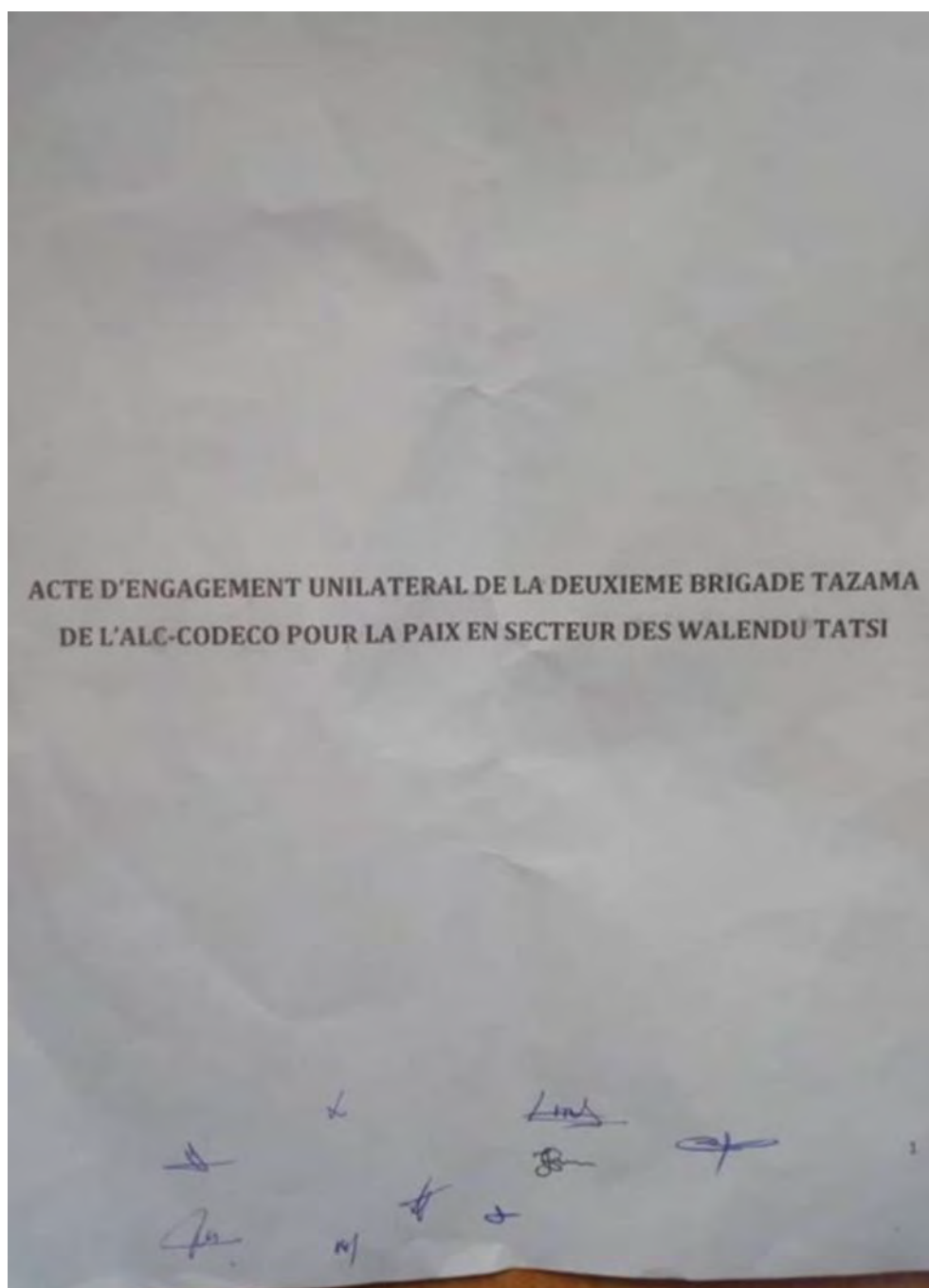
Quartier général : Ala, Walendu Pitsi, dans le territoire de Djugu

ARDPC a signé l'acte d'engagement unilatéral le 14 août 2020 (voir annexe 24).

Annex 22

Unilateral ceasefire agreement signed between the Armée de libération du Congo (ALC/CODECO) and the presidential delegation on 15 July 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre Armée de libération du Congo (ALC/CODECO) et la délégation présidentielle le 15 juillet 2020



PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat dans le territoire de Djugu ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

Attendu que la délégation de ces leaders avait effectué le déplacement d'Ezekere/Kambutso pour rencontrer les commandants de la deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO et la population le 13 juillet 2020 pour leur transmettre le message du Chef de l'Etat congolais ;

Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par la deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO en secteur des Walendu Tatsi ;

Considérant la deuxième mission effectuée auprès de la deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO à Kambutso le 15 juillet 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en secteur des Walendu Tatsi ;

LA DEUXIEME BRIGADE TAZAMA DE L'ALC-CODECO BASEE DANS LE SECTEUR DES WALENDU TATSI PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

[The following section contains several handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Lung', 'A', 'B', and 'J', along with a small number '2' on the right side.]

Chapitre I : De la trêve unilatérale

Article 1.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO accepte de mettre fin aux hostilités dans le territoire de Djugu en général et dans le Secteur des Walendu Tatsi en particulier.

Article 2.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO accepte d'engager des discussions avec le gouvernement congolais sur les revendications contenues dans son cahier de charge.

Chapitre II. De la libre circulation des personnes, des biens et des humanitaires

Article 3.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO s'engage à garantir la libre circulation des personnes et de leurs biens dans toutes les entités du secteur des Walendu Tatsi sous leur contrôle.

Article 4.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO accepte de permettre à la population civile de vaquer paisiblement et librement à toutes ses activités dans les entités du secteur des Walendu Tatsi sous leur contrôle.

Article 5.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO s'engage à laisser un couloir humanitaire en vue d'assister les déplacés et la population nécessiteuse d'aides humanitaires.

Chapitre III. Du cantonnement

Article 6.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO accepte de regrouper ses combattants dans les sites aménagés par les services techniques du gouvernement congolais et/ou par ses partenaires.

Article 7.

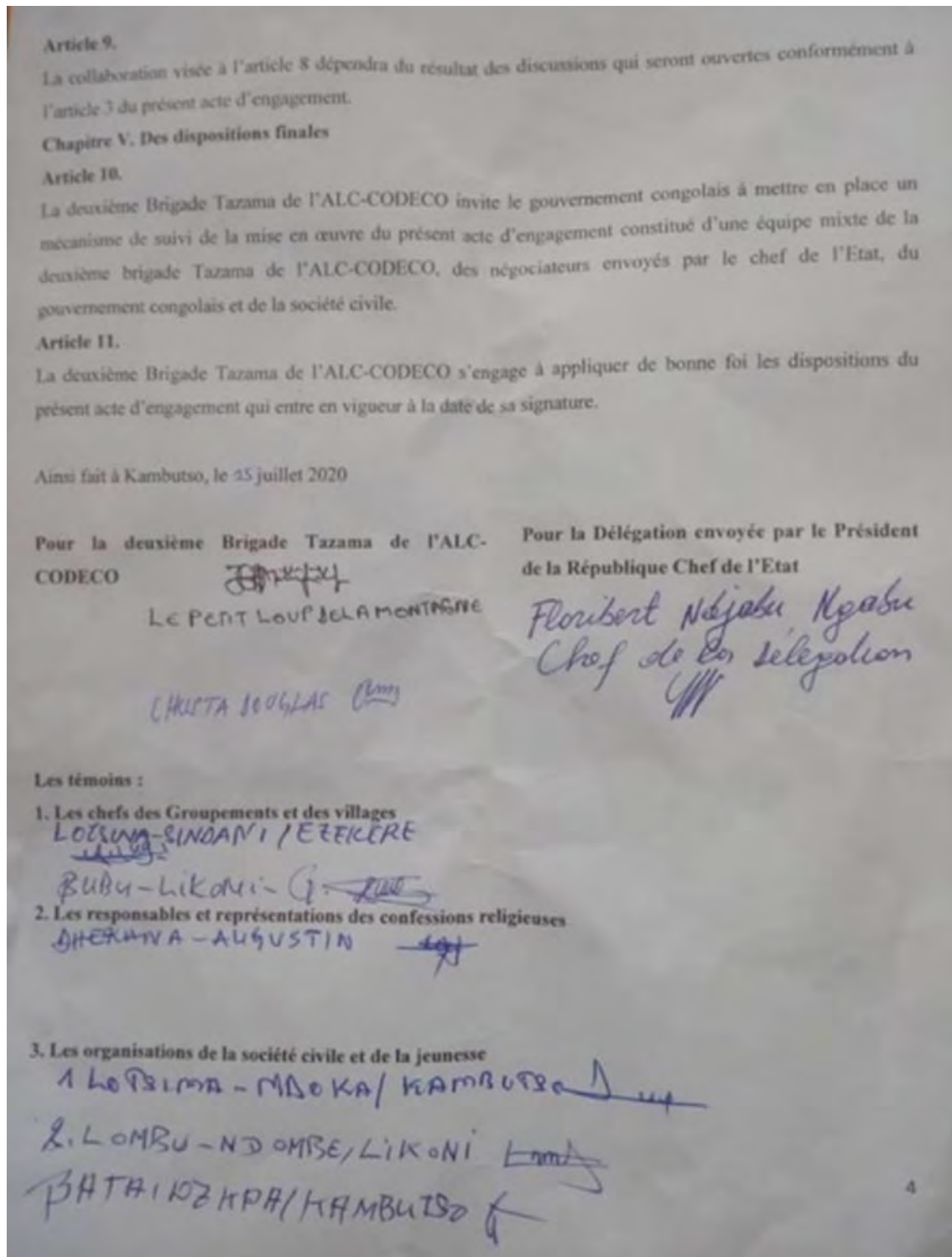
Durant la période de cantonnement, la deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, accepte de bénéficier des vivres et non vivres pour la survie de ses combattants de la part du gouvernement congolais et/ou de ses partenaires.

Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire

Article 8.

La deuxième Brigade Tazama de l'ALC-CODECO s'engage à collaborer avec le gouvernement congolais en vue de désarmement et de la réinsertion sociale de ses combattants.

(Handwritten signatures and initials)



Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par plusieurs sources en Ituri

Annex 23

Unilateral ceasefire agreement signed between the Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (URDPC/CODECO) and the presidential delegation on 1 August 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre l'Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (URDPC/CODECO) et la délégation présidentielle le 1 August 2020



PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le Chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

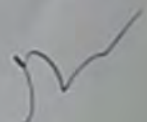
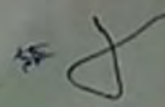
Attendu que la délégation de ces leaders avait effectué le déplacement du territoire de Djugu depuis le 22 juillet 2020 pour rencontrer les commandants de l'Union des Révolutionnaires Défense du Peuple Congolais /Coopérative pour le Développement Economique au Congo (URDPC/CODECO) et la population pour leur transmettre le message de paix du Chef de l'Etat congolais ;

Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par l'URDPC/CODECO en Province de l'Ituri ;

Considérant les deux rencontres effectuées auprès des responsables de l'URDPC/CODECO à Ndalo et Lodjo respectivement le 31 juillet et le 1^{er} août 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

L'URDPC/CODECO PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :


 4 L B C I n T e  2

Chapitre I : De la trêve unilatérale

Article 1.

L'URDPC/CODECO accepte de mettre fin aux hostilités en Province de l'Ituri.

La fin des hostilités implique la fin des attaques contre les FARDC et la PNC.

Article 2.

L'URDPC/CODECO accepte d'engager des discussions avec le gouvernement congolais sur les revendications contenues dans son cahier de charge transmis le 1^{er} août 2020 à la délégation envoyée de Kinshasa par le Chef de l'Etat congolais.

Chapitre II. De la libre circulation des personnes, des biens et des humanitaires.

Article 3.

L'URDPC/CODECO s'engage à laisser la libre circulation aux personnes et leurs biens en Province de l'Ituri.

Article 4.

L'URDPC/CODECO accepte de permettre à la population civile de vaquer paisiblement et librement à toutes ses activités en Province de l'Ituri.

Article 5.

L'URDPC/CODECO s'engage à laisser un couloir humanitaire en vue d'assister les déplacés et la population nécessiteuse d'aides humanitaires.

Elle s'engage également à laisser libre passage aux services de sécurité en vue de leurs ravitaillements et divers déplacements.

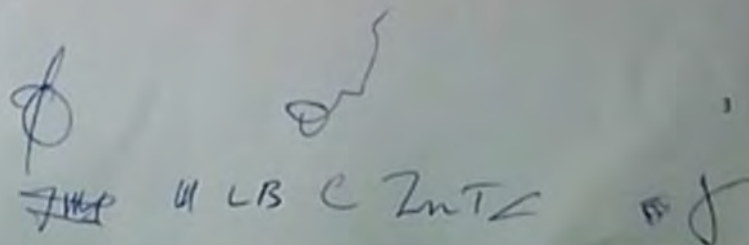
Chapitre III. Du cantonnement

Article 6.

L'URDPC/CODECO accepte de regrouper ses combattants dans les sites aménagés par les services techniques du gouvernement congolais et/ou par ses partenaires.

Article 7.

Durant la période de cantonnement, l'URDPC/CODECO n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, accepte de bénéficier des vivres et non vivres pour la survie de ses combattants de la part du gouvernement congolais et/ou de ses partenaires.

 3

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including what appears to be 'URDPC/CODECO' and 'ZnT'.

Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire

Article 8.

L'URDPC/CODECO s'engage à collaborer avec le gouvernement congolais en matière de désarmement, démobilisation et de la réinsertion sociale de ses combattants.

Cependant, cette collaboration dépendra du résultat des discussions relatives à son cahier de charge transmis à la délégation.

Chapitre V. Des dispositions finales

Article 9.

L'URDPC/CODECO invite le gouvernement congolais à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du présent acte d'engagement constitué d'une équipe mixte de l'URDPC/CODECO, des négociateurs envoyés par le Chef de l'Etat, du Gouvernement congolais et de la société civile

Article 10.

L'URDPC/CODECO s'engage à appliquer de bonne foi les dispositions du présent acte d'engagement qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à Lodjo, le 1^{er} août 2020

Pour l'URDPC/CODECO

1. NGUNA KIZA

2. BASH ZUKPA

3. LONAROMA NGUKPA



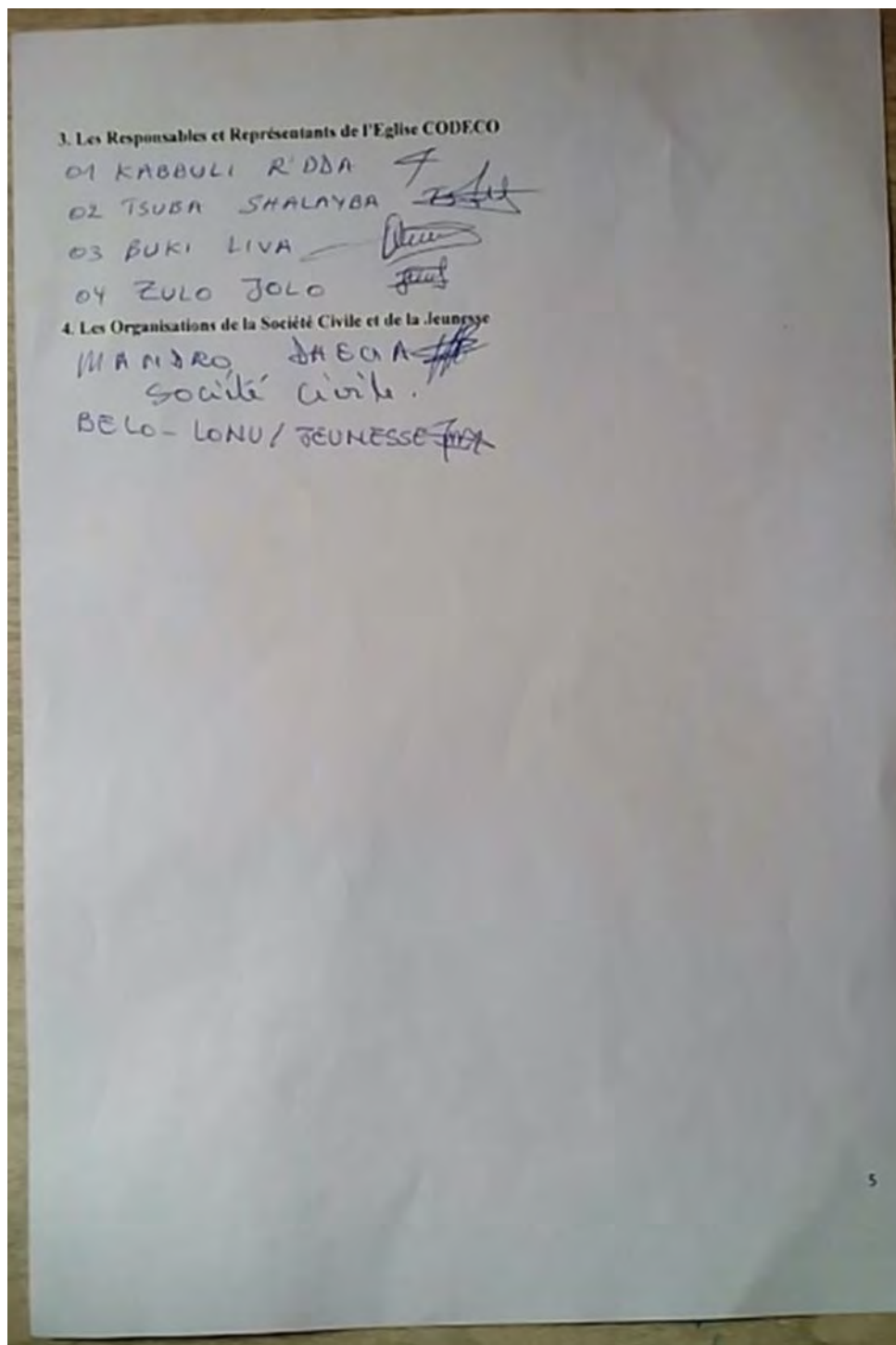
Les Témoins :

1. Pour la délégation envoyée par le Chef de l'Etat

Floribert Ndjabu Ngabu

2. Les chefs des Groupements et des villages

BUVI VINDO Emile
Chef de localité LODJO



Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par plusieurs sources en Ituri

Annex 24

Unilateral ceasefire agreement signed between the Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (ARDPC/CODECO) and the presidential delegation on 14 August 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre l'Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (ARDPC/CODECO) et la délégation présidentielle le 14 August 2020

**ACTE D'ENGAGEMENT UNILATERAL DE L'ARDPC POUR LA PAIX EN
PROVINCE DE L'ITURI**



The image shows a document with several handwritten signatures and dates. On the left, there is a signature that appears to be 'C. G.' with a date '2011' written below it. In the center, there is a signature that looks like 'C. G.' and another date '2011'. On the right, there is a large, stylized signature that looks like 'ICE' and another date '2011'. There are also some other smaller signatures and marks scattered around.

PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le Chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

Attendu que la délégation avait effectué le déplacement du territoire de Djugu depuis le 22 juillet 2020 pour rencontrer les commandants de l'Armée des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais (ARDPC) et la population pour leur transmettre le message de paix du Chef de l'Etat congolais ;

Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par l'ARDPC en Province de l'Ituri ;

Considérant la rencontre effectuée auprès des responsables de l'ARDPC à ALA le 12 août 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

L'ARDPC PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are several smaller signatures and initials, including what appears to be 'ALA', 'P.C.C.', and 'B. B. B.'. There are also some numbers and other markings, such as '2' and '11', interspersed among the signatures.

Chapitre I : De la trêve unilatérale**Article 1.**

L'ARDPC accepte de mettre fin aux hostilités en Province de l'Ituri.

La fin des hostilités implique la fin des attaques contre les FARDC et la PNC.

Article 2.

L'ARDPC accepte d'engager des discussions avec le gouvernement congolais sur les revendications contenues dans son cahier de charge transmis le 14 août 2020 à la délégation envoyée de Kinshasa par le Chef de l'Etat congolais.

Chapitre II. De la libre circulation des personnes, des biens et des humanitaires.**Article 3.**

L'ARDPC s'engage à laisser la libre circulation aux personnes et leurs biens en Province de l'Ituri.

Article 4.

L'ARDPC accepte de permettre à la population civile de vaquer paisiblement et librement à toutes ses activités en Province de l'Ituri.

Article 5.

L'ARDPC s'engage à laisser un couloir humanitaire en vue d'assister les déplacés et la population nécessiteuse d'aides humanitaires.

Elle s'engage également à laisser libre passage aux services de sécurité en vue de leurs ravitaillements et divers déplacements.

Chapitre III. Du cantonnement**Article 6.**

L'ARDPC accepte de regrouper ses combattants dans les sites aménagés par les services techniques du gouvernement congolais et/ou par ses partenaires.

Article 7.

Durant la période de cantonnement, l'ARDPC n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, accepte de bénéficier des vivres et non vivres pour la survie de ses combattants de la part du gouvernement congolais et/ou de ses partenaires.

The bottom of the document features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are several smaller signatures and initials, including one that appears to be 'PE C' and another that looks like 'Bubus'. There are also some numbers and other markings scattered among the signatures.

Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire

Article 8.

L'ARDPC s'engage à collaborer avec le Gouvernement congolais en vue de désarmement et de la réinsertion de ces combattants.

Article 9

La collaboration visée à l'article 8 dépendra du résultat des discussions qui seront ouvertes conformément à l'article 2 du présent acte d'engagement.

Chapitre V. Des dispositions finales

Article 10.

L'ARDPC invite le gouvernement congolais à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du présent acte d'engagement constitué d'une équipe mixte de l'ARDPC, des négociateurs envoyés par le Chef de l'Etat, du Gouvernement congolais et de la société civile.

Article 11.

L'ARDPC s'engage à appliquer de bonne foi les dispositions du présent acte d'engagement qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à ALA, le 14 août 2020

Pour l'ARDPC

RRISA-KPALO DEOGRAJACE 

NRABU - NGAWI-OLIVIER. 

Les Témoins :

1. Pour la délégation envoyée par le Chef de l'Etat

Floribert Ndjabu Ngabu

 le 14/08/2020

2. Les chefs des Groupements et des villages

LOMBUHI-BLEKPA-GABRIEL

Chef de groupement Nohyukpa
Lohy ANKOR DANI WILLY

Chef de groupement MBR'BU

AGYUS SHEKANA LINGATRU

3. Les Responsables et Représentants de l'Eglise Locale

MBUDZA-Malank-Pasteur ya Zande malank

pasteur CECA 20 NGJARR-KABARUA

gilbert Bolekpa catholique

4. Les Organisations de la Société Civile et de la Jeunesse

LOFA-JEMBETE-PASCAL.F.E.C L'IBL

GUDRA-MASTARI-PASBPA.F.E.C.MR'DRA

MAKI MASTARI FHERIBERT Société Civ.

NGABU MAWA ALIAMINI Pres. de J. Group. DE'NA

BUSI LOVE ESTELLA Rep Mamans

Provided to the Group by a source close to the presidential delegation

Fourni au Groupe par une source proche de la délégation présidentielle

Annex 25

Unilateral ceasefire agreement signed between Gutsi assailants and the presidential delegation on 9 September 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre les assaillants basés à Gutsi et la délégation présidentielle le 9 septembre 2020



PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le Chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

Attendu que la délégation avait effectué le déplacement du territoire de Djugu le 9 septembre 2020 pour rencontrer les assaillants basés à **GUTSI** et la population pour leur transmettre le message de paix du Chef de l'Etat congolais ;

Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par les assaillants basés à Gutsi en Province de l'Ituri ;

Considérant la rencontre effectuée auprès des responsables des assaillants basés à Gutsi le 9 septembre 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

LES ASSAILLANTS BASES A GUTSI PRENNENT LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

2



Chapitre I : De la trêve unilatérale

Article 1.

Les assaillants basés à **GUTSI** acceptent de mettre fin aux hostilités en Province de l'Ituri.
La fin des hostilités implique la fin des attaques contre les FARDC, la PNC et la population civile.

Article 2.

Les assaillants basés à **GUTSI** acceptent d'engager des discussions avec le gouvernement congolais sur les revendications contenues dans le cahier de charge qui sera transmis à la délégation envoyée de Kinshasa par le Chef de l'Etat congolais endéans 72 heures.

Chapitre II. De la libre circulation des personnes, des biens et des humanitaires.

Article 3.

Les assaillants basés à **GUTSI** s'engagent à laisser la libre circulation aux personnes et leurs biens en Province de l'Ituri.

Article 4.

Les assaillants basés à **GUTSI** acceptent de permettre à la population civile de vaquer paisiblement et librement à toutes ses activités en Province de l'Ituri.

Article 5.

Les assaillants basés à **GUTSI** s'engagent à laisser un couloir humanitaire en vue d'assister les déplacés et la population nécessiteuse d'aides humanitaires.

Ils s'engagent également à laisser libre passage aux services de sécurité en vue de leurs ravitaillements et divers déplacements.

Chapitre III. Du cantonnement

Article 6.

Les assaillants basés à **GUTSI** acceptent de regrouper ses combattants dans les sites aménagés par les services techniques du gouvernement congolais et/ou par ses partenaires.

Article 7.

Durant la période de cantonnement, les assaillants basés à **GUTSI** n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, acceptent de bénéficier des vivres et non vivres pour la survie de leurs combattants de la part du gouvernement congolais et/ou de ses partenaires.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'Gutsi', followed by a signature that looks like 'Hua', then a set of initials 'M H U', a signature that appears to be 'Shule', and finally a signature that looks like 'Banyo'.

Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire**Article 8.**

Les assaillants basés à **GUTSI** s'engagent à collaborer avec le Gouvernement congolais en vue de leur désarmement, démobilisation et réinsertion.

Article 9

La collaboration visée à l'article 8 dépendra du résultat des discussions qui seront ouvertes conformément à l'article 2 du présent acte d'engagement.

Chapitre V. Des dispositions finales**Article 10.**

Les assaillants basés à **GUTSI** invitent le gouvernement congolais à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du présent acte d'engagement constitué d'une équipe mixte à laquelle ils prendront part aux côtés des négociateurs envoyés par le Chef de l'Etat, du Gouvernement congolais et de la société civile.

Article 11.

Les assaillants basés à **GUTSI** s'engagent à appliquer de bonne foi les dispositions du présent acte d'engagement qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à **GUTSI**, le 9 septembre 2020

Pour les assaillants basés à **GUTSI** :

NABODZA KONAZU Germain.

[Signature]

DHERA-BURA

[Signature]

Les Témoins :

1. Pour la délégation envoyée par le Chef de l'Etat

Floribert Ndjabu Ngabu
Chef de la délégation

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

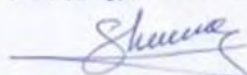
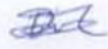
4

2. Les chefs des Groupements et des villages

1.

2. TIKPA BUDZA BADHEBZI 

3. LOMETA BUTCHU


4. BURA SONGLO 

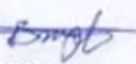
3. Les Responsables et Représentants de l'Eglise Locale

1. Représentant de Catholique P.

NYITCHURIGA-KIZA

2. Représentant C.E.CA 20 

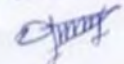
Dikrinda Goba Germain 

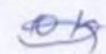
3. Représentant F.E.P.A.C.O.
WANBA-DHENGBO-JOEL 

4. Les Organisations de la Société Civile et de la Jeunesse

1. Représentant de la Communauté:

OLIVIER DJAIMBU



2. Jeune GUTSI : MAKI SZ'NAJU


3. Jeune BEMBU :
ANDIBORI KONGUNGENOA



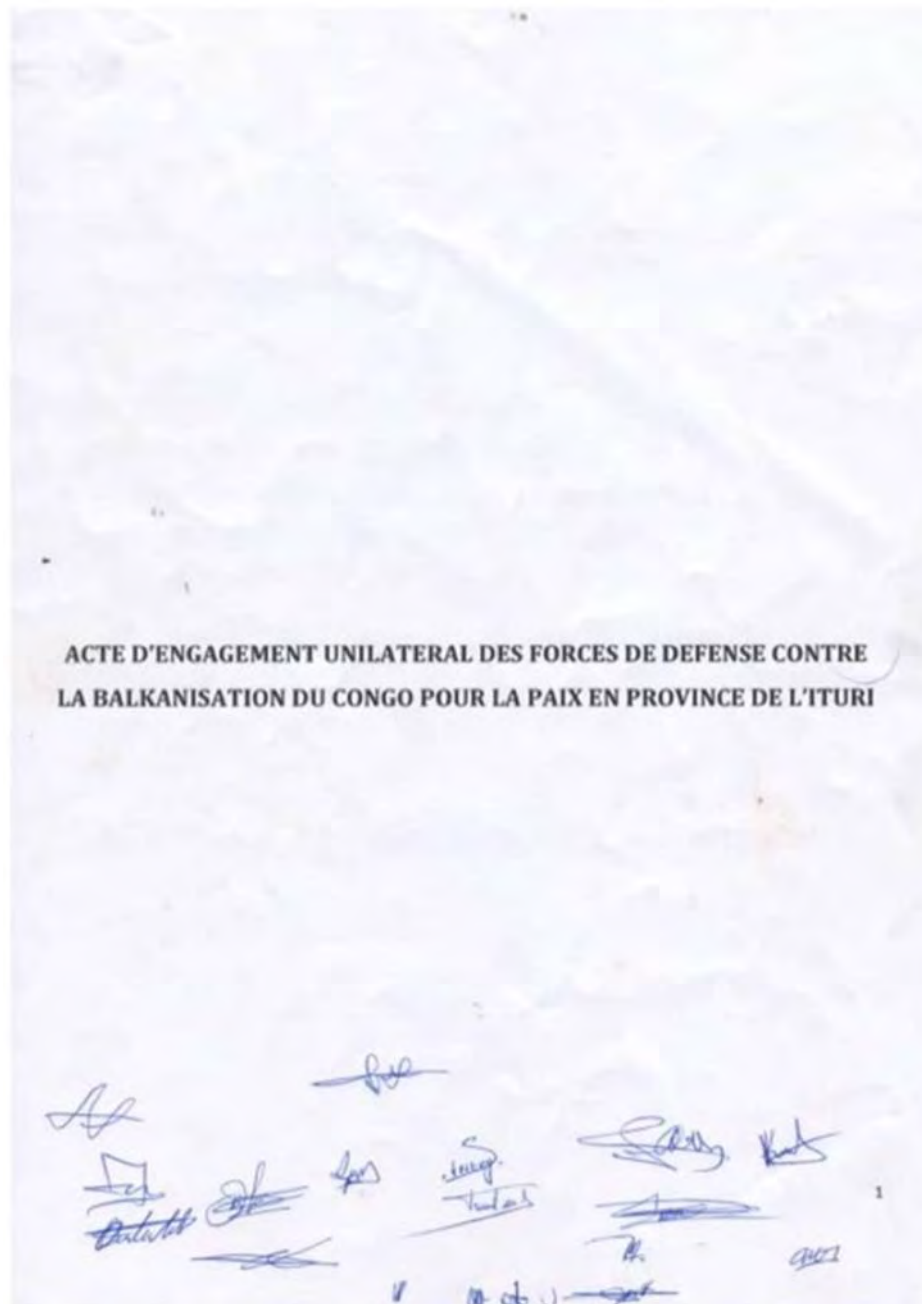
Provided to the Group by a researcher

Fourni au Groupe par un chercheur

Annex 26

Unilateral ceasefire agreement signed between the Forces de défense contre la balkanisation du Congo (FDBC) and the presidential delegation on 9 September 2020

Acte d'engagement unilatéral signé entre les Forces de défense contre la balkanisation du Congo (FDBC) et la délégation présidentielle le 9 septembre 2020



PREAMBULE

Considérant les multiples appels du Chef de l'Etat congolais lancés à l'endroit des différents groupes armés actifs dans l'Est de la RDC en vue de la cessation des hostilités ;

Considérant l'invitation du Chef de l'Etat congolais lors de sa visite dans le territoire de Djugu en juillet 2019 pour la fin des violences en Ituri ;

Considérant la volonté et l'engagement du Chef de l'Etat congolais en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

Considérant la mission de pacification de l'Ituri confiée par le Chef de l'Etat congolais à quelques leaders communautaires ituriens envoyés de Kinshasa ;

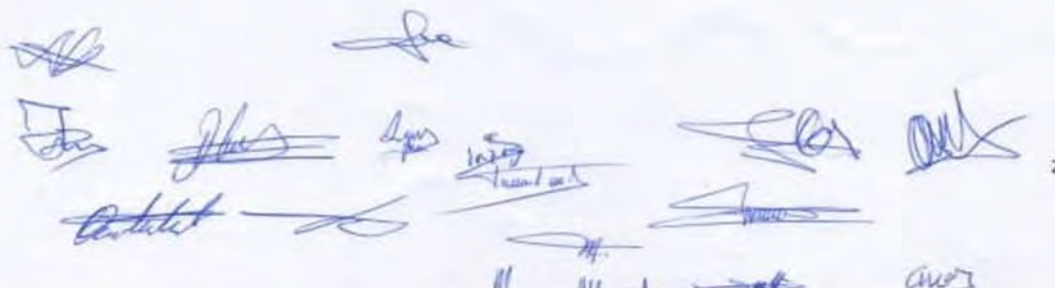
Attendu que la délégation avait effectué le déplacement du territoire de Djugu le 9 septembre 2020 pour rencontrer les Forces de Défense Contre la Balkanisation du Congo (FDBC) et la population pour leur transmettre le message de paix du Chef de l'Etat congolais ;

Considérant la nécessité du retour de la paix et de la sécurité dans les entités contrôlées par les FDBC en Province de l'Ituri ;

Considérant la rencontre effectuée auprès des responsables des FDBC le 9 septembre 2020 par la délégation envoyée par le Chef de l'Etat ;

Soucieux de participer et de contribuer aux efforts visant le retour de la paix, de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat en Province de l'Ituri ;

LES FDBC PRENNENT LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :



Chapitre I : De la trêve unilatérale

Article 1.

Les FDBC acceptent de mettre fin aux hostilités en Province de l'Ituri.
La fin des hostilités implique la fin des attaques contre les FARDC et la PNC.

Article 2.

Les FDBC acceptent d'engager des discussions avec le gouvernement congolais sur les revendications contenues dans le cahier de charge transmis à la délégation envoyée de Kinshasa par le Chef de l'Etat congolais.

Chapitre II. De la libre circulation des personnes, des biens et des humanitaires.

Article 3.

Les FDBC s'engagent à laisser la libre circulation aux personnes et leurs biens en Province de l'Ituri.

Article 4.

Les FDBC acceptent de permettre à la population civile de vaquer paisiblement et librement à toutes ses activités en Province de l'Ituri.

Article 5.

Les FDBC s'engagent à laisser un couloir humanitaire en vue d'assister les déplacés et la population nécessiteuse d'aides humanitaires.
Elles s'engagent également à laisser libre passage aux services de sécurité en vue de leurs ravitaillements et divers déplacements.

Chapitre III. Du cantonnement

Article 6.

Les FDBC acceptent de regrouper leurs combattants dans les sites aménagés par les services techniques du gouvernement congolais et/ou par ses partenaires.

Article 7.

Durant la période de cantonnement, les FDBC n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, acceptent de bénéficier des vivres et non vivres pour la survie de leurs combattants de la part du gouvernement congolais et/ou de ses partenaires.



Chapitre IV. Du processus de DDR communautaire**Article 8.**

Les FDBC s'engagent à collaborer avec le Gouvernement congolais en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de leurs combattants.

Article 9

La collaboration visée à l'article 8 dépendra du résultat des discussions qui seront ouvertes conformément à l'article 2 du présent acte d'engagement.

Chapitre V. Des dispositions finales**Article 10.**

Les FDBC invitent le gouvernement congolais à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du présent acte d'engagement constitué d'une équipe mixte constituée des FDBC, des négociateurs envoyés par le Chef de l'Etat, du Gouvernement congolais et de la société civile.

Article 11.

Les FDBC s'engagent à appliquer de bonne foi les dispositions du présent acte d'engagement qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à TSUGA, le 9 septembre 2020

Pour les FDBC:

1. CHUI MUTAMBALA
Chef d'Etat Major FDBC

2. STALONE BEBY
Porte parole FDBC

3. AWILO NICHUNGA chef d'Etat Major Adjoint FDBC

Les Témoins :**1. Pour la délégation envoyée par le Chef de l'Etat**

de 10/09/2020
Flourent NDIABO NGABU
Chef de la Délégation.

2. Les chefs des Groupements et des villages

1. LOTSIMA TCHÉO - GERMAIN, chef groupement TSILI
2. MURIKALE KOLI, chef du group. BABULABA
3. BUSJO LIBBO, chef de localité LIPRI
4. DHEISINA BUROMBI, Chef du village. NGARONGA.

3. Les Responsables et Représentants de l'Eglise Locale

1. PAST. BUKI - MATEO / FEDACO
2. Pasteur BARONGO FABIEN / CHRISO
3. Pasteur MALO TISZA Bienvenue / CESA-20
4. Pasteur BUI TRIBU Etienne / Eglise Catholique

4. Les Organisations de la Société Civile et de la Jeunesse

1. NGUNA OSUBBU, Prés. Jeune / LIPRI
2. BELO BUSUMANI Aimé, Président des Jeunes du Group. TSILI
3. KAVUO NGABU Timothée / Prés des Jeunes de TSUGA
4. Maman Jacqui SINZORZA
5. Maman Jeannine NGABUJI
6. Maman Rachel TABO
7. Maman Ivette NAVE LOTSOVE

5

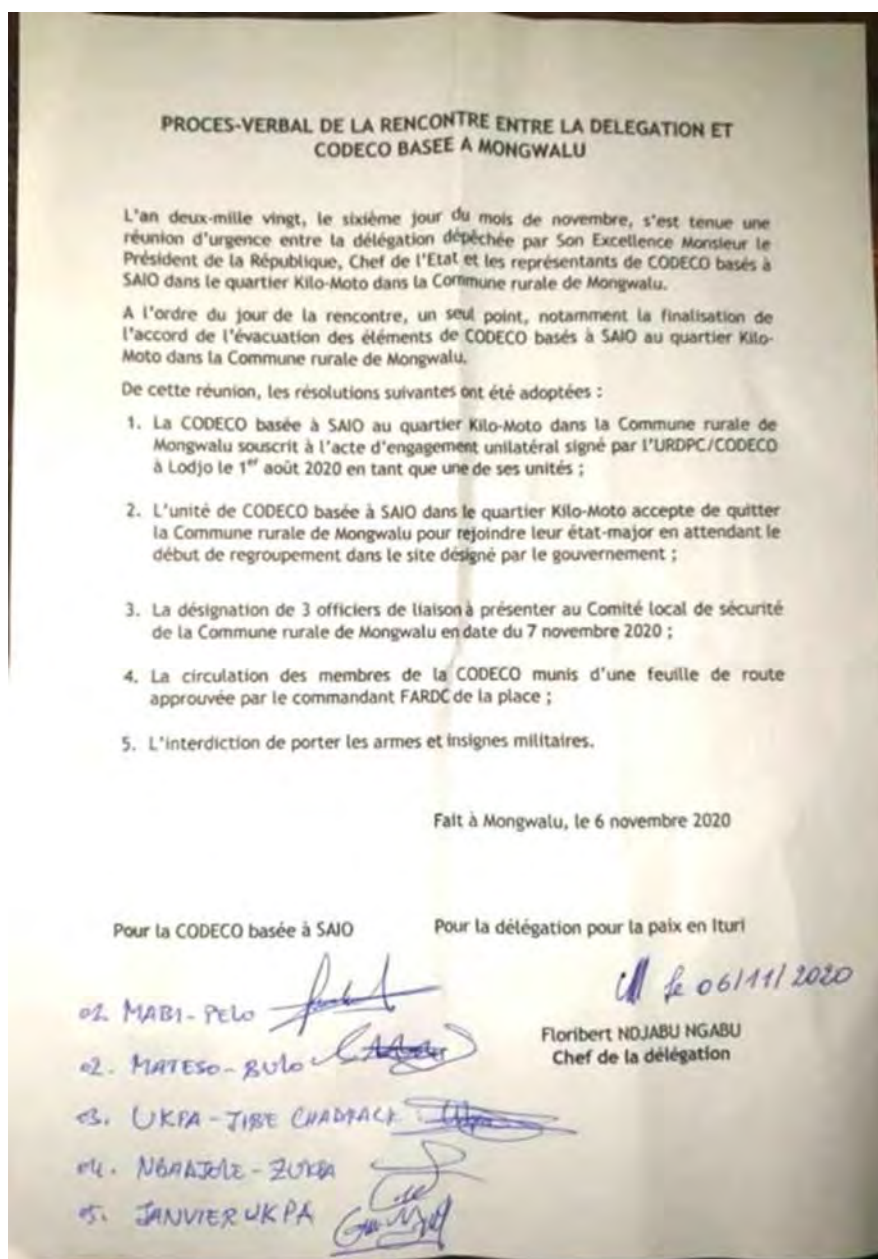
Provided to the Group by a researcher

Fourni au Groupe par un chercheur

Annex 27

Agreement between URDPC/CODECO combatants and the presidential delegation to withdraw from Saio quarter in Mongbwalu, Djugu territory, on 6 November 2020

Accord entre des combattants de URDPC/CODECO et la délégation présidentielle de se retirer du quartier de Saio à Mongbwalu, dans le territoire de Djugu, du 6 novembre 2020



Provided to the Group by a source in Ituri

Fourni au Groupe par une source en Ituri

Annex 28

URDPC/CODECO's weaponry and military uniforms

Armement et uniformes militaires de URDPC/CODECO

Photographs of URDPC/CODECO combatants in Masumbuko and Wadda villages, Djugu territory, on 18 and 19 September 2020, carrying machine guns, AK-type assault rifles, an RPG launcher and rocket, and wearing military uniforms, including some similar to those of the FARDC and with FARDC logo (see also annex 21)

Photographies de combattants de l'URDPC/CODECO à Masumbuko et Wadda, territoire de Djugu, les 18 et 19 septembre 2020, portant des mitrailleuses, des fusils d'assaut type AK, un lance-roquettes, une roquette et des uniformes militaires, y compris des uniformes similaires à ceux portés par les FARDC et avec le logo des FARDC (voir aussi annexe 21).



Two photographs above/deux photographies ci-dessus : AFP





Three photographs above provided to the Group by a researcher

Trois photographies fournies au Groupe par un chercheur

Annex 29

Rise of the Force patriotique et intégrationniste du Congo in Irumu territory Montée en puissance de la Force patriotique et intégrationniste du Congo dans le territoire d'Irumu

During the reporting period, the humanitarian and security situation in Irumu territory was affected by the rise of a new armed group called the Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), also known as Chini ya Kilima, named after the place from which the group originated. Mainly composed of members of the Bira community, FPIC complained about the marginalization of the Bira population, their lack of representation at the provincial level, and about the Hema community appropriating their land, according to two researchers, a local authority and MONUSCO.

FPIC has been active in the southwest (including around Marabo and Nyakunde, both gold mining areas) and northwest (including Mwanga, Kunda, Walu and Balazana) of Bunia, in particular around the RN27 road. While FPIC initially targeted Congolese security forces, it has also attacked and killed civilians since late June 2020, according to several sources. Six sources, including one with first-hand knowledge of the work of the presidential delegation, reported some collaboration with and/or support by the Lendu armed faction in Nyangaray (in Djugu territory, at the limit with Irumu territory), but the Group could not confirm this information.

FPIC taxed civilians at roadblocks where FPIC combatants also checked individuals' identity, according to several sources. One Bira representative explained that FPIC also forced the Bira community to contribute to financing the group. A MONUSCO source confirmed contributions from the Bira community. FPIC attacks and activities, which included clashes with Zaïre elements according to a Bira representative, one local authority, a Ndo Okebo representative and MONUSCO, led to displacement of populations.

Two sources reported dissensions within the group, with one faction wishing to enter the peace process. A source with first-hand knowledge of the work of the presidential delegation confirmed the wish of FPIC combatants to join the negotiations, but pointed out that FPIC had not yet met the prerequisite requirements of stopping attacks against FARDC, PNC and civilians.

Au cours de la période considérée, la situation sécuritaire et humanitaire dans le territoire d'Irumu a été affectée par la montée en puissance de la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), aussi connue sous le nom de Chini ya Kilima, qui est le nom de l'endroit d'origine du groupe. Principalement composée de membres de la communauté Bira, FPIC s'est plaint de la marginalisation de la population Bira, de leur manque de représentativité au niveau provincial, et de l'appropriation de leurs terres par la communauté Hema, d'après deux chercheurs, une autorité locale et la MONUSCO.

FPIC a été active au sud-ouest (y compris autour de Marabo et Nyakunde, deux zones aurifères) et nord-ouest (y compris Mwanga, Kunda, Walu et Balazana) de Bunia, en particulier autour de la route nationale RN27. Alors que FPIC a initialement visé les forces de sécurité congolaises, elle a aussi attaqué et tué des civils depuis la fin juin 2020, d'après plusieurs sources. Six sources, y compris une source ayant une connaissance directe du travail de la délégation présidentielle, ont fait état de collaboration et/ou de soutien par la faction armée Lendu à Nyangaray (dans le territoire de Djugu, à la limite avec le territoire d'Irumu). Cependant, le Groupe n'a pu confirmer cette information.

FPIC a taxé des civils à des barrages où les combattants de FPIC ont aussi contrôlé leurs identités, d'après plusieurs sources. Un représentant Bira a expliqué que FPIC imposait aussi des contributions à la communauté Bira pour financer le groupe. Une source de la MONUSCO a confirmé les contributions de la communauté Bira. Les attaques et activités de FPIC, qui ont inclus des affrontements avec des éléments Zaïre d'après un représentant Bira, une autorité locale et la MONUSCO, ont provoqué des déplacements de population.

Deux sources ont rapporté des dissensions au sein du groupe, dont une faction souhaitait intégrer le processus de paix. Une source avec une connaissance directe du travail de la délégation présidentielle a confirmé le désir de combattants FPIC de rejoindre les négociations, mais a souligné que FPIC n'avait pas encore rempli les préconditions requises de stopper les attaques contre les FARDC, la PNC et les civils.

Annex 30

Additional information on the Zaïre group

Informations supplémentaires sur le groupe Zaïre

Most sources interviewed by the Group, including from the Hema, Alur, Ndo Okebo, Mambisa and Nyali communities, admitted that the youth defended themselves against FPIC and Lendu armed factions, but denied that they had conducted any attacks. Several sources mentioned internal dissensions within these communities as to whether they should take up arms to fight back against Lendu armed factions and FPIC. One of them explained that those refusing to support taking arms were accused of complicity with their assailants. Another expressed fear that the situation in Djugu territory would deteriorate to that of the 1990s when all the self-defence groups had sprung up.

Three sources described Zaïre as well structured, organized and armed. Two sources, including one who had interacted with them, said that Zaïre leader was called Zawadi and that its commander of operations was called Tchotum.

La plupart des sources interviewées par le Groupe, y compris au sein des communautés Hema, Alur, Ndo Okebo, Mambisa and Nyali, ont admis que des jeunes s'étaient défendus contre les attaques de FPIC et des factions armées Lendu, mais ont nié qu'ils aient conduit des attaques. Plusieurs sources ont mentionné des dissensions internes au sein de ces communautés sur la question de savoir s'ils devaient prendre les armes pour combattre les factions Lendu armées et FPIC. L'un d'eux a expliqué que ceux qui refusaient de soutenir la prise d'armes étaient accusés de complicité avec leurs assaillants. Un autre a exprimé sa crainte que la situation dans le territoire de Djugu ne se détériore comme dans les années 1990 où tous les mécanismes d'auto-défense s'étaient activés.

Trois sources ont décrit le groupe Zaïre comme étant bien structuré, bien organisé et bien armé. Deux sources, dont une qui a interagi avec eux, a dit que le chef de Zaïre s'appelait Zawadi et que son commandant des opérations s'appelait Tchotum.

Photograph of Zaïre jetons

Photograph of Zaïre jetons

A local chief of Mabendi *chefferie*, northwestern Djugu territory, provided the photograph of jetons below to the Group. He stated that he received the first jeton for the payment of 2,000 CDF to five Zaïre elements, each armed with an AK-type assault rifle and wearing civilian clothes, who had erected a roadblock in a locality in Bahema Badjere *chefferie*, Djugu territory, at the limit with Mabendi *chefferie*, on 19 June 2020.

The second and third jetons were given to the chief by a relative and a taximan. The chief's relative had to pay 2,000 CDF to armed Zaïre elements at a roadblock in Bubenga, Badjere *chefferie*, on 29 October 2020. The taximan had to pay 1,000 CDF to armed Zaïre elements at a roadblock in Mbijo, Bahema Badjere *chefferie*, one of Zaïre strongholds, on 11 November 2020. The chief explained that the price of taxes and the jeton format were regularly changed.

Un chef local de la chefferie de Mabendi, au nord-ouest du territoire de Djugu, a donné la photographie des jetons ci-dessous au Groupe. Il a déclaré qu'il avait reçu le premier jeton en échange du paiement de 2,000 CDF à cinq éléments Zaïre, armé chacun d'un fusil d'assaut de type AK et portant des vêtements civils, qui avaient érigé un barrage dans une localité de la chefferie Bahema Badjere, dans le territoire de Djugu, à la limite de la chefferie Mabendi, le 19 juin 2020.

Le deuxième et troisième jetons ont été donnés au chef par un proche et un chauffeur de taxi. Le proche du taxi a dû payer 2,000 CDF à des éléments armés de Zaïre à un barrage à Bubenga, dans la chefferie de Bahema Badjere, le 29 Octobre 2020. Le chauffeur de taxi a dû payer 1,000 CDF à des éléments armés de Zaïre à un barrage à Mbijo, dans la chefferie de Bahema Badjere, une des places fortes de Zaïre. Le chef a expliqué que le montant des taxes et le format du jeton changeaient régulièrement.



Annex 31

Screenshots and photographs of children within URDPC/CODECO in September 2020

Captures d'écran et photographies d'enfants au sein de l'URDPC/CODECO en septembre 2020

Masumboko, Djugu territory/territoire de Djugu, September/septembre 2020



Screenshot from a video accessible on/capture d'écran d'une video accessible sur (edited by the Group/éditée par le Groupe):
<https://fr.news.yahoo.com/rdc-lituri-terre-meurtrie-au-141930568.html> (last accessed on 17 November 2020 / dernier accès le 17 novembre 2020 - AFP)





Photographs/Photographies AFP

Wadda, Djugu territory/territoire de Djugu, September/septembre 2020





Photographs/Photographies AFP

Annex 32**Screenshot of a child within ALC/CODECO on 4 September 2020 in Bunia, Ituri****Capture d'écran d'un enfant au sein de ALC/CODECO le 4 septembre 2020 à Bunia, Ituri**

On 4 September 2020, about 200 ALC/CODECO combatants, including children, entered Bunia town centre and demanded the release of inmates from Bunia's prison, thereby creating panic within the population.

Le 4 septembre 2020, environ 200 combattants de ALC/CODECO, dont des enfants, sont entrés dans le centre de la ville de Bunia et ont demandé la remise en liberté de prisonniers de la prison de Bunia, créant la panique au sein de la population.



Provided to the Group by an inhabitant of Bunia

Fournie par le Groupe par un habitant de Bunia

Annex 33

Attacks by combatants of Lendu factions on gold trading hubs in Djugu territory during 2020

Attaques par les combattants des factions Lendu contre des centres commerciaux d'or dans le territoire de Djugu en 2020

In a first attack on Digene, on 28 February 2020, a member of the *Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle* (SAEMAPE) was shot dead. In a second attack on the same town on 4 October 2020, armed men shot dead a gold trader. "Significant quantities" of gold were stolen on both occasions, according to State authorities and traders interviewed by the Group.

In another case, five individuals, two of whom were eyewitnesses, described how, in February 2020, CODECO combatants attacked Kabakaba, another gold mining town and trading hub near Banyali Kilo sector, killing 13 people and kidnapping an unspecified number of villagers. The town was targeted again two months later when combatants of a CODECO faction occupied the town and engaged in re-processing of gold wastes, according to a local authority. The local population fled and, at the time of drafting, had not returned to their homes at Kabakaba. Gold mining and trading hubs Liseyi and Bunzenzele, also in Banyali Kilo sector, were targeted since early 2020 according to two local authorities and a gold trader from the area.

Le 28 février 2020, lors d'une première attaque contre Digene, un membre du Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle (SAEMAPE) a été abattu. Lors d'une deuxième attaque contre la même ville le 4 octobre 2020, des hommes armés ont abattu un négociant d'or. Des « quantités importantes » d'or ont été volées à ces deux occasions, selon les autorités étatiques et les commerçants interrogés par le Groupe.

Dans un autre cas, cinq personnes, dont deux témoins oculaires, ont décrit comment, en février 2020, des combattants de CODECO ont attaqué Kabakaba, une autre ville où il y a des mines d'or et qui est aussi un centre commercial, près du secteur de Banyali Kilo. Les assaillants ont tué 13 personnes et enlevé un nombre indéterminé de villageois. La ville a aussi été ciblée deux mois plus tard lorsque des combattants d'une faction CODECO ont occupé la ville et se sont livrés au retraitement des déchets d'or, selon une autorité locale. La population locale a fui et, au moment de la rédaction de ce rapport, n'était pas encore retournée à Kabakaba. Les centres commerciaux d'or de Liseyi et Bunzenzele, également dans le secteur de Banyali Kilo, ont été visés depuis début 2020 selon deux autorités locales et un négociant en or de la région.

Annex 34**Attacks against gold traders in Mongbwalu, Djugu territory****Attaques contre des négociants d'or à Mongbwalu, territoire de Djugu**

According to three authorities and an elected representative of gold traders, during each of the violent attacks against gold traders in and near Mongbwalu, “significant” quantities of gold and/or money were stolen by non-identified armed attackers. The precise value of gold and money stolen remained unknown due to the secretive nature of gold trading. The attackers often shot their victims and, on two occasions, also shot and killed the traders’ wives. At least eight gold traders were shot dead, others seriously injured, often by gunshot. The *Coopérative des négociants d'or de l'Ituri* (COONORI) recorded 17 attacks since July 2020 until the time of drafting this report.

Selon trois autorités et un représentant élu des négociants d’or, au moment de chacune des violentes attaques contre des négociants d’or à ou aux alentours de Mongbwalu, des quantités « importantes » d’or et/ou d’argent ont été volées par des assaillants armés non identifiés. La valeur précise de l’or et de l’argent volés est inconnue en raison de la nature secrète du commerce d’or. Les assaillants ont souvent tiré sur leurs victimes et, à deux reprises, ont également tiré sur l’épouse du négociant. Au moins huit négociants d’or ont été abattus, d’autres gravement blessés, souvent par balle. La Coopérative des négociants d’or de l’Ituri (COONORI) a enregistré 17 attaques de juillet 2020 à la rédaction de ce rapport.

Annex 35

Unidentified semi-industrial gold mining companies in Mambasa, Irumu and Djugu territories**Sociétés minières aurifères semi-industrielles non identifiées dans les territoires de Mambasa, Irumu et Djugu**

Three mining authorities, a politician and three members of civil society informed the Group regarding the presence of unidentified semi-industrial mining companies belonging to Chinese investors in Mambasa, Irumu and Djugu territories, Ituri. The names, identities and the exact number of these companies were unknown to the aforementioned sources, including to the Congolese authorities charged with mining sector surveillance. The same three authorities noted that FARDC presence - at the mining sites where these unidentified semi-industrial mining companies operated - made it impossible for the authorities to access the sites and verify the operations and the identities of the companies.

Further to the Xin Ding Yuan case investigated by the Group during 2019 (see [S/2019/974](#), annex 13), the Group investigated another case in which three Chinese nationals, Mr. Yao Xunent, Mr. Lin Qingshu and Mr. Jin Jiafu were killed during a 5 April 2020 armed attack by unidentified assailants on a gold-dredging operation at which they worked along the Nkudu-Walu axis, Irumu territory. The unnamed entity for whom the three Chinese nationals worked, operated in collaboration with Congolese gold mining cooperative COMIDI-Pas-as-Pas. The armed attackers stole 17 kilograms of gold produced at the site, according to a mining authority following the case.

The Group wrote to the Permanent Mission of China which informed the Group that the three Chinese nationals were killed during an armed robbery in eastern DRC, that the case was currently under investigation by the DRC police, and China had no further information to provide. The authorities of China added that “Chinese companies are required to abide relevant resolutions of local laws and regulations when conducting business overseas.” The Group was unable to contact the company COMIDI Pas-a-Pas by the time of writing this report.

Separately, the Group has reviewed a list of 10 other Congolese cooperatives working in collaboration with unidentified companies, including companies operating in areas affected by armed activity. The Group will continue to investigate.

Trois autorités minières, un politicien et trois membres de la société civile ont informé le Groupe de la présence de sociétés minières semi-industrielles non identifiées appartenant à des investisseurs chinois dans les territoires de Mambasa, Irumu et Djugu., en Ituri Les noms, identités et le nombre exact de ces sociétés étaient inconnus des sources susmentionnées, y compris des autorités congolaises chargées de la surveillance du secteur minier. Les trois mêmes autorités ont noté que la présence des FARDC sur les sites miniers où ces sociétés minières semi-industrielles et non identifiées opéraient ne leur permettait pas d'accéder aux sites et de vérifier ni les opérations ni l'identité de ces sociétés.

Suite à l'affaire Xin Ding Yuan sur laquelle le Groupe a enquêté en 2019 (voir [S/2019/974](#), annexe 13), le Groupe a suivi un autre cas dans lequel trois ressortissants chinois, M. Yao Xunent, M. Lin Qingshu et M. Jin Jiafu, tués lors d'une attaque armée du 5 avril 2020 par des assaillants non identifiés alors qu'ils participaient à une opération de dragage d'or le long de l'axe Nkudu-Walu, en territoire d'Irumu. L'entité anonyme pour laquelle travaillaient les trois ressortissants chinois, fonctionnait en collaboration avec la coopérative minière d'or congolaise COMIDI Pas-a-Pas. Les assaillants armés ont volé 17 kilogrammes d'or produits sur le site, selon une autorité minière qui suivait le cas.

Le Groupe a écrit aux autorités de la Chine, qui l'a informé que les trois ressortissants chinois avaient été tués lors d'un vol à main armée dans l'est de la RDC et que l'affaire faisait actuellement l'objet d'une enquête par la police de la RDC, et que la Chine n'avait pas d'autres informations à fournir. Les autorités de la Chine ont ajouté que « les entreprises chinoises sont tenues de se conformer aux résolutions pertinentes et aux lois et réglementations locales lorsqu'elles exercent leurs activités à l'étranger. » Le Groupe n'a pas réussi à contacter COMIDI Pas-a-Pas au moment de l'écriture de ce rapport.

Dans un autre cas, le Groupe a revu une liste de 10 autres coopératives congolaises travaillant en collaboration avec des entreprises non identifiées, y compris dans des zones affectées par des activités armées. Le Groupe continue d'enquêter.

Annex 36

Excerpt from the August 2020 Peace and Peaceful Cohabitation Komanda Convention between the native communities in Irumu territory**Extrait de la Convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés native du territoire d'Irumu, d'août 2020**

See annex 42 for the full text of the convention / Voir annexe 42 pour le texte intégral de la convention

Article 22 of the convention, on the illegal and illicit exploitation of gold by Chinese and foreigners (pictured below), requests the Congolese authorities to remove mining rights in artisanal mining zones for Chinese subjects and all other foreigners, requests the authorities to identify all Chinese subjects operating in the mining sector and to specify their zones of operation and requests a ban on all State military from providing protection to those undertaking illicit or illegal mining activities.

L'article 22 de la convention, sur l'exploitation illégale et illicite de l'or par les Chinois et les étrangers (voir document ci-dessous), demande aux autorités congolaises de supprimer les droits miniers dans les zones minières artisanales (ZEA) pour les sujets chinois et tous autres étrangers, demande aux autorités d'identifier tous les sujets Chinois opérant dans le secteur minier et de préciser leurs zones d'opération, et demande l'interdiction à tous les militaires de fournir une protection à ceux qui opèrent des activités minières illicites ou illégales.



19	Destruction des infrastructures sociales de base.	- Reconstruction des infrastructures détruites.	humanitaires) - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs humanitaires)
20	Inondation du lac Albert et rivière Semiliki causant la destruction des infrastructures	- Reconstruction des infrastructures ; - Reboisement de la plaine et délocalisation des agglomérations menacées; - Assistance humanitaire.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs humanitaires)
21	Problématique de retour des déplacés.	- Assister les déplacés; Sécuriser leurs milieux d'origines pour leurs retours. - Redynamisation des activités principales telles que : agriculteurs, pêches et élevages ;	- Gouvernement Central et Provincial et ONGs
22	Exploitation illégale et illicite des minerais d'or par les chinois et les étrangers.	- Le retrait des ZEA aux coopératives utilisant les sujets chinois et tous les étrangers ; - Identification de tous les chinois opérant dans les secteurs miniers et leurs différentes zones d'exploitation ; - Interdiction de l'utilisation des militaires dans la protection de personnes exploitant illégalement et illicitement.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Administrateurs territoriaux
23	Degradation de l'environnement par l'exploitation anarchique de for	- Respect de code minier et règlement minier à la matière ; - Évaluation de dégâts environnementaux causés par l'exploitation illégale et illicite et envisager leurs réparations ; - Remblayage de trous.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Administrateurs territoriaux

Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par plusieurs sources en Ituri

Annex 37

Gold production and exports for Ituri province until September 2020

Production et exportations d'or pour la province de l'Ituri jusqu'en septembre 2020

State mining authority SAEMAPE recorded just over 10 kilograms of gold production for the whole of Ituri province between January and August 2020, while official Mining Division exports stood at 11.899 kilograms for January-March, with no other official exports since then due to COVID-19 border closures (at the time of drafting this report). Four individuals involved in gold trading explained that demand for gold from outside of the DRC increased during the same period, however, due to record-breaking world gold prices.

Six authorities and two gold traders confirmed that cross-border gold smuggling to Uganda remained high, had increased during the COVID-19 period and that Uganda remained the primary destination for Ituri's gold (see [S/2020/482](#), para. 63). One trader told the Group that border closures during COVID-19 had not been an issue for powerful gold smugglers, who were able to cross borders despite official closures, due to their power and connections.

L'autorité minière SAEMAPE n'a enregistré qu'un peu plus de 10 kilogrammes de production d'or pour l'ensemble de la province de l'Ituri entre janvier et août 2020, tandis que les exportations officielles de la Division des mines s'élevaient à 11,899 kilogrammes de janvier à mars, sans autre exportation officielle depuis lors en raison de la fermeture des frontières à cause de la COVID-19 (au moment de la rédaction de ce rapport). Quatre personnes impliquées dans le commerce de l'or ont expliqué que la demande d'or en provenance de l'extérieur de la RDC avait toutefois augmenté au cours de la même période, en raison des prix records mondiaux de l'or.

Six autorités et deux négociants d'or ont confirmé que la contrebande d'or transfrontière vers l'Ouganda restait élevée, avait augmenté pendant la période de la COVID-19 et que l'Ouganda restait la principale destination de l'or de l'Ituri (voir [S/2020/482](#), para. 63). Un commerçant a déclaré au Groupe que la fermeture des frontières pendant la pandémie de la COVID-19 n'avait pas été un problème pour les puissants contrebandiers d'or, qui ont pu traverser les frontières malgré les fermetures officielles, en raison de leur pouvoir et de leurs connexions.

Annex 38

Homily of the catholic bishop of Bunia of 31 May 2020

Homélie de l'Évêque catholique de Bunia du 31 mai 2020



Screenshot of the video recording of the homily of the catholic Bishop of Bunia, Dieudonné Uringi, of 31 May 2020

Capture d'écran de l'enregistrement vidéo de l'homélie de l'Évêque catholique de Bunia, Dieudonné Uringi, du 31 mai 2020

Accessible at/accessible à : <https://www.facebook.com/Kinshasa-News-RDC-1224056104436497/videos/rdc-urgent-urgent-urgent-%EF%B8%8F%EF%B8%8F-faire-circuler-ce-message-audio-de-l%C3%A9v%C3%Aaque-de-bunia-/264171611368140/> (last accessed 17 November 2020 / dernier accès le 17 novembre 2020)

Transcript of the homily of the catholic Bishop of Bunia on 31 May 2020 (translation by the Group)

Transcription de l'homélie de l'Évêque catholique de Bunia du 31 mai 2020 (traduction par le Groupe)

"The Banyabwishas come to recover our land, our oil there. These are the reasons for the war that exterminates us. Unfortunately, they use our own children. The balkanization which started with Ituri/North Kivu was planned with the objective that these provinces become another country. The occupation policy means that Rwandans and others come to settle down in our home to occupy our land and then exploit our oil in Lake Albert. This a national and international policy, but people in our country do agree and unfortunately, they use our sons to fight and reach their goal. Do not be misled, people kill in Djugu because of balkanization.

I was in Germany where I was shown a map on which our country was divided in four States. I saw that. Hema and Lendu youth killing each other in Djugu do not know why they do so. Tomorrow, we will be the slaves of the new occupiers, here, at home. Then we will understand. Some will die before that, the others will stay for a long time, even 20 years. This will occur. Thirty years were necessary to divide Sudan, but they succeeded. There are many South Sudanese here around Mahagi. The same will happen if the Lendu, the Hema, the Luru and the Lukbawara continue to kill each other. One day, we will be the slaves of another population because we have been instrumentalized, but politics regarding all of that is another matter. We ask CODECO and those of Chini ya Kilima around Nyalunde to stop with tribalism and killings. This is a useless war."

« Les Banyabwishas viennent récupérer nos terres, notre pétrole qui se trouve là-bas. Voilà les causes de la guerre qui nous extermine. Malheureusement ils utilisent nos propres enfant. La balkanisation en commençant par l'Ituri/Nord kivu a été planifiée pour que ces provinces deviennent un autre pays. La politique d'occupation signifie que les Rwandais et autres viennent s'installer chez nous pour occuper nos terres et ensuite exploiter notre pétrole dans le Lac Albert. C'est une politique nationale et internationale, mais ici dans notre pays les gens sont d'accord et malheureusement ils utilisent les fils du coin pour se battre pour aboutir à leur plan. Qu'on ne vous trompe pas, on tue à Djugu à cause de la balkanisation.

J'étais en Allemagne où on m'a montré une carte sur laquelle notre pays était divisé en quatre états. J'ai vu. Les jeunes Hema et Lendu qui s'entretuent à Djugu ne savent pas pourquoi ils le font. Demain nous serons esclaves des nouveaux occupants ici chez nous, alors nous comprendrons. Les uns vont mourir avant cela, les autres vont rester longtemps, même 20 ans, et ça va arriver. Pour diviser le Soudan il a fallu 30 ans et ils ont réussi. Les gens du sud soudan sont nombreux ici vers Mahagi. Ce sera la même chose demain si les Lendu, les Hema, les Luru et les Lukbwara continuent à s'entretuer. Un jour nous serons esclaves d'un autre peuple parce qu'on nous a instrumentalisé, mais la politique dans tout cela c'est autre chose. Nous demandons aux CODECO et aux gens de Chini ya Kilima vers Nyakunde d'arrêter avec le tribalisme et les tueries, c'est une guerre inutile. »

Annex 39

Message of the catholic Bishop of Bunia of 22 June 2020

Message de l'évêque catholique de Bunia du 22 juin 2020



**MESSAGE AUX CHRETIENS ET A TOUS LES HOMMES
DE BONNE VOLONTE DE L'ITURI ET DE DJUGU**

**Arrêtons la violence. Recherchons la paix
(cf. He 12, 14)**

Nous, Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Bunia, avec un cœur plein de chagrin, venons adresser ce message à tous les Chrétiens et aux hommes de bonne volonté de l'Ituri et de Djugu, en particulier.

Vous êtes sans ignorer qu'après les **violences meurtrières de 2017 et 2018**, nous assistons depuis le mois d'**Avril 2019** à un rebondissement des actes de barbarie dans les territoires de Mahagi et de Djugu.

1. Après avoir échangé avec les **Autorités provinciales**, les **Députés provinciaux** et certains **Députés nationaux**, les **Représentants des Organisations Internationales** qui sont à Bunia et le **Conseil des Prêtres**, nous sommes dans le regret de constater avec amertume des **faits ignobles suivants** :

Des **tueries** et des **assassinats**, des **incendies** des habitations, des **pillages** des biens, l'**enlèvement** d'un prêtre dans le

presbytère de la Paroisse de Jiba, les **menaces** contre un prêtre à Bambu et un autre à Geti, les **déplacements** massifs des personnes, le **sabotage** du réseau d'Eau Ngongo...

2. Ces criminels et ennemis de l'Ituri et de Djugu, en particulier, **viennent des territoires de Djugu et d'Irumu** mêmes. Ils portent des armes blanches et des armes à feu et des tenues des **FARDC**, en général.

Ces **criminels** sont éparpillés dans les différents **Secteurs et Chefferies du Territoire de Djugu** et ont installé leur **Base** dans la forêt de **Wago** et sont encouragés par la **Secte CODECO**. D'autres sont installés dans les Secteurs de **Geti** et de **Tchabi** (FRPI et **ADF/Nalu**).

En outre, il faut bien signaler la présence des **étrangers Banyabwisha** dans les territoires d'Irumu et de Djugu et les environs de Bunia.

Malheureusement les **groupes ciblés et victimes** sont les **Hema** tout comme **certains Lendu** qui meurent ; d'autres tribus ont aussi trouvé la mort, en l'occurrence les **Bira**, les **Alurs** ainsi que des éléments des **FARDC** et de la **PNC**.

Quel que soit le nombre, toute personne a droit à la vie.

3. Quelles sont les causes ? Pourquoi sont-ils tués et chassés de leurs milieux de vie ?

Aucun groupe ne peut justifier ces actes ignobles et criminels. Et s'il y a un motif, seul **l'Etat Congolais** peut **défendre le droit de**

chacun par ses services appropriés, mais jamais un individu ne peut s'arroger le droit de **s'attaquer à l'autre** ou de se **venger**.

Que personne, et alors personne n'ose tromper **les groupes Lendu ou Hema** à verser le sang de l'autre frère sous prétexte de défendre ses propres droits. Dommage que ces frères se laissent **instrumentaliser** et **manipuler** par des mains invisibles.

Et même pas des **causes** probables des tueries qui sont socio-politiques et économiques, à l'interne ou à l'externe. Telles sont :

- 1° **L'exploitation du Pétrole** dans le Lac Albert et **des ressources minières** comme l'or, le diamant, le coltan, l'uranium,... ;
- 2° **La politique d'occupation** du territoire national par des étrangers à l'Est ;
- 3° **La balkanisation** du Territoire congolais en commençant par l'Est du pays.

4. Recommandations

1° Nous demandons au **Président de la République et garant de la Nation** et au **Gouverneur de la Province de l'Ituri** de s'investir personnellement pour protéger la vie de la population et ses biens par des moyens appropriés.

2° Nous demandons avec insistance aux **Députés** et aux **Elus du peuple** de rentrer vers leurs bases pour prêcher la valeur de la **vie humaine** qui est sacrée et le devoir de vivre unis dans la diversité pour le développement intégral de tous.

3° Nous demandons aux **Services spécifiques de l'Etat** de mettre fin à tout **groupe spirituel** ou **sectaire** qui prône des actes criminels et de barbarie.

4° Nous demandons aux **FARDC** de mettre hors d'état de nuire tout groupe et toute personne qui posent des actes criminels et ignobles.

5° Nous demandons avec force aux **Ennemis de l'Ituri et de Djugu**, en particulier, Congolais ou étrangers, de **cesser d'alimenter** ces groupes **criminels** en armes, en moyens de communication (talkie-walkie), en tenues militaires et autres. Qu'ils cessent d'opposer des frères qui vivent ensemble depuis le 17^{ème} siècle.

6° Nous demandons aux **groupes criminels de Djugu** en particulier, de cesser ces barbaries et atrocités qui ne font qu'appauvrir le Territoire de Djugu. Qu'ils sachent que chacun sera jugé personnellement par Dieu pour ses actes bons ou mauvais et recevra le salaire qu'il mérite à la fin de sa vie (Rm 14, 10.12).

En effet, Dieu nous a tous créés à son image et à sa ressemblance. Et par le baptême tous sont devenus enfants de Dieu, frères et sœurs, et par conséquent personne n'a le droit de verser le sang de l'autre frère (Gn 2, 26-27 ; 4, 8-11).

7° Nous demandons à tous les **Ituriens** de s'attaquer aux **causes profondes** des cruautés et puis à leurs conséquences.

8° **Ituriens et vous, les Enfants de Djugu** en particulier, que personne ne vous trompe pour l'argent ou le pouvoir ou une autre cause pour faire la **guerre inutile et destructrice**.

Seule la vraie **Paix** (Shaloom), c'est-à-dire la Communion avec Dieu et entre les frères nous sauvera.

Mettons fin à la guerre, aux tueries, aux massacres et à la barbarie.

Que le Dieu de la Paix bénisse l'Ituri et Djugu en particulier.

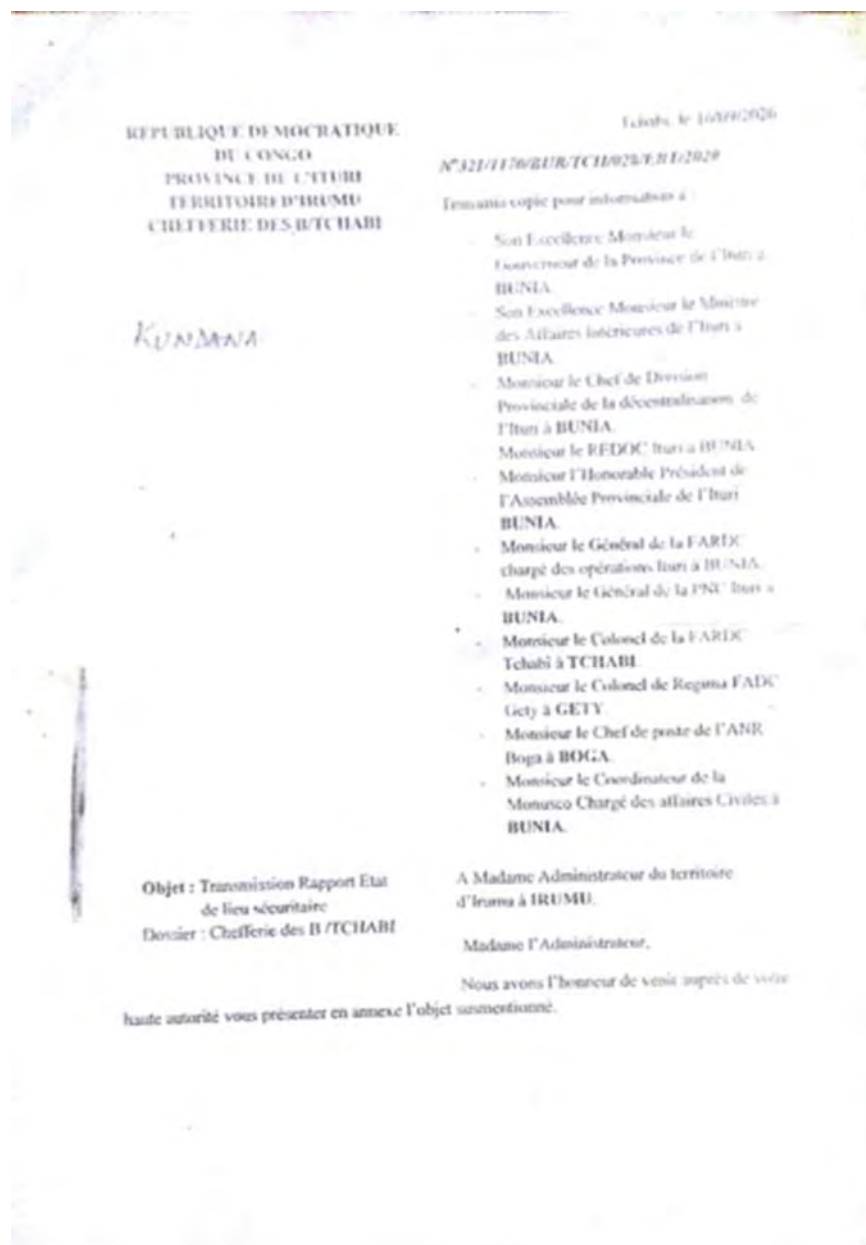
Donné à Bunia, le 22 juin 2019

† Dieudonné URINGI,
Evêque de Bunia

Annex 40

Letter of the chief of Banyali Tchabi *chefferie* to the Territorial Administrator of Irumu dated 16 September 2020 on the security in Banyali Tchabi *chefferie*

Lettre du chef de chefferie de Banyali Tchabi à l'Administrateur du territoire d'Irumu en date du 16 septembre 2020 relative à la sécurité dans la chefferie de Banyali Tchabi



Veuillez agréer, Madame Administrateur à nos
expressions de sentiments les plus douloureux.

Chef de la Chefferie des B/TCHABI



BABANILAUTCHABI Etienne
Chef Coutumier

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DE L'ITURI
 TERRITOIRE D'IRUMU
 CHEFFERIE DES B/TCHABI

ETAT DE LIEU SECURITAIRE DANS LA CHEFFERIE DES B/TCHABI

1. CREATION

La chefferie des B/Tchabi fut créée vers les années 1920. Elle se trouve dans le territoire d'Irumu, Province de l'Ituri en République Démocratique du Congo. De la création elle était composée de deux groupements administratifs notamment : Groupement TONDOLI et Groupement BOYO.

En 2002, il y a eu naissance d'un groupement de fait appelé BALEY qui aujourd'hui héberge 60 % de peuple communément appelé HUTU/Rwandaïs qui aujourd'hui se nomme Banyabulsha.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La chefferie des B/Tchabi est limitée :

- A l'Est par la chefferie des B/Boga et la République de l'Ouganda
- A l'Ouest par la chefferie des W/Vonkutu
- Au Nord par la chefferie des B/Mitego
- Au sud par le Secteur de Beni/Mbau dans le territoire de Beni en Province du Nord-Kivu

3. ARBRE CHRONOLOGIQUE DES CHEFS DE CHEFFERIE

- ✓ TCHABI SABUGIMBO : Le premier chef coutumier depuis 1920 à 1940. Dans son règne il y avait les ethnies suivantes : Nyali majoritaire, Nande, Lese, Watalinga, Hema, Pygmées.
- ✓ BALEINGANI MUCHABAU : Le deuxième chef coutumier allant de 1940 à 1962. Il a gouverné les mêmes ethnies.
- ✓ MULINGA TCHABI : Le troisième chef coutumier qui a dirigé de 1962 à 1972. Lui, gouverna les mêmes ethnies auxquelles s'ajoutent : Ngiti, Alur et Bira.
- ✓ TCHABI BATANGILANI : Quatrième chef coutumier qui a dirigé de 1972 à 1982. Pendant son règne, on a enregistré l'ethnie Hema-Nord (BAGEGERE).
- ✓ BAKADIKOSI BANANI (régent) : Il a régné de 1982 à 1986 avec la population identique.

- **UKOKO AFUMBA** : Chef intérimaire qui a régné de 1986 à 1988 avec la population intacte.
- **BABANILAU TCHABI** : cinquième chef coutumier, installé depuis le 02/04/1988 jusqu'à nos jours. Dans son règne il y a eu l'arrivée des ethnies Lugbara et Hutu/ Nyabuisha.

Les autres ethnies citées à part les Nyabuisha sont venues pour raison de service, nous citons : cantonier, enseignement, maçonnerie, police locale, médical, évangélisation etc., tandis que l'arrivée des Nyabuisha a été facilitée par un certain **BARNABA BAGERERA**, déplacé de **MITEGO** à **KYAMATA/TCHABI** vers les années 2007. Leur objectif souligné était de cultiver le sol et l'élevage.

4. PROBLEMES RENCONTRES

Depuis bien avant, nous n'avions jamais connu un cas de soulèvement créant une rébellion au sein de notre chefferie des B/Tchabi. Par contre, ce dernier a été observé qu'après l'arrivée de peuple Hutu/Banyabuisha dont les plus remarquables sont :

- Oppositions aux travaux collectifs organisés par les autorités locales.
- Se dissocier des autres peuples en créant leurs propres institutions (écoles, églises,...) ainsi que le refus d'avoir un comité mixte pour le développement de la chefferie.
- Imputation d'un sujet Nyali reconnu au nom d'**AGABA MUKASA** d'avoir tué un Nyabuisha vers les années 2015 dans le but d'occuper illégalement son champ. Le présumé a été arrêté pendant 6 mois dans la prison centrale de Bunia et relâché car la plainte n'était pas fondée.
- La haine entre eux provoquant les multiples incendies des maisons, utilisation des armes blanches et autres.
- Fausses allégations envers la communauté Nyali en organisant des arrestations, des coups, blessures et enlèvement
 - **OGI WAZEKWA** un fou daté de vingtaine d'années bien connu arrêté et relâché pour la première fois par les FARDC à cause de son Etat psychique. Et aujourd'hui encore arrêté innocemment dans la rue en pleine journée parmi les autres et est transféré à Gety suite aux imputations répétées de ces derniers.
 - **SAMULA BATANGILANI** torturé, tendance d'égorgé et jeter dans le W.C
 - **ALIYO EZIDE** tentative de meurtre, pillage de ses bêtes et destruction méchante de ses biens.

317487

- * VITA MATECO, KISEZO DUABO, KABHAKU ZANAMUZI, PASCAL, KABHAKU tous grièvement blessés et incendie d'une moto de marque SENKO.
- * LINGASA BOAZI enlevé et rescapé après 4 jours.

Toutes ces actions ont été posées par les personnes suivantes : MUSHIGIRO, Gilbert enseignant à Malaya avec les onze autres arrêtées au bataillon FARDC Boga ; tous sujets Banyabusha.

- Envahissement de la station missionnaire de la C.B-39 Tchabi avec comme conséquence la suppression de toutes les activités, telles que évangélisation, soins médicaux, scolarisation etc... Pour les humains, victimes à ce propos, nous citons :
- Inculquer les enfants mineurs à des fausses mentalités discriminatives (refus de présenter l'ENAFEP aux écoles des Nyali, imputer les sujets Nyali d'être les auteurs de massacres).
- Disconvenance de mariage entre deux communautés Nyali et Nyabuisha (Fuir avec les enfants Nyali dans une destination inconnue entre autre BOLANAO SABABUNGANI, BOLANILAKYALO DAVID, ...).
- Créer la confusion des limites administratives entre les communautés voisines pour leurs profits tel est le cas de KAMANZI, ARERA, ...

5. KIDNAPPING ET MASSACRES

Date	Chefferie	Village	Morts	Kidnappés	Rescapés
01/05/2019	B/TCHABI	Banzingi	1	45	38
22/06/2020	B/TCHABI	Vukaka	6	4	0
24/06/2020	B/TCHABI	Bwakadi	2	3	1
29/06/2020	B/TCHABI	Bwakadi	2	0	0
05/07/2020	B/TCHABI	Batonga	3	31	28
09/07/2020	B/TCHABI	Katanga	2	0	0
12/07/2020	W/VONKUTU	Abembi	5	0	0
05/09/2020	B/TCHABI	Keti	3	0	0
07/09/2020	B/TCHABI	Tondoli	1	15	14
08/09/2020	B/TCHABI	Belu	2	0	0
08/09/2020	W/VONKUTU	Paipai	10	1	0
09/09/2020	W/VONKUTU	Masiza	3	0	0
TOTAL	B/TCHABI		22	98	81
	W/VONKUTU		18	1	0
TOTAL GENERAL			40	99	81

Page

NB : Le tableau ci-haut représente le nombre des personnes mortes, kidnappées et rescapées sans distinction des tribus.

6. INQUIETUDES DE LA COMMUNAUTE NYALI

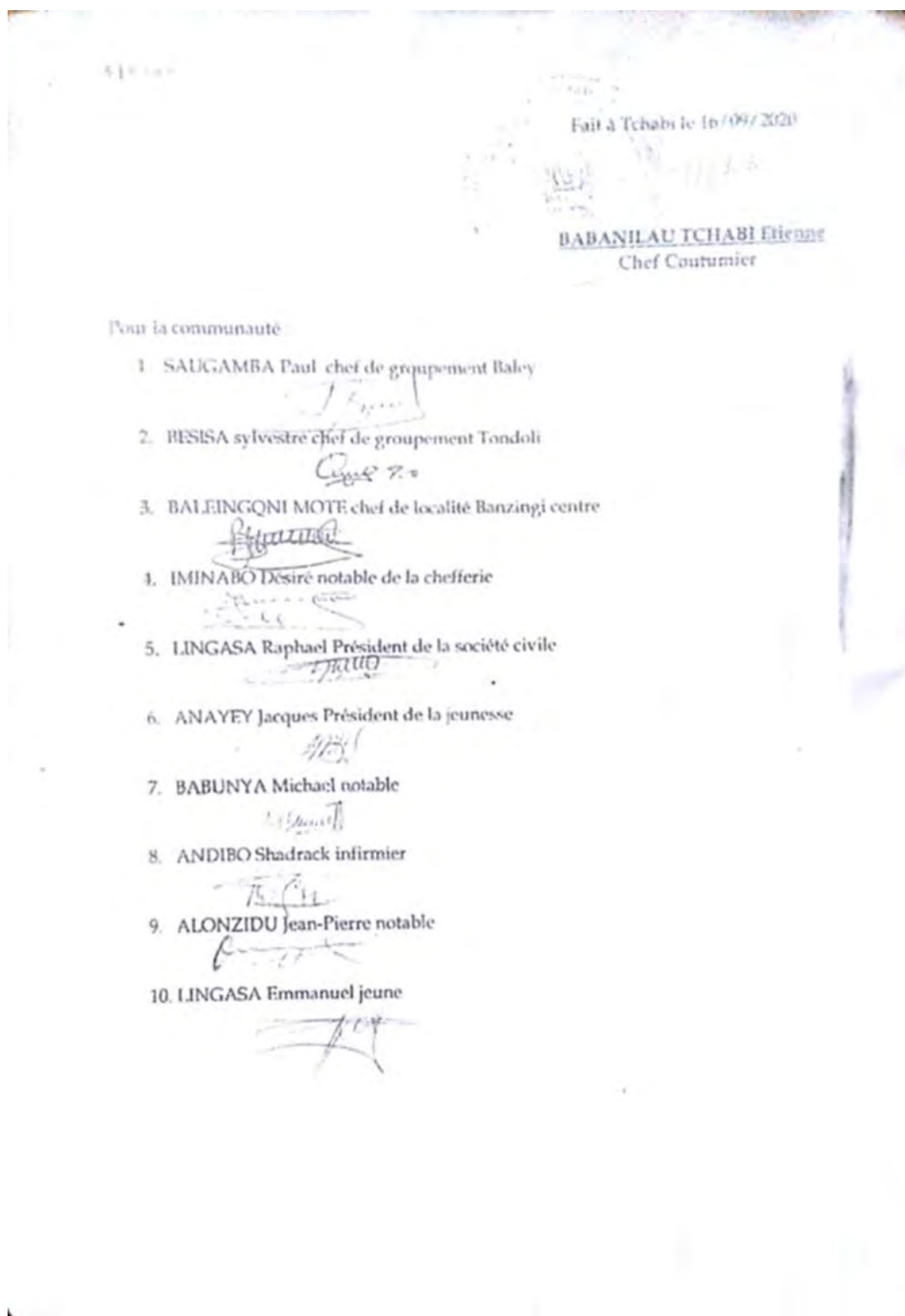
- Peuple bien accueilli par la communauté Nyali s'oppose à l'administration locale, cherchant leur autonomie par les actes de meurtre et de vandalisme
- La cécité de promouvoir le développement de la chefferie des B/Tchabi dans le but de sarcasme envers le peuple Nyali
- Annonce d'une guerre tribale qu'on a jamais senti en faveur des initiateurs Nyabuisa pour un empiètement malveillant faisant de conquérir la chefferie.

7. SOLUTION ENVISAGEE

- Que le gouvernement provincial, central et international restaure notre autorité coutumière.
- Que les forces légales ramènent la paix dans la contrée.
- Que le gouvernement provincial, central et international rassure très bien l'origine de ce peuple qui se distingue des autres communautés autochtones.
- Que le gouvernement central nous aide à faire retourner ce peuple qui nous crée l'insécurité à leur milieu d'origine.

CONCLUSION

Avec beaucoup de gratitude, nous avons la conviction de dire que l'exploitation et l'exécution du présent rapport fera l'objet d'une paix durable au sein de notre communauté.



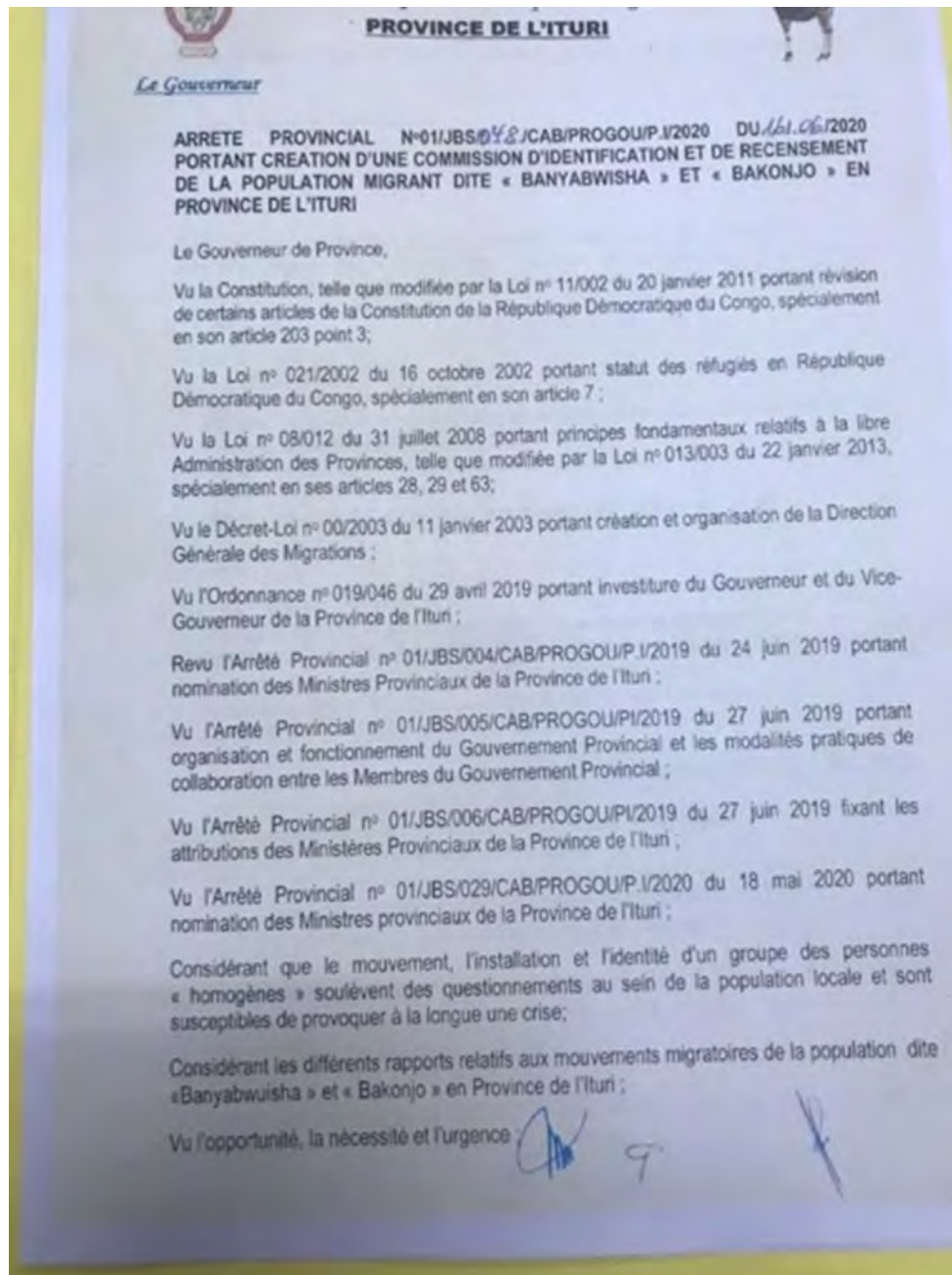
Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par plusieurs sources en Ituri

Annex 41

Decree of the provincial Government dated 16 June 2020 creating a commission to localize, identify and count the “migrating population[s]” called ‘Banyabwisha’ and ‘Bakonjo’ in Ituri and to assess their relationships with local communities

Arrêté du Gouvernement provincial en date du 16 juin 2020 portant création d’une commission « pour localiser, identifier et recenser la population migrante dite « Banyabwisha » et celle dite « Bakonjo » en Ituri et évaluer leurs relations avec la population locale



Page 2 sur 3
Sur proposition des Ministres Provinciaux ayant la Population et les Droits Humains dans leurs attributions ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il est créé, en Province de l'Ituri, une Commission d'identification et de recensement de la population migrant dite « Banyabwisha » et celle dite « Bakonjo » en provenance respectivement de la Province voisine du Nord-Kivu et de l'Ouganda et installée dans les différentes Entités du Territoire d'Irumu.

Article 2 :

La Commission a pour mission de (d') :

- localiser, identifier et recenser la population migrant dite « Banyabwisha » et celle dite « Bakonjo » installée en Province de l'Ituri ;
- acquérir les informations nécessaires sur les causes de leurs migrations et les conditions de leur installation en Province de l'Ituri ;
- relever l'état d'esprit et de relations de voisinage avec la population locale.

Article 3 :

La Commission est composée de :

1. Président : Ministre Provincial ayant la Population dans ses attributions ;
2. Président Adjoint : Ministre Provincial ayant les Droits Humains dans ses attributions ;
3. Rapporteur : un délégué de la Direction Générale de Migration ;
4. Rapporteur Adjoint : un délégué de l'Agence Nationale de Renseignements ;
5. Membres :
 - un délégué de la Police Nationale Congolaise ;
 - un délégué de la 32^{ème} Région Militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
 - un délégué de la Commission Nationale pour les Réfugiés ;
 - Chef de Division Provinciale de l'Intérieur ;
 - Chef de Division Provinciale de la Décentralisation ;
 - Chef de Division Provinciale des Affaires Coutumières ;
 - deux délégués du Cabinet du Gouverneur de Province.

La Commission peut recourir à l'expertise ou toute personne ressource extérieure y compris les organisations non gouvernementales nationales ou internationales, en cas de besoin.

Article 4 :

La Commission bénéficie d'une dotation financière et des moyens logistiques spécifique charge de la Province pour la réalisation de sa mission.



Accessible at/à : <https://www.facebook.com/P1010232/posts/2876422249124219/> (last accessed on 17 November 2020 / dernier accès le 17 novembre 2020)

Annex 42

August 2020 Peace and Peaceful Cohabitation Komanda Convention between native communities of Irumu territory

Convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés natives du territoire d'Irumu, d'août 2020





II. INTRODUCTION GENERALE

Le Territoire d'Irumu est l'un de cinq Territoires qui composent la Province de l'Ituri. Sa superficie est de 8183 km² et sa population est d'environ 3 053 481 habitants ; soit une densité de 373 habitants/km².

A l'Est, il fait frontière avec la République Ougandaise ; il partage les limites à l'Ouest par le Territoire de Mambasa, au Nord par le Territoire de Djugu et au Sud par la province du Nord-Kivu.

Le Territoire d'Irumu est composé de 12 entités territoriales décentralisées dont 11 chefferies et 1 secteur, qui sont à leur tour subdivisées en 51 groupements et 683 villages dans lesquels on trouve respectivement 6 groupes ethniques organisés, notamment : les Lendu Bindi, les Bira, les Hema, les Lese, les Nyali et les Pygmées.

Depuis 2014, suite à l'insécurité observée dans le Territoire voisin de Beni (Province du Nord-Kivu), il a été constaté un afflux des déplacés dans le Territoire d'Irumu, plus précisément dans les chefferies des Walese Vonkutu, de Basili et la ville de Bunia. Avant cela, l'arrivée massive des Hutu Rwandais, dénommé "Banyabwisha", occupant les chefferies des Banyali Tchabi, Bahema Mitego, Bahema Boga, Walese Vonkutu, Basili, Baboa Bokoe et la Ville de Bunia. En plus de cela, le déclenchement du conflit armé dans le Territoire de Djugu n'a pas épargné le Territoire d'Irumu, avec ses effets néfastes dans les chefferies de Baboa Bokoe, Babelobe et la ville de Bunia.

Ainsi, le Territoire d'Irumu se retrouvant au carrefour du Territoire de Beni et de Djugu, en situation sécuritaire précaire, se voit malheureusement développer à son sein, des mouvements subversifs, mettant en mal sa paix sociale et la cohabitation harmonieuse au sein de sa population locale.

Considérant les effets négatifs de toutes ces atrocités à caractère externe et interne, cela n'a pas laissé indifférent, le Gouvernement provincial de l'Ituri et la force vive politique et sociale du Territoire d'Irumu.

Par conséquent, plusieurs initiatives (les dialogues intracommunautaires, les consultations des chefs coutumiers et des notables par les élus du territoire d'Irumu) pour la pacification du Territoire d'Irumu ont été engagées par le Gouvernement Provincial, sous le haut patronage du Gouverneur de la Province de l'Ituri, Son Excellence Honorable Jean BAMANISA SAIDI pour ainsi aboutir à la convocation de la Table Ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu, réunissant ses filles et fils, en date du 10 au 12 Août 2020 à Komanda.



0.1. OBJECTIFS

0.1.1. Objectif global

Évaluer la situation sécuritaire et humanitaire dégradante dans les chefferies et secteur du Territoire d'Irumu et engager les communautés à la recherche participative des solutions pour une paix durable.

0.1.2. Objectifs spécifiques

- Conscientiser et impliquer toutes les forces vives de communautés du Territoire d'Irumu dans le processus de la recherche participative des pistes des solutions durables aux problèmes sécuritaires ;
- Identifier les problèmes et/ou les menaces sécuritaires présents dans les chefferies et secteur du Territoire d'Irumu ;
- Mobiliser et sensibiliser les communautés pour la paix et la cohabitation pacifique dans le Territoire d'Irumu ;
- Servir de modèle d'expérience positif applicable dans d'autres entités tant au niveau provincial que national dans le processus de la pacification du pays ;
- Renforcer l'autorité de l'Etat ;
- Signer une convention de paix durable et la cohabitation pacifique entre les communautés du Territoire d'Irumu.

0.2. RESULTATS ATTENDUS

- Toutes les forces vives sont engagées dans le processus de pacification du Territoire d'Irumu ;
- Les états de lieux de la situation sécuritaire et humanitaire de toutes les chefferies et secteur sont présentés et compris par les communautés et les services de sécurité ;
- Les problèmes et menaces sécuritaires internes et externes sont identifiés ;
- Les pistes de solutions durables aux problèmes sécuritaires et humanitaires sont proposées ;
- Les acteurs, à tous les niveaux, sont engagés pour la matérialisation des recommandations ;
- Une convention de paix durable et de la cohabitation pacifique entre les communautés est signée.

0.3. METHODOLOGIE

Pour la réussite des travaux de la table ronde, sous la facilitation de l'Honorable Jackson AUSSE AFINGOTO et l'appui des députés nationaux et provinciaux présents aux assises, les méthodes actives et participatives ont été utilisées : la revue documentaire, les exposés, les travaux en carrefours et les débats en plénière.

I. LES ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

Ayant compris la gravité des problèmes sécuritaires et leurs conséquences, les risques de la dégradation de la situation et la nécessité d'une paix durable indispensable pour le développement et l'épanouissement harmonieux du Territoire d'Irumu, les filles et fils dudit Territoire se sont engagés à :

1. La Non violence intercommunautaire ;
2. La résolution des conflits internes par le dialogue permanent et franc ;
3. La facilitation du désarmement des milices à connotation communautaire;
4. L'appui aux services de sécurité dans le processus de la restauration de l'autorité de l'État ;
5. Respect stricte de la loi dite foncière dans la gestion des domaines fonciers.



CARTOGRAPHIE DE LA SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE
TABLEAU 1. SITUATION SECURITAIRE, HUMANITAIRE ET ZONES AFFECTEES

N°	Problèmes sécuritaires	Zones affectées
1	FRPI	Chefferies des Andisoma, Mobala, Basili, Walese Vonkutu, Walendu Bindi, Bahema Mitego, Bahema Boga et Bahema Sud.
2	CODECO	Chefferies des Babelébe et Baboa/ Bokoe et Bahema Sud.
3	ZAIRE	Chefferies des Baboa/ Bokoe, Babelébe, Mobala, Basili et Andisoma
4	FPIC	Chefferies des Andisoma, Mobala, Babelébe, Basili, Bahema Irumu et Balesse Vonkutu
5	ADF- NALU	Chefferies des Walese Vonkutu, Banyali Chabi, Bahema Boga.
6	MAI - MAI	Chefferies des Walese Vonkutu et Bahema Mitego
7	Association Culturelle ira	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
8	Présence de BAKONZO/ OUGANDAIS	Bahema Boga
9	Partisane de l'armée dans la relation Civilo - Militaire	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
10	HUTU-RWANDAIS qui se disent BANWABYISHA	Wanyali Tchabi, Walese Vonkutu, Bahema Boga, Bahema Mitego, Babelébe, Basili et Walendu Bindi
11	Limite administrative	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
12	Géotail des concessions	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.

13	Faible cohabitation pacifique entre les communautés : Hema - Bira ; Bindi - Hema	Dans toutes les chefferies Bira, Hema et Bindi
14	Occupation illégale des terres	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
17	Divagations des bêtes	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
18	Conflit entre ICCN et la communauté locale autours de Mont Hoyo	Walese Vonkutu (Groupement Bandihangu et Bokucho)



Tableau 2 : PROBLEMES SECURITAIRES, PISTE DE SOLUTION ET AUTORITE D'EXECUTION

N°	Problèmes sécuritaires	Piste de solution	Autorité d'exécution
01	FPIC	- Amorcer le dialogue avec ce groupe armé ; - Accélérer le processus de D.D.R ; - Renforcer la présence des FARDC dans la zone d'existence ; - Conscientiser les jeunes à ne pas s'adhérer à ce mouvement.	- Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire. - STAREC, - MONUSCO
02	FRPI	 - Conscientiser la FRPI à respecter le protocole d'accord signé avec le Gouvernement Central de la RDC - Accélérer les processus de DDR	- Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire. - STAREC, - MONUSCO
03	MAI - MAI	- Renforcement en effectif et en logistique, des positions militaires déjà installées ; intensifier les opérations afin d'éradiquer les Mai- Mai dans les villages menacés.	- Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée.

04	ZAIRE	- Identification, localisation et traque ; - Renforcer la présence des FARDC dans la zone d'existence ; - Conscientiser les jeunes à ne pas s'adhérer à ce mouvement.	- Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée MONUSCO
05	CODECO	- Accélérer le dialogue avec tous ce groupe d'armé ; - Accélérer les processus de DDR ; - Délocalisation de site de regroupement d'EZEKERE loin des entités du territoire d'IRUMU ; - Éradiquer le phénomène CODECO.	- Assemblée nationale et provinciale - Gouvernement central et provincial - Ministère de la défense nationale - Etat-major de l'armée nationale - STAREC - MONUSCO
06	Association Culturelle Yira	- Interdiction de fonctionnement de cette association en Territoire d'IRumu jusqu'à l'éclaircissement de ses objectifs et identification de ses membres ; - Révocation de tous les chefs des collines non originaires, pour restaurer l'autorité coutumière ; - Interdiction formelle d'importation des mains d'œuvres pour les activités champêtres en provenance du Nord-Kivu.	- Gouvernement Central et Provincial ; - Administration Territoriale - Service de sécurité de Territoire et chefferies
07	Partis de l'armée dans la région Gaviu – Militaire	- L'armée doit être véritablement républicaine ; - Relevement régulier de tous les officiers militaires surtout rwandophone dans de poste où ils se considèrent comme de chefs coutumiers ;	- Ministère de la défense nationale - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire.



08	ADF/NAU	- Séparation du commandement militaire entre Nord Kivu (SOKOLA I) et Ituri (Secteur Opérationnel); - Opération militaire simultanées Ituri et Nord-Kivu pour la traque des ADF/NAU; - Déploiement des militaires dans les milieux stratégiques. - Renforcer les relations Civilo-militaire; - Sensibiliser la population à se désolidariser et dénoncer les positions des ennemis.	- Gouvernement central - Assemblée nationale et provinciale - La communauté locale
09	Présence de BAKONZO/ OUGANDAIS	- Les identifier, les désarmer et les rapatrier.	- Gouvernement central et provincial - Assemblées nationale et provinciale - HCR
10	MUTU-RWANDAIS qui se disent BANYABWISHA.	- Les identifier, les désarmer et les rapatrier.	- Gouvernement central et provincial - Assemblées nationale et provinciale - HCR
11	Limite administrative	- Constitution d'une commission ad hoc afin de cerner et analyser les questions des limites administratives en se référant aux différents documents authentiques et légaux pour une solution durable; - Dialogue permanent entre les entités en conflit de limites administratives; - Accélérer les processus de la délimitation de la ville de Bunia; - Exploiter les rapports de dialogue intra et intercommunautaires - Prendre en compte toutes les entités incorporées dans la ville de Bunia dont les animateurs doivent être de la communauté autochtone.	- Assemblées nationale et provinciale - Gouvernement central et provincial - Les autorités locales - Administration territoriale
12	Gestion des concessions	- Constituer une commission de vérification de l'authenticité et régularité des documents détenus par les concessionnaires;	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial



13	Pâturages collectifs	- Revisiter tous les pâturages collectifs se trouvant dans le territoire d'Irumu en fonction de l'évolution démographique.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Les communautés impliquées.
14	Faible cohabitation entre les communautés : Hiema-Bira, Bindi-Hiema	- Dialogue franc entre les communautés précitées, - Mise en place d'une commission vérité et réconciliation entre les communautés précitées.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Les communautés impliquées, - ONGs.
15	Occupation illégale des terres	- Identifier et reprendre sans aucune condition par l'autorité compétente toutes les terres occupées illégalement et irrégulièrement.	- Gouvernement Central et Provincial
16	Divagations des bêtes	- Respecter les zones réservées pour les pâturages ; - Construire les kraals ; - Modernisation de l'élevage ; - Sensibiliser les bouviers et surveiller les bêtes ; - Sanctionner au regard de la loi tous les cas de divagation de bêtes.	- Administration locale, - ACCOPEL et éleveurs
17	Conflit entre ICCN et la communauté locale autour de Mont Hoyo	- Définir clairement le statut de l'ICCN et sa délimitation en concertation avec la communauté locale.	- Gouvernement Central
18	Présence massive des déplacés et de réfugiés originaires de l'Ouganda.	- Prise en charge holistique des déplacés ; - Préparer le retour des déplacés ; - Restauration de l'autorité de l'Etat.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs

19	Destruction des infrastructures sociales de base.	Reconstruction des infrastructures détruites.	- humanitaires) - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs humanitaires)
20	Inondation du lac Albert et rivière Semilliki causant la destruction des infrastructures	- Reconstruction des infrastructures ; - Reboisement de la plaine et délocalisation des agglomérations menacées; - Assistance humanitaire.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs humanitaires)
21	Problématique de retour des déplacés.	- Assister les déplacés; Sécuriser leurs milieux d'origines pour leurs retours. - Redynamisation des activités principales telles que : agriculteurs, pêches et élevages;	- Gouvernement Central et Provincial et ONGs
22	Exploitation illégale et illicite des minerais d'or par les chinois et les étrangers.	- Le retrait des ZEA aux coopératives utilisant les sujets chinois et tous les étrangers; - Identification de tous les chinois opérant dans les secteurs miniers et leurs différentes zones d'exploitation ; - Interdiction de l'utilisation des militaires dans la protection de personnes exploitant illégalement et illicitement.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Administrateurs territoriaux
23	Dégradation de l'environnement par l'exploitation anarchique de l'or	- Respect de code minier et règlement minier à la matière ; - Évaluation de dégâts environnementaux causés par l'exploitation illégale et illicite et envisager leurs réparations ; - Remblayage de trous.	- Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Administrateurs territoriaux

23	Port illégal d'armes par des individus	Pérquisition régulière et arrestation sans discrimination des auteurs par les services compétents.	Gouvernement Central et Provincial ; Assemblée Provinciale ; Service de sécurité
----	--	--	--





II. DOCUMENTS REFERENCE DES CONCLUSIONS

La revue documentaire a servi à cerner et circonscrire les problèmes sécuritaires internes et externes majeurs sévissant dans le Territoire d'Irumu, afin de produire le document final sanctionnant les résolutions de la table ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu.

Il s'agit des documents ci-après :

- Les rapports des dialogues intracommunautaires organisés par le Gouvernement Provincial;
- Le terme de référence convoquant la table ronde ;
- Les rapports des états de lieux des chefferies et secteur ;
- Les résultats des travaux des groupes en carrefours.

III. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION

Pour se rassurer de la mise en œuvre effective des conclusions issues de la table ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu, sanctionnée par la signature de la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés du territoire d'Irumu, il est mis en place un organe de suivi et évaluation :

a. Composition:

1. Au niveau national : les Députés nationaux, les Sénateurs et le Gouverneur de la Province ;
2. Au niveau provincial : les députés provinciaux et le gouverneur;
3. Au niveau local : 7 membres du comité local de service de sécurité du Territoire d'Irumu et 9 membres par chefferie et secteur (2 notables, 1 représentant des jeunes, 1 représentante des femmes et 5 membres du comité de sécurité des chefferies ou secteur) ;
4. Comité de sages

b. Fonctionnement

Les organes chargés de suivi et évaluation de la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique se réuniront chaque semestre ou deux fois l'an pour l'évaluation à mi-parcours et une fois l'an une table ronde est convoquée pour l'évaluation globale, avec probabilité de changement de thèmes.

c. Ressources

Les ressources matérielles et financières qui serviront au fonctionnement des organes proviendront des contributions des:

- 12 entités territoriales décentralisées du territoire d'Irumu;
- Élités politiques et sociales ;
- Gouvernement provincial

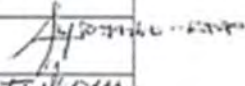
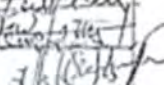
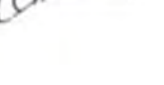
d. RECOMMANDATIONS



No	Recommandation	Echéance	Responsable
01	Présenter officiellement la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique au comité provincial de sécurité par la facilitation de la table ronde	Lundi, le 17/08/ 2020	Facilitation
02	Transmettre la convention de Komanda au Gouvernement Central	Du mardi 18 au 22 aout 2020	Gouverneur
03	Remettre la convention de Komanda au Territoire et aux ETD	Du mardi 18 au 22/08/2020	Gouverneur
04	Tenir la première réunion d'évaluation à mi-parcours	Du lundi 21 au mardi 22/12/ 2020	Facilitation
05	Vulgariser la loi foncière	Permanent	Facilitation
06	Cesser immédiatement les hostilités sur toute l'étendue du Territoire d'Irumu	Immédiat	Facilitation

Fait à Komanda, le 12/08/2020

Les signataires (Représentants des 12 entités)

No	NOM ET POST-NOM	ENTITE	FONCTION	SIGNATURE
01	TOJANO - KIMBO	Chf. Choppa Basili	Chf. Choppa Basili / Komanda	
02	Justin NGABAKO DIBU	Chf. de Choppa Babeha	Chf. de Choppa Babeha	
03	LE NABO - KAGAKU	Chf. de Choppa Mogala	Chf. Mogala	
04	RHIZANILACILHAR	Chf. de Choppa Tella	Chf. Tella	
05	KATALOHO DAKOMBA	CHIEF SOCIUS	CHIEF SOCIUS	
06	HERABO HANGILYO	ANABOHA	Chf. de Choppa	
07	ZORABO LEMY-ING	BABCA-BOKOE	Chf. de Choppa	



8	ALBERT BAHINDI	MITE GO	CHEF DE CHEFFERIE	
09	BAHINDUKA BAHINDI DAVID	BAHEGA SIKUSU	CHEF DE CHEFFERIE	
10	JOSUE KANDI	W-VONKUTU	CHEF DE CHEFFERIE	
11	Edile MONGALIELA	WILEVATU	CHEF DE	
12	BANGATJUMA	BINDI	CHEFFERIE	
13	SALAMBA	B/BORUKI	CHEFFERIE	
14	KAMALE KIZA	GBT/KITA/KASU	SECT 1/SID	
15	AVUTU-SKISTIMI	CHEF GRPT BAVI	CHEF RAVI	
16	XELIMARI TIMOLE	Chef de grotte	Damuko W/B	
17	MURAKHE-KURU-G.	SHIMBU	SHIMBU	
18	LIBOLAY JUSTIN	W/VONKUTU	CHEF DE GROTTE	
19	KISEMBO - CALON	B/SUD	Chef de grotte	
20	BAMETU - FANDA	W/BINDI	CHEF GRPT BOLEMA	
21	KANDOLE-BYACHANGA	B/SUD	CHEF DE GPT BAGUNGU	
22	Simbilye BANYANGA	GT-BASUN	CHEF GPT	
23	METHU - MUTOKI	BANDAVILEMA	Chef Gpt	
24	MUSEZO - BAWU	MARABO-AUSERO	CHEF GPT	
25	KISEMBO - RUINDU	B/SUD	CHEF DESTI BANDIKOTU	
26	MURANGU KAHZU ELA	B/SUD	GROU CHEF MURANGU	
27	BISSA-HESINI	BOKUTSO	CHEF GROU	
28	NESTOR USINGOMA	CHINYAKUMU	CHEF GROU	
29	IRIBI - ZITENO	W/BINDI	GROU CHEF ZITENO	
30	LONEMA KIMU	TSIRITSIROSI	chef Co	
31	ONDEMY IRETULU	BANDIANGU	Chef C.	
32	NYAMBAKUMU	BAGULABA	CHEF DE GROU	



33	HERFUNDI BUREN	SIDABO	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
34	NALALI GERARD	BOY-BANENGA	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
35	LEBILYABA RENARD	BANDJABULU	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
36	ANDABO TUKAKI	TEUNDU	Ch. de Gro.	<i>[Signature]</i>
37	HERABO RASCHY	MEYABIBO	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
38	MAKISA GIMABO	SEMA LENGABO	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
39	KAPALATA BALUMA	BUNTINGIL	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
40	BENANI ALEKPE	BOYO	CHEF DES B/TCHABI	<i>[Signature]</i>
41	MARIE KABA	ZIRE BI BOGA	Repr. Officiere	<i>[Signature]</i>
42	GILI YOSABO	IRUNU	Coor. Sec.	<i>[Signature]</i>
43	PAUL KISEZO	NYANKUNDE	Société civile	<i>[Signature]</i>
44	BUNGUHARAKU	WUNIA	Notable	<i>[Signature]</i>
45	JABIN KIVONDE	BUNIA	Notable	<i>[Signature]</i>
46	POKABO	TASIMA	Pres. s. te. ch. d. B.	<i>[Signature]</i>
47	KATHO KIZA	SB	NOTABLE/DUNG	<i>[Signature]</i>
48	LINGASA BENAGE	R TCHABI	Président Société civile	<i>[Signature]</i>
49	HERABO SEZARO	KUMANDI	SOCIETE CIVIL	<i>[Signature]</i>
50	SONYANU MARAKAY	WIVONKURU	WIVONKURU	<i>[Signature]</i>
51	RACHIDI-M. RICHARD	MAKABO	Sol. 1/2 MOBILITE	<i>[Signature]</i>
52	KABANO NESTOR	YVINDA	Sol. 1/2 Bbl.	<i>[Signature]</i>

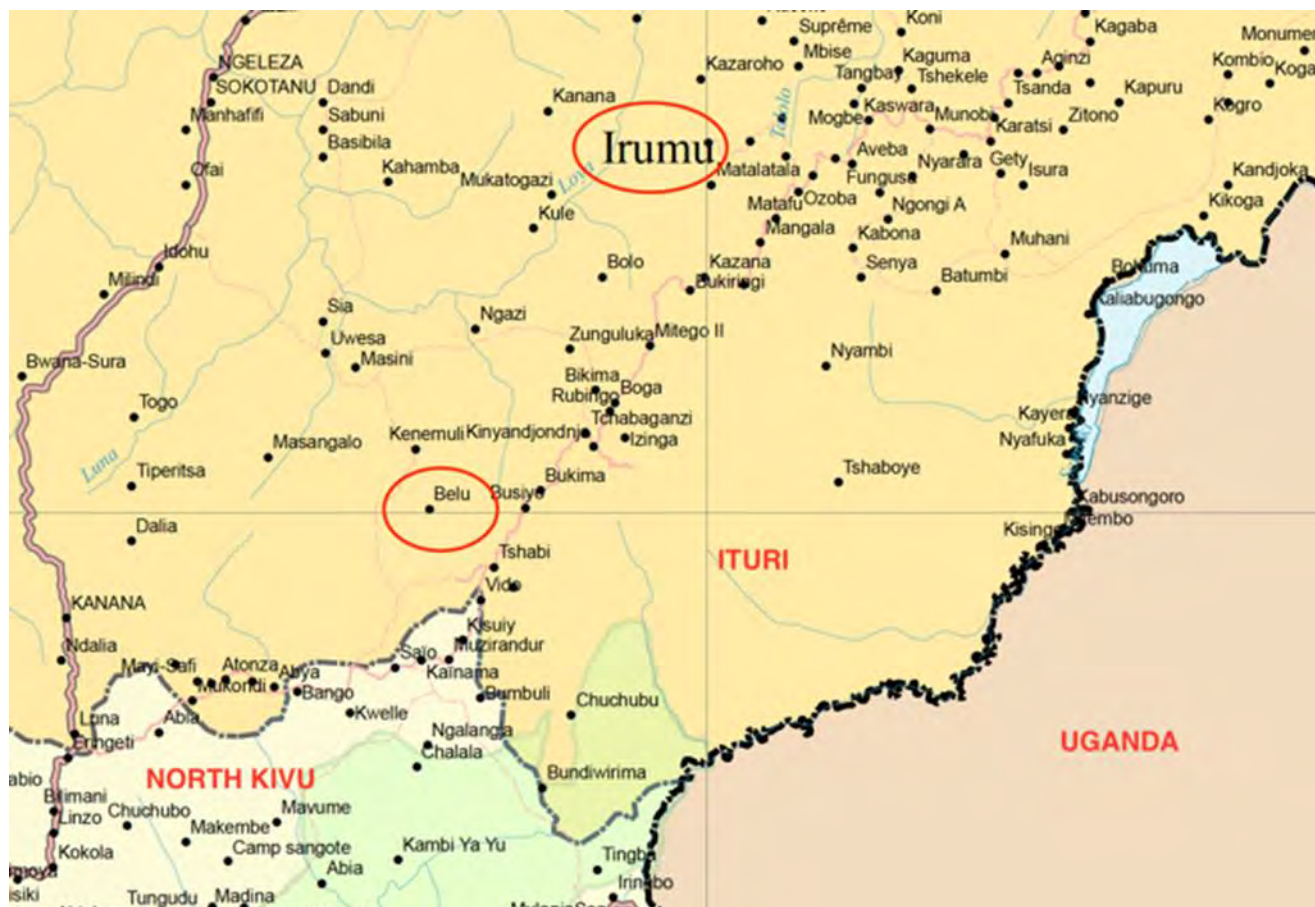
[illegible]

20-15808

Annex 43

Map of south Irumu, Ituri

Carte du sud d'Irumu, Ituri



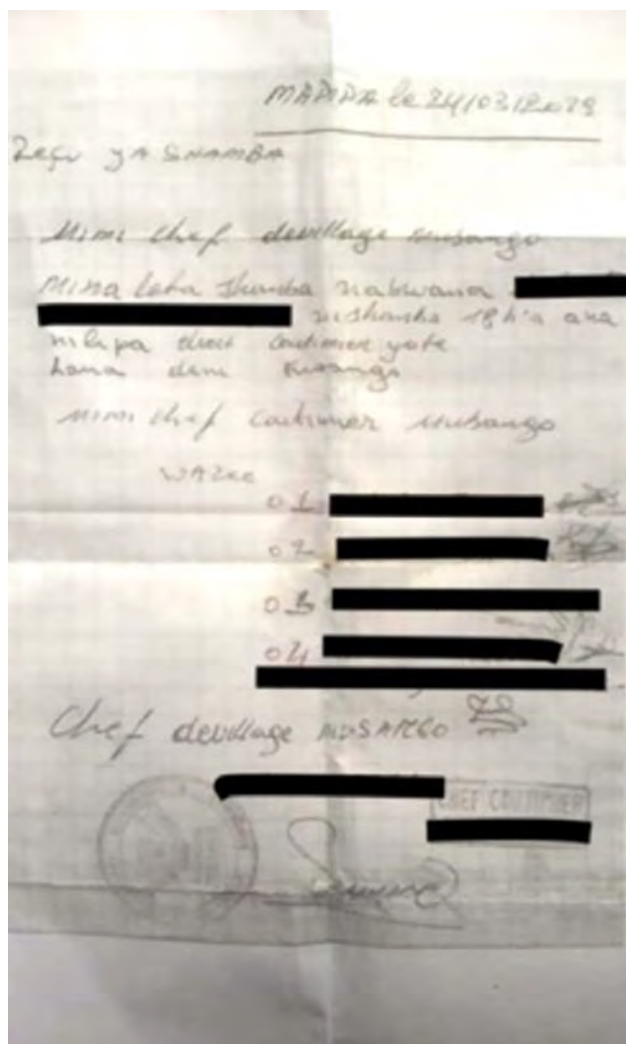
Map provided by MONUSCO and annotated by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et annotée par le Groupe

Annex 44

Example of a purchase contract of land bought by a Hutu/Banyabwisha migrant in south Irumu, Ituri

Exemple d'un acte de vente de terres achetées par un migrant Hutu/Banyabwisha dans le sud d'Irumu, Ituri



Document provided to the Group by a Hutu/Banyabwisha source

Document fourni au Groupe par une source Hutu/Banyabwisha

Translation by the Group/traduction par le Groupe:

Mapipa, on 24 March 2019

Receipt for the field

I, Chief of the village of Musango,

I give the field of 18 hectares to Mister (redacted name). He just paid all customary taxes. He has no debt.

Customary Chief of Musango

The Elders:

1. (Redacted name). Signature

2. (Redacted name). Signature

3. (Redacted name). Signature

4. (Redacted name). Signature

(Position redacted)

Chief of the village Musango. Signature (redacted name)

Mapipa, le 24 mars 2019

Reçu pour le champ

Moi, Chef de village de Musango,

Je donne le champ de 18 hectares à Monsieur (nom caviardé). Il vient de payer tous les droits coutumiers, il n'a pas de dette.

Chef coutumier de Musango

Les sages:

1. (Nom caviardé). Signature

2. (Nom caviardé). Signature

3. (Nom caviardé). Signature

4. (Nom caviardé). Signature

(qualité caviardée)

Chef de village de Musango. Signature (nom caviardé)

Annex 45

Letter from representatives of the Hutu/Banyabwisha community to the Governor of Ituri dated 26 July 2020 regarding the killing of Hutus/Banyabwishas between 8 and 11 July 2020 in several villages in south Irumu

Lettre de représentants de la communauté Hutu/Banyabwisha au Gouverneur de l'Ituri en date du 26 juillet 2020 relative au meurtre de Hutus/Banyabwishas entre les 8 et 11 juillet 2020 dans plusieurs villages du sud de l'Irumu

1

Bunia, le 26/07/2020

Reçu 11/07/2020
S/H

Transmis copies pour l'information à :

- ✓ Monsieur l'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de l'ITURI ;
- ✓ Excellence Monsieur le ministre Provincial de l'intérieur de l'ITURI ;
- ✓ Commandant de la 32^e Région Militaire de l'Ituri ;
- ✓ Monsieur l'Auditeur près-d- tribunal Militaire de garnisons de l'Ituri (tous) à BUNIA ;
- ✓ Madame l'administrateur du territoire d'Irumu à IRUMU ;
- ✓ Monsieur l'Honorable Chef de Chefferie des W/VONKUTU à OFAY ;
- X ✓ Monsieur le Chef de Chefferie des B/TCHABI à TCHABI ;
- ✓ Monsieur le Chef de Chefferie des B/BOGA à BOGA ;
- ✓ Monsieur le Chef de Chefferie des B/MITEGO à BURASI ;

Objet : Rapport des massacres des membres de la communauté Hutu /Banyabwisha vivant en Ituri

A son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'ITURI à BUNIA

Son Excellence Monsieur le Gouverneur,

C'est avec vif regret que nous venons devant votre haute responsabilité vous présenter ce dont l'objet est ci-haut repris en marge.

En date du Mercredi 08 juillet 2020 il y a eu attaque par les assaillants dans les localités de KYAMATA et BUSIO se trouvant dans la chefferie de BANYALI TCHABI et les pillages ont été perpétrés dans ces deux villages ; le jeudi 09 juillet 2020, les attaques ont continué dans la partie EST (MUTEMBO, MUGWANGA dans la chefferie de BAHEMA BOGA) et dans la partie OUEST(village MALIBONGO/BUKOKWA dans la chefferie de BAHEMA MITEGO) sur place à MALIBONGO, les pillages et les tueries des membres de la communauté HUTU ont été observés ; les vendredi 10 juillet et samedi 11 juillet, le village ABEMBI et KATANGA ont été attaqués, Sur place il y a eu mort des plusieurs membres de la communauté et d'autres emportés, à destination inconnue.

Pour plus des précisions, les villages ABEMBI est situé à la limite entre la chefferie de BANYALI TCHABI et celle de WALESE VONKUTU tandis que le village KATANGA est situé dans la chefferie de BANYALI TCHABI.

Ci-après la liste des membres tués et emportés dans une destination inconnue.

I. Les victimes exécutées lors des attaques des assaillants dans les localités MALIBONGO, ABEMBI et KATANGA :

1. BAGWANDE EMERANCE (F)
2. AYINKAMIYE FURAHA(F)
3. NTABANGANYA FEZA(F)
4. SADIKI (M)
5. BARENGA CELESTIN(M) : Pasteur de l'Eglise Adventiste du 7^e jour
6. NZITA EDSON (H)
7. NZAYIKORERA MUNYAGISHARI (M)
8. JACKSON NZAGAMBA (M) : Diacre de l'Eglise Adventiste du 7^e jour

II. Les victimes emportées à une destination inconnue

1. MERVEILLE NDUMIWE (F)
2. BAHATI SINGIRA ((M)
3. MOISE NDAGIJE ((M)
4. DUHORANE NDUMUKE(M)
5. AMANI BAGENERA (F)
6. RAGENA KAYEYE (F)
7. MONIKA MAOMBI(F)
8. AUGUSTIN BAGAZA ((M)
9. KAJORITE ((M)
10. ASIFIWE BAGENERA (F)
11. MUKAMANZI (F)
12. JEAN PAUL (M)
13. GASORE RUZINDANA (F)
14. MOISE ((M)
15. BASEME VANI (M)
16. MURERABANA ROZA (F)

Ceci fait un total de 24 personnes victimes de ces attaques. Ce chiffre vient s'ajouter à des milliers des victimes des communautés Ituriennes exécutées dans le territoire de DJUGU parmi lesquelles la communauté HUTU congolais n'a pas aussi été épargnée en perdant ses membres dans les villages GBALANA, MATETE vers WALU.

La communauté HUTU/BANYABUISHA se joint à toutes les communautés ituriennes qui sont victimes des multiples tueries et demande aux autorités tant provinciales, nationales et internationales de s'impliquer dans les enquêtes afin

que toutes les victimes de la tragédie de l'Ituri trouvent réparation et que les auteurs, co-auteurs et complices soient arrêtés et condamnés par la justice.

Excellence Monsieur le Gouverneur, la communauté HUTU/BANYABUISHA alerte sur les diverses déclarations qui ont précédé les massacres de ses membres : entre autre celles du collectif des mamans de l'Ituri et celles de Monseigneur l'Évêque URINGI DIEU DONNE du Diocèse de l'Église catholique, dans ses homélies propos qui provoqueraient la haine tribales ou le xénophobie.

Etant donné que la communauté HUTU vivant en Ituri n'a jamais été associé dans des dialogues visant la cohabitation pacifique des peuples autochtones et les migrants venant du Nord-Kivu pour l'Ituri, pour toutes les accusations portées contre notre communauté nous présentons les réalités ci-après :

- La communauté hutu vivant en Ituri n'est pas inconnue comme les gens mal intentionnés le prétendent car, tous les membres HUTU/BANYABUISHA sont recensés par les chefs des entités d'accueil c'est pourquoi, on trouve en annexe de leurs pièces d'identité les coupons avec mention « a été recensé » ;
- Chaque membre de la communauté HUTU/BANYABUISHA a un village, groupement, chefferie et territoire d'origine dans la province du Nord-Kivu, Cfr. Les rapports des enquêtes qui ont été effectuées par les inspecteurs territoriaux en novembre 2016 dirigés par Monsieur BWANAKAHWA MARTIN et autres qui ont étaient sur terrain quand l'Ituri fut District ;
- Aucun membre de la communauté a déguerpi un habitant autochtone comme les déclarations des hommes mal intentionnés le disent mais les lopins de terres s'obtiennent par négociation et dans les stricts respects des procédures coutumières, pour ce cas, nous prenons les chefs des entités en témoins ;
- Certaines déclarations disent que la communauté BANYABUISHA est venue exploiter le pétrole en ituri, chose non vérifiable car aucun membre de la communauté a été recruté pendant les travaux de prospection que TOTAL a réalisé précédemment en Ituri ;
- Les gens qui déstabilisent l'Ituri en créant l'insécurité d'ici et là, cherchent à se cacher derrière la communauté HUTU/BANYABUISHA vivant en Ituri, alors que nos membres sont en Ituri depuis 1985 et jusqu'à présent aucun groupe armé entre tenu par notre communauté car, parmi les otages qui sont arrêtés sur les champs de bataille, on a jamais présenté les membres appartenant à la communauté HUTU d'où, les récentes déclarations des membres de CODECO imputant à notre communauté un groupe armé ne sont pas acceptables

4

Si la communauté entretenait une milice, les ADF n'allaient pas emporter nos enfants pendant leur incursion à TCHABI en date du 1^{er} Mai 2019 qui restent introuvables jusqu'à présent, nos membres ne pouvaient pas être massacrés comme des bêtes dernièrement. Donc, les allégations qui stipulent que la communauté HUTU/BANYABUISHA est à la base de l'insécurité sont non fondées d'où, il faudrait analyser les cas de tous les migrants qui vivent en Ituri pour identifier ceux-là qui entretiennent les groupes armés car la communauté HUTU congolais n'est pas la seule à quitter le KIVU pour l'Ituri ;

- La communauté HUTU/BANYABUISHA reconnaît vivre en bon terme avec les communautés autochtones d'accueil notamment : la communauté BANYALI TCHABI, la communauté BAHEMA BOGA, la communauté BAHEMA MITEGO la communauté BIRA, la communauté WALENDU BINDI, la communauté WALESE VONKUTU etc, l'échange est fructueux et surtout que l'activité principale est l'agriculture et l'élevage ; ceci attire la collaboration avec les autres groupes ethniques, nous craignons qu'il y ait une main noire qui chercherait à intoxiquer les communautés Ituriennes qui offre l'hospitalité à tous à se soulever contre la communauté HUTU/BANYABUISHA.

Son Excellence Monsieur le Gouverneur, la communauté HUTU/BANYABUISHA vivant en Ituri souhaite revoir la sécurité sur toute l'étendue de la province de l'Ituri afin que le monde se mette au travail pour son développement.

La communauté

HUTU/BANYABUISHA vivant en Ituri reste disposée pour toute enquête afin de lever l'équivoque et que les gens mal intentionnés cessent de marginaliser celle-ci qui ne se reproche de rien dans l'insécurité qui déchire la province de l'Ituri.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur Le Gouverneur, l'expression de nos sentiments de douleur et regret.

Pour la communauté HUTU/BANYABUISHA
vivant en Ituri

Les représentants

1. ABIMANA MUTERA Bernard



2. SINZAHERA UWIMANA Aimé.



Letter provided to the Group by a member of the Banyali Tchabi community
Lettre fournie par le Groupe par un membre de la communauté Banyali Tchabi

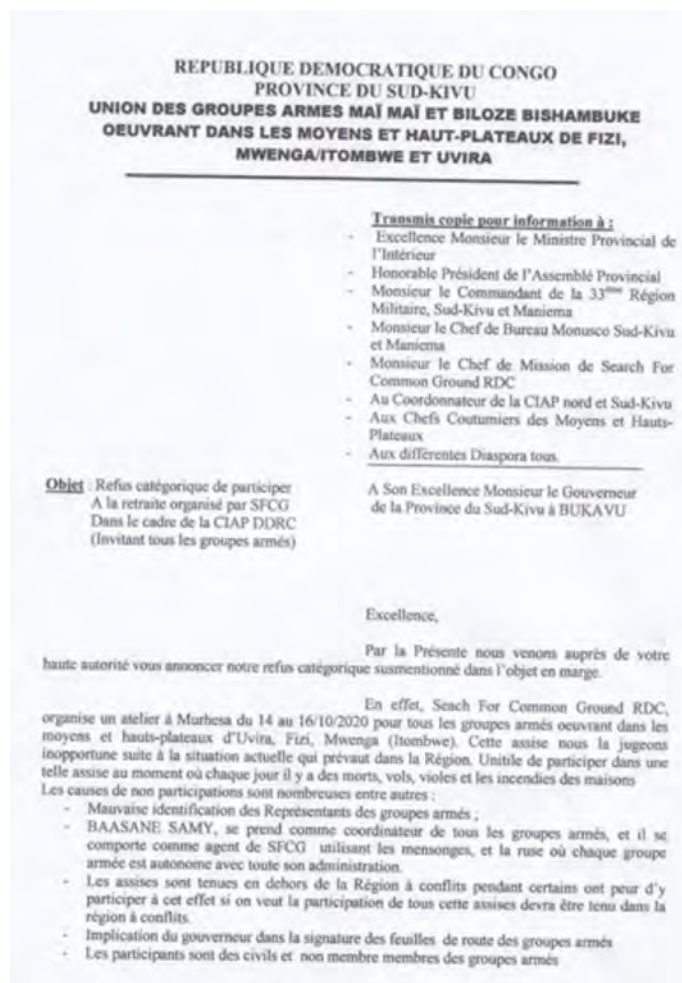
Annex 46

“Categorical refusal to participate in the retreat” organized by the NGO Search For Common Ground (SFCG) within the framework of the CIAP DDRC (inviting all armed groups)

« Refus catégorique de participer à la retraite » organisée par l’ONG Search For Common Ground (SFCG) dans le cadre de la CIAP DDRC (invitant tous les groupes armés)

The « Union des Groupes Armés Mai Mai et Biloze Bishambuke oeuvrant dans les Moyens et Hauts Plateaux de Fizi, Mwenga/Itombwe et Uvira », led by William Amuri Yakutumba was created to denounce the Murhesa Declaration. It was composed of Mai Mai and other armed groups and differed from the Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (see [S/2018/531](#), annex 3).

« L’Union des Groupes Armés Mai Mai et Biloze Bishambuke oeuvrant dans les Moyens et Hauts Plateaux de Fizi, Mwenga/Itombwe et Uvira », dirigée par Yakutumba, a été créée pour dénoncer la Déclaration de Murhesa. L’union était composée de Mai Mai et d’autres groupes armés et diffère de la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (voir [S/2018/531](#), annex 3).



- Nous déplorons également, Son Excellence le non implication ferme du gouvernement provincial à cette douloureuse situation qui se manifeste du jour aux lendemain dans vos trois territoires et pour éviter les pires notre seule confiance reste à votre personne.

Excellence, notre seul souci est d'œuvrer pour une paix durable dans la région afin que chacun puisse retrouver chez lui paisiblement.

A cet effet, demandons à Search For Common Ground RDC ou autre organisations d'impliquer les vrais acteurs dans l'organisation.

- La paix est l'affaire de tous les malins doivent être arrêtés et sanctionné par la loi (les faux représentants des groupes armés)
- Ceux-là qui vont participer dans cette assise, seront poursuivis par les vrais leaders des groupes armés.

La première assise de Murhesa avait accouché une souris par le fait des Ramasser les petits malins, au lieu de cibler les vrais leaders. Pour la prochaine assise demandons la participation des leaders des groupes armés Mai-Mai suivants :

- Mai-Mai AMURI YAKUTUMBA William
- Mai-Mai MULUMBA HONDWA
- Mai-Mai AOCI KATUMBA
- Mai-Mai NAKILIBA
- Mai-Mai CESAR
- Mai-Mai ANGOLU (Acika ngomiano Lulenge)
- Mai-Mai M'MASA KAJIWEKA Queen Sierra
- Mai-Mai GROUPPES DES JEUNES EBUELA TABANYEKE
- Mai-Mai NGUVU ZA MILIMA ISSA
- Mai-Mai LWISULA SARIVE KISALE
- Mai-Mai MICHEL (Mcingwa)
- Mai-Mai ISHIWELA WELONGO
- Mai-Mai MILENGE ZELA MBUMA
- Mai-Mai KAKOBANYA
- GROUPE BILONZE BISHAMBUKE DE TOUT LE COINS.

COALITION

Veuillez agréer Son Excellence Monsieur le Gouverneur l'expression de notre sentiments patriotiques.

Pour les Groupes armés œuvrant dans les Moyens et Hauts-plateaux de Fizi, de Mwenga/Itombwe, d'Uvira

1. AMURI YAKUTUMBA William
2. MULUMBA HONDWA
3. EA CESAR M'KINA
4. M. MASA Kajiweka Queen Sierra
5. COALITION BILONZE BISHAMBUKE

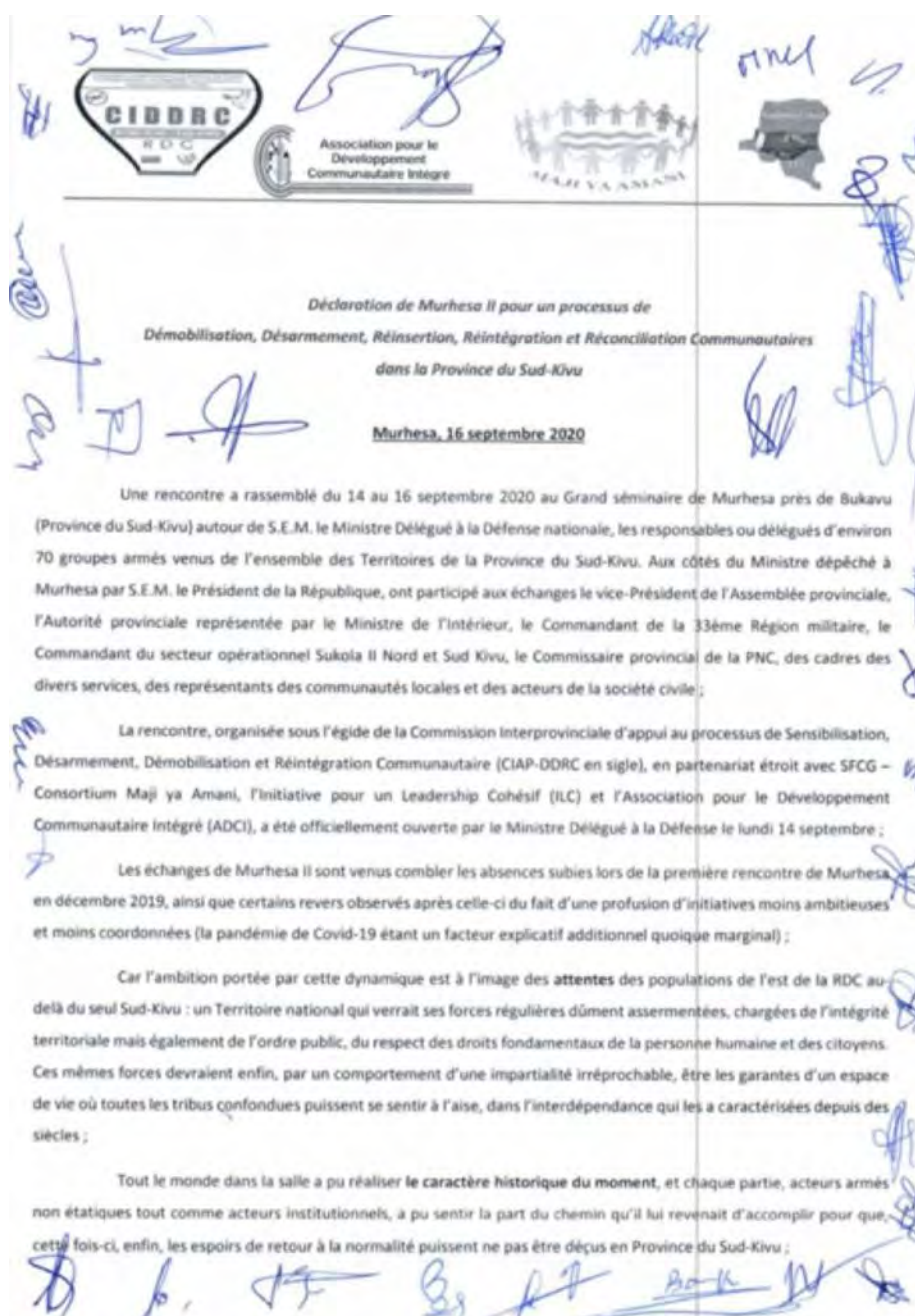
Document provided to the Group by a researcher

Document fourni au Groupe par un chercheur

Annex 47

Declaration of Murhesa II for a DDR, reintegration and community reconciliation process in South Kivu province

Déclaration de Murhesa II pour un processus de DDR, réintégration et réconciliation communautaire dans la province du Sud Kivu



L'objectif du processus de Murhesa, relancé par la retraite de septembre 2020, est d'amorcer, malgré toutes les vicissitudes, un processus de réappropriation communautaire et étatique de la paix au Sud-Kivu, puis, dans la même foulée, au Nord-Kivu.

Dans l'immédiat, ce processus devait passer par la signature de la présente Déclaration commune. Celle-ci mettra impérativement en exergue les très grands efforts à fournir à court, moyen et long terme par l'ensemble des parties concernées :

- (i) un effort persévérant et partagé de reconstruction de la confiance entre communautés d'une part, entre communautés et État congolais d'autre part ;
- (ii) un effort des miliciens de l'ensemble des groupes non auteurs de crimes graves en vue de trouver l'opportunité de reconstruire leurs vies au sein de la société à travers des trajectoires de réintégration viables et durables, avec l'aide de partenaires publics et privés congolais et étrangers ;
- (iii) un effort majeur et décisif de l'appareil sécuritaire de l'État congolais, vers un comportement de service public humble et déterminé, en vue d'assurer de manière constante et impartiale la sécurité des biens, des personnes et des frontières ;

La première journée a permis tout d'abord une rupture symbolique : la présence du Ministre Délégué à la Défense, expressément mandaté par le chef de l'État auprès des chefs de groupes armés, à la retraite de Murhesa, tout au long de la journée de session. Cette disponibilité et cette écoute ont symbolisé une reprise de la conscience d'État face aux réalités de l'insécurité des populations vivant à l'est de la RDC, après des décennies de chaise vide et de dédain à l'égard des invitations adressées à la puissance publique au sujet du déficit de sécurité et donc, de confiance à l'égard des forces de sécurité nationales. Murhesa II a été un moment d'humilité partagée face aux énormes enjeux de la restauration de l'ordre public et de la coexistence au Sud-Kivu ;

Cette présence attentive s'est accompagnée d'une ligne directrice extrêmement claire, axée sur le refus de toute amnistie pour les auteurs de crimes imprescriptibles, et l'invitation individuelle au parcours de sélection standard pour tout candidat à l'intégration dans les forces de sécurité nationales. Une position de principe qui est connue des participants depuis Murhesa I : pas de démagogie ni de fausses promesses dans les retraites « leadership cohésif ».

Murhesa II est devenue une nouvelle chance historique offerte : plus de quatre-vingts chefs de groupes armés ou de coalitions ont pu expliquer comment leur choix de la lutte armée devait moins être vue comme un geste de défi à l'égard de l'État, que comme un acte de rééquilibrage face au vide sécuritaire et aux incertitudes socioéconomiques. De son côté, le Ministre Délégué à la Défense est venu transmettre la volonté personnelle du chef de l'État de prendre à bras-le-corps les défis de la restauration de la paix et d'un environnement de confiance et de tolérance à l'est de la RDC.

Les journées ont été consacrées à des aspects très concrets, liés à la matérialisation de l'ensemble des phases d'un processus DDR : Démobilisation, Désarmement, Réinsertion, Réintégration et Réconciliation Communautaires. Oui, réconciliation, car au-delà des simples considérations techniques, il s'agissait de retisser des relations de confiance abîmées au fil des années de violence extrême nourrie par des manipulations et des transferts d'argent par des notables et des diasporas qui ont alimenté les haines par intérêt, par ignorance ou par manque d'écoute des sages du terroir, ces femmes et ces hommes, boussoles de la paix et de l'harmonie sociale, qu'on peut toujours trouver dans toutes les tribus du continent africain.

Au terme de trois journées d'échanges marqués par une très grande franchise, la plénière a solennellement adopté et co-signé les six points de convergence suivants :

Premier point de convergence

L'ensemble des groupes armés de la Province du Sud-Kivu s'engagent à cesser les hostilités et à en instruire leurs membres respectifs. Ils demandent aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo de remplir leurs fonctions régaliennes, et de prendre toutes les dispositions utiles de manière à faire prévaloir un environnement de reconstruction de la confiance, par la cessation des opérations et la sécurisation du retour volontaire des déplacés.

Second point de convergence

Les parties signataires s'engagent à **communiquer** en vue du respect de la présente Déclaration de Murhesa II. Cela sera possible à travers la mise sur pied, secteur par secteur, de Comités de suivi informels, chargés sur base hebdomadaire voire quotidienne le cas échéant, et d'analyser ensemble les modalités de respect de la cessation des incidents et des hostilités.

Troisième point de convergence

En vue de guider les acteurs des comités de suivi mentionnés au second point de convergence, les parties signataires s'engagent à produire, pour usage confidentiel, des cartographies des zones d'insécurité. Ces cartographies sont destinées à responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés sur le respect du cessez-le-feu, et à permettre l'identification précise des auteurs de possibles manquements. Car ce processus de Murhesa II n'admettra aucune forme d'impunité, en particulier en matière de respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Quatrième point de convergence

Les parties signataires encouragent le chef de l'État à engager toutes les institutions de la République en vue d'activer sur les plans institutionnels et budgétaires les structures chargées du processus de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion, Réintégration et Réconciliation Communautaires (CIAP-DDRRC), en vue de mettre en œuvre le processus.

Cinquième point de convergence

Des membres de groupes armés et de plusieurs tribus s'engagent à effectuer, dans la mesure des moyens disponibles, des restitutions en commun dans les villages où les uns ou les autres ont le contrôle de la situation, avec pour objectif premier de sauver la saison culturale qui se présente ces prochains jours.

Sixième et dernier point de convergence

Les responsables des coalitions de groupes armés ont formulé le souhait d'être en mesure d'exprimer directement au chef de l'État, à un endroit de son choix, le fond de leurs motivations originelles et leur désir de voir l'État central prendre durablement en main les enjeux

Fait à Murhesa le 16 septembre 2020

Liste des participants signataires

NOMS	POSTNOMS	GROUPE / STRUCTURES	SIGNATURES
BAKASANO	PRESIDENT	PRESIDENT	
MIETEZI KIB	KIBUKILA	APDC	
NYANGI LUSABU	M	M3P	
IBANDA WAMUNU	M	EPG	
ISA HAPU	M	EPG	
RUNATHU MUKUNU		EPG	
KUSANGA	NYAMACHABO	ACN / EPG	
MWYWA GIZI KAM	KARUHANYA	EPG / WASHAMU	
BRAGWIRA MUKUNU	MUKUNU	PROVINCIAL RAS	
KAKOBANDA	OFF	EPG	
MABALA MESS	GRABU	FPP	
MUTUZA MABANDA	CHABU	FPP / RUC SHABA	
NDARUMANA	SHABUNDA	FPP	
JEAN - MUKUNU	SHABUNDA	FPP	
KENGWA MUKUNU	SHABUNDA	FPP / PPG IRM	

NOMS	POSTNOMS	GROUPES /STRUCTURES	SIGNATURES
BRALIMA	KELELE	RMI/FP/FPAC	
NAZIMET	U.P.L.C	BN-NR	
MUNGOO MAMANI	MPCAL	0810358418	
ALOU LOKHO	F.U.P	0810358369	
BUSTACHIBO	R.N.C.I.F.P.D.N		
HAMARHAC ANGE	KOLEHO	0817724118	
KIRIKIRO MURSA	MPPC	0812643732	
JUSTIN MUHOMBO	COMD UNICE	MOUNOU NGIKIMA	
JUSTIN MURUSA	NSHAKKE	CAP/FPAC	
ASSANI KAMANGA	Porte-Porte	FP/FPAC	
KAKALAKI	F.P.C	0817882627	
WAKUZA MUSA	TAKU LEADWE	0815667873	
MAKILA	MAMBAI II	0817130431	
LUKOR NAWUN	R.M FP/FPAC	0817744465	
BOLINGO OLIVIER	F.P.D.C - ML	0816744953	
LE BLANC INYI	COMMANDE/FPAC	HAI-MAI INVISIBLE	
WILKINSON	U.T. U. BAHUZA	0943501622	
ZAFARI KANGONGA		KIP/FPAC	
BIPORA BIKAWI	R.M/FP	FPAC	
ZIMBEZURE	Jean Pierre	Port focal G.A. Unice	
LEWIS KIBUTI	GABRIEL	Commandement	
SAMANKA LUQI F	FELICIA	APCC/FPAC	
MAKALAKI	JOHN	MAMBAI MAMBAI	
MURKERE	GUANA	APCC	
KASHUMBA	MUSAGARA	APCC	
BOLES	MAMWAZI	KIBALO - KIBETU	
LOI KIJANAGA	SAULI	U.C.L	
MURKERE	MAMWAZI	C.N.C / FAP	
NGENDO MUKENYI	L-BOSS	KIBALO - KIBETU	
GABY MUKINDA	U.R.P.C	UVIRA	
MAHUTIGA	ONAP	F.N.L.D	
T.O.VI	SORANUKA	M.S.P	
KAMPA	EZECHIEL	U.C.L	
BERNARD	SANDI	C.P.L.G/ISHAKI	
ITOPINGWA DEAC	BEDAL	M.M. M.M. RETIC	
JASQUES	NALUHO GOLA	CPLC/UPCB	
BOLE	IKUNDIA	UPCB	
Caduc Bole	BISHAKWE KABO	U.S.B / BISHAKWE	
MURKERE	MUGANGUZI	UDC/1 BISHAKWE	
Amale Bole	Muganga	CPLC / FAP	
MUSOLWA KAP	SHAKWA NAH	F.P.P	
MURKERE	JEAN SCHEER	TW/TWONHO	
MURKERE	OSIRI	CYRINO	
Facilitation			
Mitch N. KASSI	KASSI	Initiative pour la publication de la C	
MURKERE	L. Rigobert	Search for donors abroad	
MURKERE	MURKERE	Coordonnateur des	

Document provided to the Group by a researcher

Document fourni au Groupe par un chercheur

Annex 48

An official mineral evaluation certificate issued by Congolese mining authorities on 7 January 2020 in respect of the 11.071 kilograms of gold exported to Tasha Gold and Jewels Trading LLC

Certificat officiel d'évaluation minière délivré par les autorités minières congolaises le 7 janvier 2020 concernant les 11071 kilogrammes d'or exportés vers Tasha Gold and Jewels Trading LLC

République Démocratique du Congo
Commissariat Général à l'Énergie Atomique
CERTIFICAT D'ÉVALUATION DE LA RADIOACTIVITÉ À L'EXPORTATION
N° CGEA/AP-KAT/2019/CERE/11071.071/2020

CERTIFICATE OF RADIOACTIVITY ASSESSMENT

The Commissioner General of Atomic Energy hereby certifies that the following radioactive products have been assessed and found to be safe for export in accordance with the provisions of the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material and the Convention on the Suppression of Nuclear Terrorism.

Exportateur / Exporter: MINES PROPRES SARL
Adresse / Address: AV. P.E. LOMBA
BUKA-TV - RDC

Destinataire / Recipient: TASHA GOLD
Adresse / Address: BUKA-TV EAU

Destination / Destination: AERAT EAU
Destination / Destination: KAHWEINGO - KIGALI - BURUNDI

Transporteur / Carrier: RNANSA AIR
Compagnie de transport / Transport Company: RNANSA

N° d'avis / Avis / Notice: N° 078-193, the Notice N° 05-020, of the Interministerial Order N° 011-2-28

Produits miniers en préparation / Mineral products in preparation

N° de lot / Lot No	Emballage / Packaging	Nature / Type
003/2019	SACRÉ INALIÉBILÉ DE BRUT 11,071kg	0,19

Les changements de destination, conditionnement, de destination ou de destination doivent faire l'objet d'un Procès-verbal établi par une personne dûment autorisée.
Any change in carrier, device, destination or address must be the subject of a report drawn up by a duly authorized person.

Le présent certificat est toujours accompagné de la fiche d'évaluation de la radioactivité émise par le CGEA. / To be valid, this certificate must be accompanied by the results of radioactivity assessment.

Station du Sud-Kivu
CGEA

Délivré à (delivered to): BUKA-TV **Le (on):** 07/10/2020
Le Représentant / The Representative: [Signature]

Imprimé / Printed: Imprimerie Solima

Provided to the Group by customs authorities in South Kivu

Fourni au Groupe par les autorités douanières du Sud Kivu

Annex 49**Background regarding the 6.5Kg of gold that originated from Mai Mai Yakutumba and was traded by Mines Propres SARL****Information concernant les 6,5 kg d'or provenant de Mai Mai Yakutumba et commercialisés par Mines Propres SARL**

An assayer informed the Group that when he was testing the purity and weight of the 6.5 kilograms of gold in his dealership in Misisi town, a Misisi representative of Mines Propres SARL as well as a Mai Mai Yakutumba operative were present to oversee the process. The transport agent told the Group that the gold was dispatched on an FARDC truck on routine trips on 28 December 2019 and arrived in Bukavu on 31 December 2019. A source aware of Mine Propres' exporting process informed the Group that the 6.5 kilograms were added to an existing stock at Mines Propres to make a total of 11.071 kilograms that was then exported by air to Tasha Gold and Jewels LLC in Dubai. The Group obtained a copy of an official mineral evaluation certificate in respect of this transaction from Congolese customs authorities who also confirmed the export of the 11.071 kilograms of gold to Tasha Gold and Jewels LLC.

An employee of Mines Propres informed the Group that the company suspended operations in February 2020 due to technical issues and declined to provide answers to the Group's additional questions.

Un essayeur a informé le Groupe que lorsqu'il testait la pureté et le poids des 6,5 kilogrammes d'or chez son concessionnaire de la ville de Misisi, un représentant de Mines Propres SARL à Misisi ainsi qu'un agent Mai Mai Yakutumba étaient présents pour superviser le processus. L'agent de transport a déclaré au Groupe que l'or avait été expédié sur un camion des FARDC lors d'un voyage de routine le 28 décembre 2019 et était arrivé à Bukavu le 31 décembre 2019. Une source au courant du processus d'exportation de Mines Propres a informé le Groupe que les 6,5 kilogrammes avaient été ajoutés à un stock existant pour arriver à un total de 11071 kilogrammes qui a ensuite été exporté par avion à Tasha Gold and Jewels LLC à Dubaï. Le Groupe a obtenu une copie d'un certificat officiel d'évaluation minière concernant cette transaction des autorités douanières congolaises qui ont également confirmé l'exportation des 11 071 kilogrammes d'or à Tasha Gold and Jewels LLC.

Un employé de Mines Propres a informé le Groupe que la société avait suspendu ses activités en février 2020 en raison de problèmes techniques et a refusé de répondre aux questions supplémentaires du Groupe.

Annex 50

Final statement on the Memorandum of Understanding on strengthening and maintaining peace and security along the common border between the Republic of Burundi and the Democratic Republic of the Congo

Communiqué final sur le Mémorandum d'Entente sur le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité sur la frontière commune entre la République du Burundi et la République démocratique du Congo



COMMUNIQUE FINAL

- i. A l'invitation du Gouvernement de la République du Burundi, une délégation de la République Démocratique du Congo a séjourné à Bujumbura du 04 au 05 octobre 2020 dans le cadre de la Deuxième Session de la Consultation Ministérielle Bilatérale sur la Paix et la Sécurité entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo.
- ii. La délégation congolaise était conduite par **Son Excellence Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et la délégation burundaise était conduite par **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.
- iii. Avant l'ouverture de la session, **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi a souhaité la bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo.

Prenant la parole à son tour, **Son Excellence Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo a salué la tenue de cette session qui est la concrétisation de la volonté de nos deux Chefs d'Etat, **leurs Excellences Evariste NDAYISHIMIYE et Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**.

- iv. Après l'ouverture des travaux de la Deuxième Session de la Consultation Ministérielle Bilatérale par **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des

Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi, qui a salué les excellentes relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays tout en souhaitant leur renforcement, les deux délégations ont échangé sur les points ayant trait à **(1) la gestion des questions de sécurité à la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo, (2) la promotion des échanges commerciaux entre les deux pays, (3) la gestion de la pandémie de la Covid-19, (4) ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.**

Les travaux se sont déroulés dans la salle des conférences du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à Bujumbura.

- v. Après avoir identifié les défis auxquels la République du Burundi et la République Démocratique du Congo sont confrontés, et au terme d'échanges fructueux, les deux délégations ont formulés les recommandations suivantes :
1. Etablir un Mémorandum d'Entente sur le renforcement et le maintien de la Paix et de la Sécurité sur la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo ;
 2. Mettre en place un cadre d'échange d'informations entre les autorités administratives des deux pays à tous les niveaux ;
 3. Initier des rencontres régulières des autorités militaires, policières et administratives des provinces frontalières du Burundi et celles de la République Démocratique du Congo ;
 4. Mettre en place des mécanismes conjoints de stabilisation de la plaine de la Rusizi/Ruzizi qui prennent en considération le développement durable, dans l'objectif de faire du Lac Tanganyika notre « mare nostrum », notre patrimoine commun, et de sécuriser l'espace tout autour des frontières ;
 5. Réhabiliter la Route Nationale N° 5 Bukavu-Uvira dont 10 km ont déjà été asphaltés pour faciliter le flux des biens et des

personnes entre le Burundi et la République Démocratique du Congo ;

6. Demander aux deux pays d'accélérer les démarches de la réhabilitation du pont qui relie la province de Cibitoke au Burundi et la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo ;
7. Réguler et accroître les échanges commerciaux transfrontaliers dans l'intérêt bien compris des économies des deux pays ;
8. Mettre en place un plan opérationnel conjoint de neutralisation des forces négatives et autres groupes armés déstabilisant nos deux pays, notamment en organisant des patrouilles coordonnées de part et d'autre de notre frontière commune ;
9. Mettre en place un pont pour piétons reliant Gihanga à Kagina au Sud-Kivu ;
10. Conjuguer les efforts en vue de lutter contre la fraude et la contrebande transfrontalières ainsi que le trafic illicite des ressources naturelles ;
11. Mettre en place un mécanisme conjoint de protection de l'environnement le long de la frontière commune en l'occurrence le littoral du Lac Tanganyika et la plaine de la Rusizi/Ruzizi ;
12. Réactiver les activités de la Commission Technique Mixte chargée de la Démarcation et de la Matérialisation de la frontière commune entre les deux pays ;
13. Encourager l'échange d'informations et de renseignements entre les Forces de Défense et les Services de Sécurité en particulier sur la sécurité transfrontalière ;
14. Impliquer les Forces de la Marine de nos deux pays dans le contrôle du Lac Tanganyika par des patrouilles

- coordonnées, pour empêcher toute activité des forces négatives opérant le long du Lac Tanganyika ;
15. Signer un Accord Bilatéral spécifique pour la gestion du séjour et de l'établissement des ressortissants des deux pays sur le territoire de l'un ou de l'autre ;
 16. Réactiver la Tripartite **Burundi-République Démocratique du Congo-Haut-Commissariat pour les Réfugiés** pour entre autres, relocaliser les camps des réfugiés burundais conformément aux normes exigées par le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés** et encourager leur retour volontaire dans leurs pays respectifs ;
 17. Charger les services des migrations des deux pays d'étudier la question des postes frontaliers juxtaposés ;
 18. Mettre en place une Commission Mixte Permanente en charge des questions Politiques, de Défense et de Sécurité ;
 19. Harmoniser et standardiser les outils et les pratiques qui concourent à réduire les conséquences de la circulation transfrontalière des maladies à travers les mouvements des populations des deux pays.
- vi. La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo, **Son Excellence, Madame Marie TUMBA NZEZA** a remercié les autorités burundaises pour l'accueil et l'hospitalité dont a bénéficié sa délégation depuis son arrivée en République du Burundi.
 - vii. La délégation de la République Démocratique du Congo a félicité les autorités burundaises pour l'organisation des dernières élections générales, démocratiques, transparentes, libres et apaisées qui se sont déroulées au Burundi et la mise en place de nouvelles Institutions démocratiques.
 - viii. Au cours de sa visite, **Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République

Démocratique du Congo a été reçue en audience par **Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi pour lui transmettre un message de son Homologue Congolais, **Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** et a profité de cette occasion pour renouveler les condoléances du Gouvernement congolais suite au décès de **son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA**, Ancien Président de la République du Burundi.

- ix. Enfin, **Son Excellence, Madame Marie TUMBA NZEZA** a invité son Homologue **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO** à effectuer une visite en République Démocratique du Congo pour la tenue de la **Quatrième Session de la Grande Commission Mixte de la Coopération** dont la date et le lieu seront communiqués par voie diplomatique, et cela a été accepté.

Fait à Bujumbura, le 05 octobre 2020

Pour la Délégation de la République
Démocratique du Congo

Pour la Délégation de la
République du Burundi

S.E. Mme Marie TUMBA NZEZA

S.E. Amb. Albert SHINGIRO

Ministre d'Etat, Ministre des
Affaires Etrangères

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération au
Développement

Accessible at/sur: <https://www.iwacu-burundi.org/wp-content/uploads/2020/10/Communique-final-visite-delegation-RDC-au-Burundi.pdf> (last accessed on 19 November 2020 / dernier accès le 19 novembre 2020)

Annex 51

Breakdown of South Kivu gold production and export statistics for January - October 2020**Analyse des statistiques de production et d'exportation d'or du Sud-Kivu de janvier à octobre 2020**

The Group noted that, as was also the case in 2019 (see [S/2020/482](#), annex 16), as of October 2020 official recorded gold production for South Kivu was far lower than the volume of gold exported. Total gold production as of September 2020 was 7155.7 grams, while exports were 30.6 kilograms for the year up to October 2020. Following the COVID-19 border closures, only two gold trading *comptoirs* – Etablissement Namukaya and Etablissement ML – exported gold in the second half of 2020 until the time of drafting this report. Bukavu-based gold trading house Mines Propres SARL suspended its operations in South Kivu as of February 2020, but confirmed to the Group that construction of Congo Gold Raffinerie (see [S/2020/482](#), annex 25) continued in its place (Karim Somji, an associate of Congo Gold Raffinerie also owns Mines Propres SARL).

South Kivu official gold production figures for 2020 (to September)

Month	Jan	Feb	Mar	April	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec
	236g	220g	1,072g	472g	1,336.2g	342g	218g	2,111.5	1620g	-	-	-
Total								7,155.7g				

Provided to the Group by mining authorities

South Kivu official gold export figures accompanied by International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) certificates and destinations between January and October 2020:

Month	Exporter	Kilograms	Importer	Country/city of destination
Jan	Mines Propres	11.071	Tasha Gold	Dubai
Feb	Ets ML	2.993	Al Nahda Trading LLC	Dubai
July	Ets Namukaya	2.914	Autoline Shipping LLC	Dubai
July	Le Miracle	1.762	Kiss Mining Company	Bujumbura
Sept	Ets Namukaya	7.060	Autoline Shipping LLC	Dubai
Oct	Ets Namukaya	2.760	Muzira Bravia Ltd	Kampala
Oct	Ets ML	2.040	Papa Aziz Jewellery LLC	Dubai

Provided to the Group by mining authorities

The Group contacted each of the companies that received gold from South Kivu during 2020 until the time of drafting this report, to verify whether they had received the ICGLR certificate that accompanied the gold export and returned its tear-off reply slip (see [S/2020/482, para. 86 and annex 39](#) for further details on the ICGLR certification process).

Contrary to 2019, when the Group found that several companies had received gold exports from South Kivu and the accompanying ICGLR certificates (see [S/2020/482, annex 59](#)), in 2020 when the Group contacted gold importers, they responded that they had not received gold from South Kivu and therefore had not received an ICGLR certificate.

Autoline Shipping LLC told the Group that it had never received any gold shipment from Etablissement Namukaya, including no shipment in July or September 2020. Further, the company noted that they had not yet shipped any gold from the DRC, was not shipping minerals and was specialised in automobiles and general goods. The company confirmed that while it had conducted business with Evariste Shamamba of Etablissement Namukaya (see [S/2020/482, para. 86 and annex 39](#)), the last transaction was in 2018 and had been for a car import from Dubai to the DRC.

Al Nahda Trading LLC told the Group that while they did export goods to the DRC and that these were mainly used cars and other goods for general trading, the company had never imported gold from the DRC to Dubai, including during 2020, and that Etablissement ML did not feature amongst their list of suppliers.

Papa Aziz Jewellery LLC told the Group that their company did not import physical gold from the DRC and that Etablissement ML did not feature amongst their suppliers.

The Group was unable to identify an address or telephone number for Kiss Mining, Burundi. In March 2020, it sent an official letter to the authorities of the Republic of Burundi requesting confirmation of gold purchase by Kiss Mining and details of the company's registration and address, and had not received a reply at the time of drafting this report.

The Group contacted Tasha Gold, who had not yet responded by the time of drafting this report.

The Group was unable to contact Muzira Bravia Ltd and could not find a record for the company on the Ugandan Company Registry.

Le Groupe note qu'en octobre 2020 et comme c'était déjà le cas en 2019 (voir [S/2020/482, annexe 16](#)), la production officielle d'or enregistrée pour le Sud Kivu était sensiblement inférieure au volume d'or exporté. La production totale d'or en septembre 2020 était de 7155,7 grammes, tandis que les exportations étaient de 30,6 kilogrammes pour l'année jusqu'en octobre 2020. Suite à la fermeture des frontières due à la COVID-19, seuls deux comptoirs de négoce d'or - Etablissement Namukaya et Etablissement ML - ont exporté de d'or dans la deuxième partie de 2020, jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport. Le comptoir d'or Mines Propres SARL, basée à Bukavu, a suspendu ses opérations au Sud Kivu à partir de février 2020, mais a confirmé au Groupe que la construction de la Congo Gold Raffinerie (voir [S/2020/482, annexe 25](#)) se poursuivait à sa place (Karim Somji, un des investisseurs dans la Congo Gold Raffinerie, est aussi propriétaire de Mines Propres SARL).

Chiffres officiels de la production d'or du Sud Kivu pour 2020 (jusqu'en septembre)

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	236	220	1072	472	1336,2	342	218	2111,5	1620	-	-	-
Total								7155,7 gr				

Fournis au Groupe par les autorités minières

Chiffres d'exportations officiels d'or du Sud Kivu, accompagné par un certificat CIRGL, et leurs destinations pour 2020 (jusqu'en Octobre)

Mois	Exportateur	Kilogrammes	Importateur	Pays/ville de destination
Jan	Mines Propres	11.071	Tasha Gold	Dubaï
Feb	Ets ML	2.993	Al Nahda Trading LLC	Dubaï
July	Ets Namukaya	2.914	Autoline Shipping LLC	Dubaï
July	Le Miracle	1.762	Kiss Mining Company	Bujumbura
Sept	Ets Namukaya	7.060	Autoline Shipping LLC	Dubaï
Oct	Ets Namukaya	2.760	Muzira Bravia Ltd	Kampala
Oct	Ets ML	2.040	Papa Aziz Jewellery LLC	Dubaï

Fournis au Groupe par les autorités minières

Le Groupe a contacté chacune des entreprises qui ont reçu de l'or du Sud Kivu en 2020 jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, pour vérifier si elles avaient reçu le certificat de la CIRGL qui accompagnait l'exportation d'or et retourné la languette officielle (voir [S/2020/482](#), para. 86 et annexe 39 pour plus de détails sur le processus de certification de la CIRGL).

Contrairement à 2019, quand le Groupe a pu identifier que plusieurs entreprises avaient reçu des exportations d'or du Sud Kivu et les certificats d'accompagnement de la CIRGL (voir [S/2020/482](#), annexe 59), lorsque le Groupe a contacté les entreprises concernant les exportations d'or pour 2020, elles ont répondu qu'elles n'avaient pas reçu d'or du Sud Kivu, ni par conséquent de certificat CIRGL.

Autoline Shipping LLC a dit au Groupe qu'il n'a jamais reçu de cargaison d'or de l'Etablissement Namukaya (voir [S/2020/482](#), para. 86 et annexe 39), ni en juillet ni en septembre 2020. En outre, la société a noté qu'elle n'avait pas encore

expédié d'or de la RDC, n'expédiaient pas encore de minerais et était spécialisée dans les automobiles et marchandises générales. La société a confirmé que bien qu'elle ait fait affaire avec Evariste Shamamba de l'Etablissement Namukaya, la dernière transaction remontait à 2018 et concernait une importation de voiture de Dubaï vers la RDC.

Al Nahda Trading LLC a déclaré au Groupe qu'alors que la société exportait des marchandises vers la RDC, et qu'il s'agissait principalement de voitures d'occasion et d'autres marchandises destinées au commerce général, la société n'avait jamais importé d'or de la RDC à Dubaï, y compris en 2020, et que l'Etablissement ML ne figurait pas sur leur liste de fournisseurs.

Papa Aziz Jewellery LLC a déclaré au Groupe que sa société n'importait pas d'or physique de la RDC et que l'Etablissement ML ne figurait pas parmi ses fournisseurs.

Le Groupe n'a pas pu identifier une adresse ou un numéro de téléphone pour Kiss Mining, Burundi. Il a envoyé en mars 2020 une lettre officielle aux autorités de la République du Burundi demandant la confirmation des achats d'or par Kiss Mining, ainsi que les détails de l'enregistrement de la société et son adresse, et n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction de ce rapport.

Le Groupe a contacté Tasha Gold, qui n'avait pas encore répondu au Groupe au moment de la rédaction de ce rapport.

Le Groupe n'a pas été en mesure de contacter Muzira Bravia Ltd et n'a pas pu trouver d'enregistrement de la société au registre des sociétés ougandaises.

Annex 52

Upcoming gold refinery in Bukavu, October 2020

Raffinerie d'or prévue à Bukavu, octobre 2020



Photograph of Congo Gold Raffinerie, Bukavu, provided to the Group
in October 2020 by an inhabitant of Bukavu

Photographie de Congo Gold Raffinerie, Bukavu, fournie au Groupe
en octobre 2020 par un habitant de Bukavu

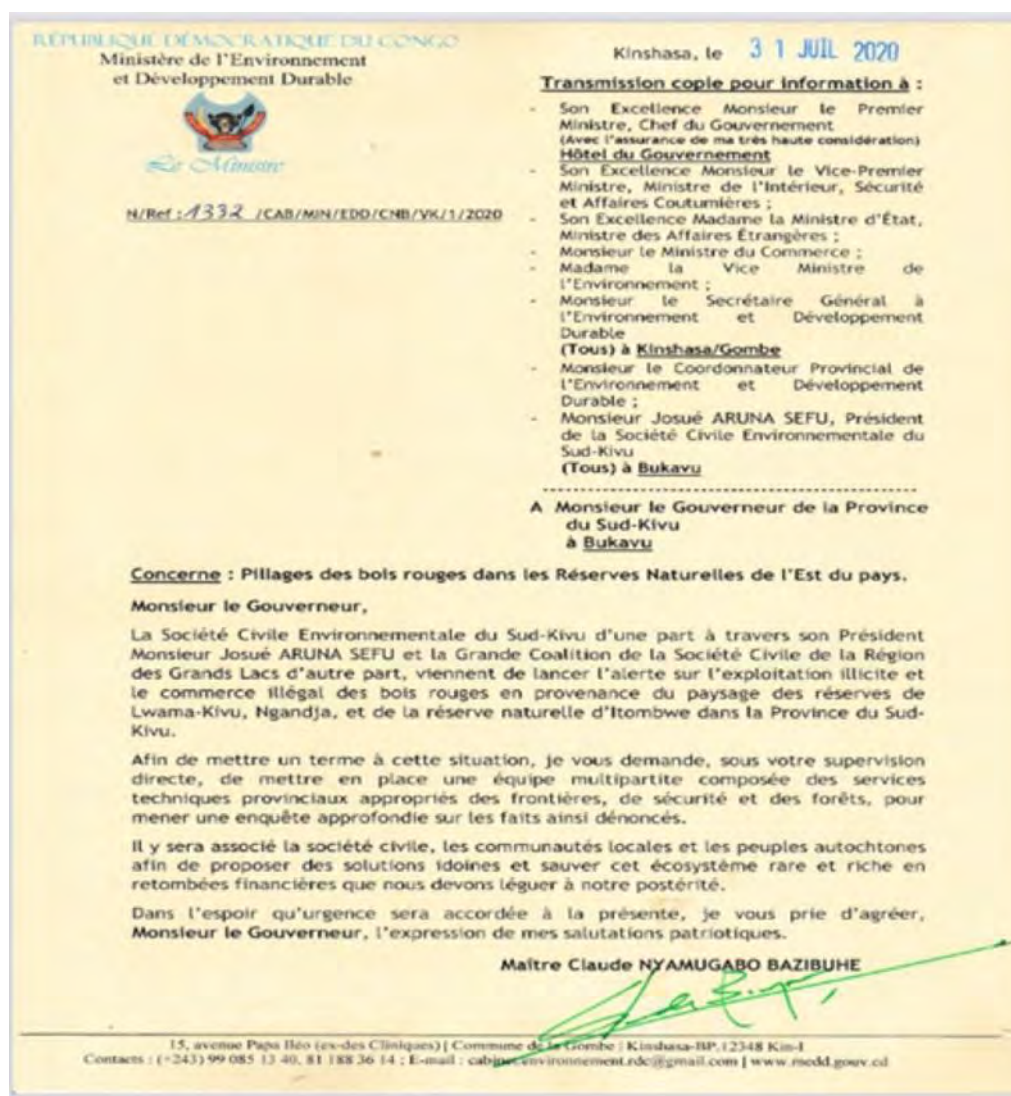
The Group confirmed that Congo Gold Raffinerie, co-owned by Marathon SARL and Global Investment Congo sarl (see [S/2020/482](#), annex 41), remained under construction at the time of writing.

Le Groupe a confirmé que Congo Gold Raffinerie, copropriété de Marathon SARL et Global Investment Congo sarl (voir [S/2020/482](#), annexe 41), était toujours en construction au moment de la rédaction du rapport.

Annex 53

A 21 July 2020 ministerial letter to the Governor of South Kivu calling for a mixed provincial team to address illegal logging of redwood

Une lettre ministérielle du 21 juillet 2020 adressée au gouverneur du Sud-Kivu appelant à créer une équipe provinciale multipartite pour lutter contre l'exploitation illégale de bois rouge



Provided to the Group by civil society in South Kivu

Fournie au Groupe par la société civile du Sud Kivu

Annex 54

DRC 2002 Forest Code

Code forestier de la RDC de 2002

The 2002 Forest Code No. 011/2002 is the main law regulating the forest sector in the DRC. One of the major objectives of the law was to restore State control over a sector undermined by corruption and illegality as a result of political instability and war, according to a provincial forest protection officer and a leader of community forest protection in South Kivu.

In line with the Forest Code, the Government issued a moratorium in 2002 on the allocation of new forest concessions and banned the exchange, relocation or rehabilitation of old titles. The Minister of the Environment, Nature Conservation and Tourism extended the moratorium in 2008 for an additional three years. The Code contains other Policies Supporting Forest Management in the DRC. However, despite the existence of the Forest Code and related policies, deforestation by criminal networks have continued unabated.

Article 143 of the Forest Code foresees, among other penalties for the other violations of the Code, a three-month prison sentence and a fine of between 20,000 and 100,000 CDF.

A South Kivu provincial forest official, a civil society activist and a Bukavu environmental researcher informed the Group that the weakness of some of the laws and decrees is that there are loopholes which corrupt officials and foreign companies exploited to get artisanal permits, which are meant only for local community logging operations. These logging companies target redwood especially because of its high market value.

Le Code forestier de 2002 n° 011/2002 est la principale loi régissant le secteur forestier en RDC. L'un des principaux objectifs de la loi était de rétablir le contrôle de l'État sur un secteur miné par la corruption et l'illégalité en raison de l'instabilité politique et de la guerre, selon un responsable provincial de la protection des forêts et un responsable de la protection communautaire des forêts au Sud Kivu.

Conformément au Code forestier, le gouvernement a également émis un moratoire en 2002 sur l'attribution de nouvelles concessions forestières et a interdit l'échange, la délocalisation ou la réhabilitation d'anciens titres. Le Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme a prolongé en 2008 le moratoire pour trois ans supplémentaires. Le Code contient d'autres politiques de soutien à la gestion forestière en RDC. Cependant, malgré l'existence du Code forestier et des politiques connexes, la déforestation par les réseaux criminels se poursuit sans relâche.

Article 143 prévoit, entre autres peines pour d'autres infractions au Code, une peine de trois mois de prison et une amende comprise entre 20 000 et 100 000 CDF.

Un responsable forestier de la province du Sud Kivu, un membre de la société civile et un chercheur en environnement de Bukavu ont informé le Groupe que la faiblesse de certaines lois et décrets était telle qu'il existe des failles que des fonctionnaires corrompus et des entreprises étrangères exploitaient pour obtenir des permis artisanaux, ce qui est uniquement prévu pour les opérations d'exploitation forestière de la communauté locale. Ces sociétés forestières avaient tendance à cibler le bois rouge surtout en raison de sa valeur marchande élevée.

Annex 55

Weapons and ammunition seizures in Gbadolite and Kinshasa

Saisies d'armes et munitions à Gbadolite et Kinshasa

Civil society members and an arms trafficker informed the Group that on 28 and 30 April 2020, the 1137th Infantry Regiment at Gbadolite Airport, Nord-Ubangi province, seized ten 40 mm under-barrel grenade launchers and 1,490 rounds of 7.62x39 mm caliber ammunition. This information was corroborated by a DRC Deputy Chief of Defense Staff report, the Panel of Experts on the Central African Republic (CAR) and MONUSCO.

Serve Air Cargo⁶³ on behalf of Clauga Aviation chartered the cargo flight from Kinshasa to Gbadolite transporting three packages with ammunition. A woman identified as Florence Yabamongo Yasamba was arrested on 28 April 2020 and, according to the preliminary report of the Deputy Chief of Defense Staff, declared that she had intended to pick up packages delivered by air on four separate occasions since March 2020 for the benefit of her son-in-law (see documents below).

Florence Yabamongo had been referred to in another case regarding the seizure of eight grenade launchers at N'djili airport in Kinshasa on 12 October 2019 that resulted in the arrest of two individuals (see document below). A woman called "Florence" - whom the Group of Experts on the DRC and the Panel of Experts on the CAR believe to be the same individual⁶⁴ - was identified by the Panel of Experts on the CAR as being involved in trafficking weapons and ammunition from Gbadolite and Mogoro, Nord-Ubangi province, to several locations in the Basse-Kotto prefecture in the CAR.

At a related press conference, the Governor of Nord-Ubangi province linked this seizure to a cross-border criminal network and declared that he would not accept his province to become a turntable for weapons and ammunition contributing to destabilizing its neighboring country, the CAR. The Group requested further information on the seizures from the DRC authorities. At the time of writing, the Group had not received any response.

Concerns about the smuggling of conventional ammunition from Kinshasa into Sud-Ubangi province, in particular the Budjala and Gemena territories, were raised by four members of parliament in a letter dated 23 October 2020. According to the members of parliaments, the string-pullers of the trafficking aimed at creating chaos and inter-community conflicts in Sud-Ubangi Province. The provincial Governor of Sud-Ubangi refuted this allegation one day later and qualified the letter as an attempt to destabilize the province. At the time of writing, the case had not been referred to the Military Prosecutor of Gemena.

Des membres de la société civile et un trafiquant d'armes ont informé le Groupe que les 28 et 30 avril 2020, le 1137^{ème} régiment d'infanterie avait saisi, à l'aéroport de Gbadolite, dans la province du Nord-Ubangi, 10 lance-grenades amovibles calibre 40 mm et 1 490 munitions de 7,62 x 39 mm. Cette information a été confirmée dans un rapport du Chef d'État-Major des armées adjoint de la RDC, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine (RCA) et la MONUSCO.

Le cargo, affrété par Serve Air Cargo⁶⁵, au compte de Clauga aviation entre Kinshasa et l'aéroport de Gbadolite transportait trois lots de munitions. Une femme identifiée comme Florence Yabamongo Yasamba a été arrêtée le 28 avril 2020 et, selon le rapport préliminaire du Chef d'État-Major des armées adjoint de la RDC, aurait déclaré qu'elle aurait dû retirer des lots d'armes et munitions de guerre à quatre occasions depuis mars 2020 au profit de son beau-fils (voir document ci-dessous).

⁶³ Services Air Group. See also [S/2007/423](#), paras. 141-142.

⁶⁴ See also [S/2020/662](#), para. 76; [S/2019/930](#), annex 4.5; [S/2019/608](#), annex 4.7. Communications with the Panel of Experts on the CAR.

⁶⁵ Services Air Group. Voir également [S/2007/423](#), paras. 141-142.

Florence Yabamongo était déjà citée dans un autre cas de saisie de huit lance-grenades à l'aéroport de N'djili, Kinshasa, le 12 Octobre 2019, qui a mené à l'arrestation de deux individus (voir document ci-dessous). Une femme connue sous le nom de « Florence » - le Groupe d'experts sur la RDC et le Groupe d'experts sur la RCA soupçonnent qu'il s'agit de la même personne⁶⁶ – était identifiée par le Groupe d'experts sur la RCA comme étant impliquée dans un trafic d'armes et munitions depuis Gbadolite et Mogoro dans la province de Nord-Ubangi vers différentes localités dans la Préfecture de la Basse-Kotto en République centrafricaine.

À l'occasion d'une conférence de presse qui a suivi la saisie, le Gouverneur de la province de Nord-Ubangi a établi une connexion entre la saisie et un réseau transfrontalier criminel et a déclaré qu'il n'accepterait pas que sa province devienne la plaque tournante de vente de munitions pour la déstabilisation du pays voisin, en occurrence la République centrafricaine. Le Groupe a demandé des informations complémentaires aux autorités congolaises. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe n'avait reçu aucune réponse.

Des inquiétudes relatives à des trafics de munitions de guerre depuis Kinshasa vers la province du Sud-Ubangi, plus particulièrement dans les territoires de Budjala et Gemena, ont été soulevées par quatre députés nationaux dans une lettre du 23 Octobre 2020. Selon les députés, les commanditaires de ce trafic auraient comme objectif de créer le chaos et des conflits intercommunautaires dans la province du Sud-Ubangi. Le lendemain, le Gouverneur de la province a toutefois réfuté ces allégations et qualifié la lettre de tentative de déstabilisation de la province. Au moment de l'établissement du présent rapport, le cas du trafic n'avait pas encore été déféré au Procureur Militaire de Gemena.

Screenshots of a video recording provided to the Group by an arms trafficker on 5 May 2020 and showing the seized weaponry

Captures d'écran d'un enregistrement vidéo fourni au Groupe par un trafiquant d'armes le 5 Mai 2020 et montrant l'armement saisi



⁶⁶ Voir également [S/2020/662](#), para. 76 ; [S/2019/930](#), annexe 4.5 ; [S/2019/608](#), annexe 4. Communications avec le Groupe d'experts sur la République Centrafricaine.

Photograph of similar under-barrel grenade launchers provided to the Panel of Experts on the CAR from a Union pour la paix en Centrafrique (UPC) arms trafficker who declared that he had bought the material in April 2019 for use by UPC combatants.⁶⁷

Photographies de lance-grenades amovibles fourni au Groupe d'experts sur la RCA par un trafiquant d'armes de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) qui a déclaré avoir acheté le matériel en avril 2019 pour utilisation par les combattants UPC.⁶⁸



⁶⁷ See also [S/2019/608](#), annex 4.7.

⁶⁸ Voir aussi [S/2019/608](#), annexe 4.7.

Preliminary report regarding the seizure in Gbadolite, also referring to the Kinshasa seizure

Rapport préliminaire concernant la saisie à Gbadolite, qui se réfère également à la saisie de Kinshasa

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FORCES ARMÉES
ETAT-MAJOR GENERAL
ETAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT


Le Sous-Chef d'Etat-Major

Kinshasa, le

N°017203/EM Rens/ /DSM/Dir Interv/2020

Ref/ N° 085/019/EM Sect Ops N-
EQ/2020.

Transmis copies pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Monsieur le Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de Sécurité ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignement ;
- Monsieur le Chef de la Maison Militaire du Président de la République ;

(Tous) à Kinshasa

Objet : Rapport préliminaire sur le dossier 10 Lances grenades Castor et 1.490 munitions AKA47.

A Monsieur le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à Kinshasa/Ngaliema

Monsieur le Chef d'Etat-Major Général,

J'ai l'honneur de vous saluer et transmettre à votre Autorité pour décision, ce dont l'objet repris en objet car successivement en date du 28 et 30 Avril 2020, un lot de dix lances grenades Castor et 1.490 munitions AKA47 a été saisi dans trois colis à l'aéroport de Moanda et au dépôt de l'agence « la Sagesse » à Gbadolite dans la province du Nord-Ubangi par nos services du 1137^{ème} Régiment Infanterie ; lesdits colis en provenance de Kinshasa pour Gbadolite étaient transportés par le cargo SERVE AIR au compte de l'agence CLAUGA Aviation, leur client fidèle et que Madame Florence YABAMONGO YASAMBA devrait les retirer au profit de son beau-fils TONTON KESENGE.

Après les interpellations et auditions de quelques responsables de la compagnie de transport SERVE AIR ainsi que ceux de l'agence CLAUGA Aviation, tous ont presque bondé dans le même sens, disant que leur société de transport

.../...

cc - BOREMO C/NGALIEMA, KINSHASA RENC TEL : +2438471179 Email : borc@armee.cd

- 2 -

aérien et les agences de fret travaillent avec deux catégories de clients qui sont les agences partenaires (clients de confiance) et la personne physique qui directement vient vers elle avec son colis, c'est-à-dire, pour la première catégorie, le contrôle ou la fouille, l'emballage et la pesée se font par l'agence partenaire et elle accepte sous réserve de contenu repris dans la lettre de transport aérien (LTA), tandis que la deuxième catégorie qui est la personne qui vient auprès d'elle avec son colis, cela est contrôlé, emballé et pesé.

Quant à madame Florence YABAMONGO, elle a reconnu que l'expédition de ce lot d'armes et munitions de guerre en date du 28 Avril 2020 est le quatrième tour depuis le mois de Mars de cette année, mais elle n'a réceptionné qu'au premier et deuxième tour ne sachant pas selon elle, qu'il s'agissait d'armes et munitions.

Il sied de vous signaler que madame Florence YABAMONGO est l'une des pièces maîtresses dans le réseau de trafic d'armes et munitions de guerre ; elle était même citée lors de la saisie de huit lances grenades Castor à l'aéroport de N'djili en date du 12 Oct 2019 par Monsieur GBENIME KONI Sébastien, responsable de l'agence ACF/Kinshasa et Monsieur PITHO SIKU Pascal, chef d'agence ACF/Gemena, tous deux détenus à ce jour à la prison militaire de Ndolo.

En attendant le transfèrement du dossier à la Justice militaire, la traque des personnes recherchées continue, entre autre TONTON KESENGE résidant à Bumba, Gaspard BAPAMOTO résidant à Kinshasa, LOONGO Jérémie, chef d'agence la Segrease/Kinshasa et Junior ETUNGOLA résidant à Kinshasa. En outre, il est à signaler que la responsabilité morale et matérielle de la compagnie d'aviation SERVE AIR n'est pas à écarter étant donné qu'elle devrait avoir son intime conviction pour les frets à transporter.

Veillez agréer, Monsieur le Chef d'Etat-Major Général, l'expression de mes sentiments patriotiques et de profonds respects.

Le Sous-Chef d'Etat-Major du Renseignement ad-intérim

MANDIANGU MBALA Michel
Général de Brigade



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PARLEMENT
Elus du Sud - Ubangi



N/Ref: CAB/HON/001/2020

A/R

23 OCT 2020

15018

REBECCA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICE COURRIER

Reçu le 23 OCT 2020

N° Par

Kinshasa, le **23** octobre 2020

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PARQUET GENERAL PRES LA COUR DE CASSATION
Receptionné le **23 OCT 2020**
Par
Signature

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
(Avec nos hommages les plus déférents)
Palais de la Nation ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Ministre de la Défense et Anciens Combattants ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de la Police ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignement ;
- Madame la Représentante du Secrétaire Général de l'ONU en RDC.

(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières
à Kinshasa/Lingwala

Monsieur le Vice-premier Ministre,

Nous venons par la présente en tant qu'élus et représentants légitimes du peuple congolais auprès de votre haute autorité, signaler une situation dangereuse et inquiétante dans la Province du Sud Ubangi.

Secteur de Ngombe Doko de Likimi est plongé dans l'insécurité consécutive à l'excès de zèle de la part des membres d'un parti politique qui, de surcroît le parti qui dirige la province comme nous n'avons cessé de dénoncer dans nos différentes correspondances antérieures par le canal de l'honorable Annie MOMBUNZA LIBOTOLO, telle que la lettre enregistrée sous le n° 4871 parvenue à vos services le 09 mai 2020.

Cependant, nous venons au travers de la présente, signaler une fois de plus un déploiement suspect de plusieurs munitions de guerre dans le secteur de Ngombe Doko de Likimi dans le Territoire de Budjala et celui de Nguya dans le Territoire de Gemena dont les commanditaires seraient à Kinshasa et membres du Gouvernement Central dans le but de créer le chaos et les conflits intercommunautaires dans la Province du Sud- Ubangi.

Eu égard à cette situation, nous élus de cette contrée de la République, sommes très préoccupés, et demandons à l'autorité que vous êtes de se saisir de la situation, et mener les investigations sérieuses afin de punir les auteurs tant intellectuels que matériels de ces faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Les élus

Honorable Députée Nationale MOMBUNZA LIBOTOLO Annie

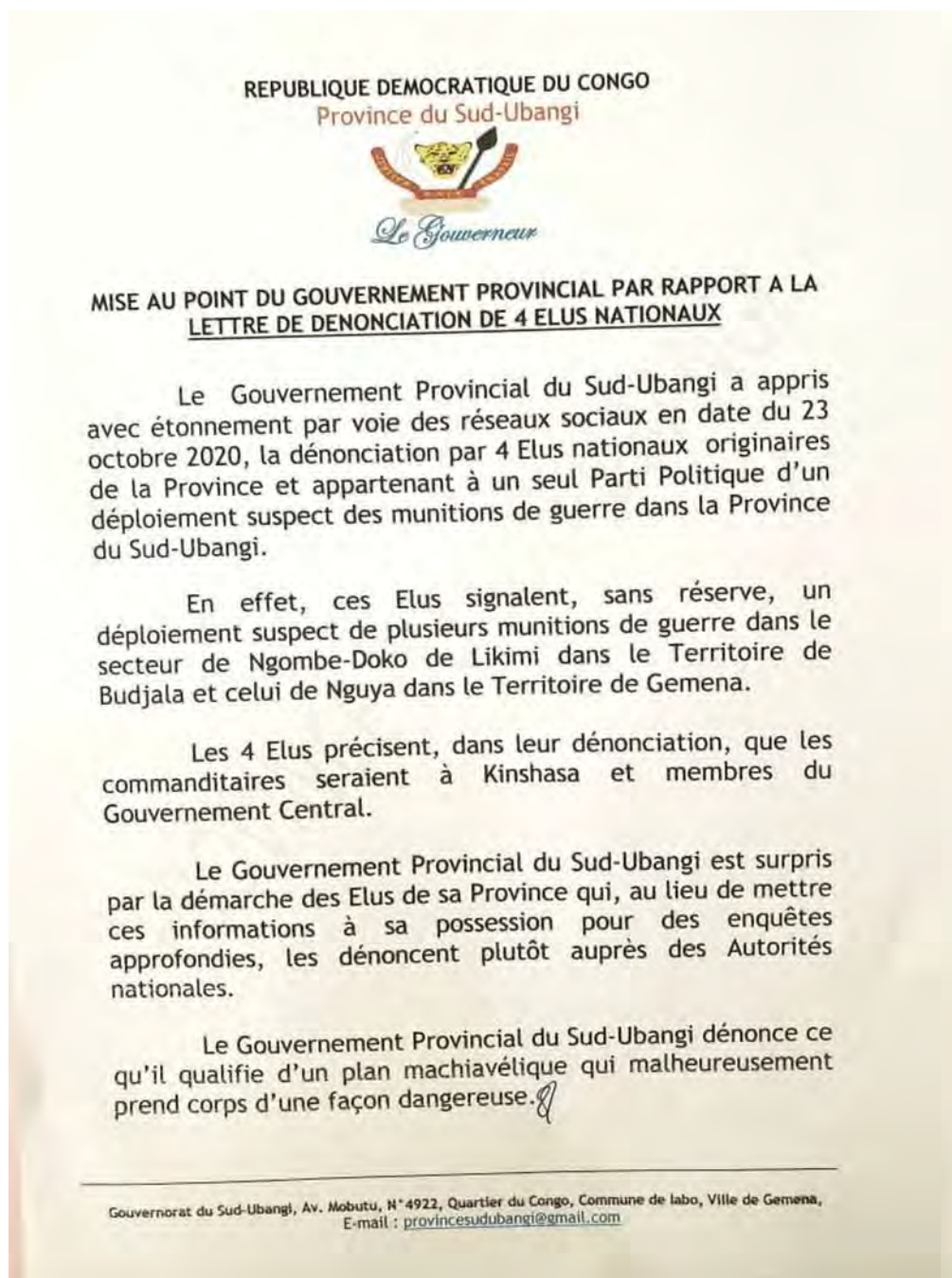
Honorable Député National LENGA WALENGA PENZE Alexis

Honorable Députée Nationale BEMBA WALE Caroline

Honorable Sénatrice BEMBA NDOKWA Françoise

Response of the provincial Governor dated 24 October 2020

Réponse du Gouverneur provincial du 24 octobre 2020



Le Gouvernement Provincial informe les filles et fils du Sud-Ubangi que toutes les dispositions sécuritaires sont prises dans les Secteurs précités et demande à la Population de vaquer librement à ses occupations et appelle tous les ressortissants de la Province à cultiver la paix et la cohésion sociale gage du développement.

Eu égard à ce qui précède et tenant compte de la vision du Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** qui prône un Etat de droit, le Gouvernement Provincial charge toutes affaires cessantes, le Ministre Provincial de l'Intérieur, de la Justice et tous les services de sécurité de tout faire pour dénicher les mains noires qui se cachent derrière cette organisation pour déstabiliser la Province.

Fait à Gemena, le 12 4 OCT 2020

Pour le Gouverneur empêché,

Zéphirin ZABUSU LIWOLO

Gouverneur Intérimaire



The preliminary report and the two letters were provided to the Group by a diplomatic source.

Le rapport préliminaire et les deux lettres ont été fournis au Groupe par une source diplomatique.